

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Année 2012

Le Directeur Général
Yvon MALARD

RAPPORT D'ACTIVITE 2012	Page 3
RAPPORT DE GESTION 2012	Page 4
COMPTES SOCIAUX	Page 16
COMPTES CONSOLIDES	Page 20
COMPTES CONSOLIDES 2012 – ETATS FINANCIERS	Page 45
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	Page 144
DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	Page 147
COMPTES SOCIAUX 2012 – ETATS FINANCIERS	Page 149
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	Page 205
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE	Page 208
RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Page 231
RAPPORT RESPONSABILITE ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	Page 233
ATTESTATION DE PRESENCE DU VERIFICATEUR INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETAIRES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	Page 286

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

*RAPPORT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'EXERCICE CLOS*

Le 31 DECEMBRE 2012

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

RAPPORT DE GESTION

COMPTES SOCIAUX et COMPTES CONSOLIDÉS

2012

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2012	7
1. Les fondamentaux économiques, principalement en Europe, se dégradent au cours de l'année 2012	8
2. La Banque Centrale sort de sa réserve	9
3. Les Marchés Actions	10
4. La conjoncture en Midi-Pyrénées	10
II. L'ANNEE 2012 DE LA CAISSE REGIONALE DE TOULOUSE 31.....	12
1. FAITS MARQUANTS	12
1.1. Activités clientèles	12
1.2. Résultats financiers	13
1.3. Situation financière	13
1.4. Perspectives	13
2. ACTIVITE 2012	14
2.1. Le fonds de commerce	14
2.2. La collecte	14
2.3. Le crédit	14
2.4. L'assurance de biens et de personnes	15
2.5. Les services	15
3. LES COMPTES SOCIAUX 2012 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	16
3.1. Le bilan	16
3.2. Le compte de résultat : du produit net bancaire au résultat net	18
4. LES COMPTES CONSOLIDÉS 2012	20
4.1. Le Périmètre de consolidation	20
4.2. L'activité des filiales et des participations	20
4.3. Les éléments chiffrés de synthèse	20
4.4. Le résultat consolidé	21
4.5. Les fonds propres consolidés	21
4.6. Evénements postérieurs	22
III. MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUES.....	23
5. RISQUE DE CREDIT	24
5.1. Objectifs et politique	24
5.2. Gestion du risque de crédit	24
5.3. Exposition	27
6. RISQUE DE MARCHE	28
6.1. Objectifs et politique	29
6.2. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés	29
6.3. Exposition : activités de marché (Value at Risk)	31
6.4. Risque Action	32
7. GESTION DU BILAN	33
7.1. La gestion du bilan – Risques financiers structurels	33
7.2. Risque de taux d'intérêt global	33
7.3. Les risques de liquidité et de financement	35
8. POLITIQUE DE COUVERTURE	37
8.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)	38
8.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	38
8.3. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)	38

9.	RISQUE OPERATIONNEL	39
9.1.	<i>Objectifs et politique</i>	39
9.2.	<i>Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance</i>	39
9.3.	<i>Méthodologie</i>	40
9.4.	<i>Exposition</i>	41
10.	RISQUE DE NON CONFORMITE	42
IV.	LE CCI	42
V.	DIVIDENDES	44
VI.	OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS	44

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2012

L'année 2012 a été marquée par un contexte économique et financier particulièrement difficile, au gré des rebondissements successifs survenus dans la résolution de la crise des dettes souveraines de la zone Euro. Ainsi :

- ✓ Toute l'attention de la planète économique et financière est orientée au cours de la première partie de l'année vers la zone Euro, menacée d'implosion, face à l'incapacité de ses dirigeants à apporter un terme à la tragédie grecque. La menace d'extension de la crise à l'Espagne et l'Italie aggrave progressivement la situation, d'autant que l'un des piliers de l'Union Economique et Monétaire, la France, perd son AAA, entraînant dans sa chute la notation du FESF. La volatilité est à son comble et les regards insistantes se tournent vers l'Allemagne et surtout vers la Banque Centrale Européenne, pour mettre un terme à cette spirale négative.
- ✓ Après de nombreuses tergiversations, le deuxième semestre amorce une sortie de crise au sein de la zone Euro, grâce à une intervention très musclée de la Banque Centrale Européenne, qui réduit temporairement mais considérablement la pression des marchés financiers sur l'Italie et l'Espagne, cette dernière présentant d'inquiétants signes de fragilité, conséquence directe de l'explosion de la bulle immobilière. La Grèce obtient enfin les prêts internationaux promis, lui évitant une sortie désordonnée de la zone Euro.

Si la fin d'année 2012 a permis à la zone Euro de gagner du temps, l'ampleur des déficits publics de la plupart de ses membres maintiendra pour longtemps la région sous observation, d'autant que les principaux moteurs de la croissance de la zone se grippent progressivement : la consommation intérieure faiblit sous l'effet des mesures d'austérité ; les exportations, fer de lance des économies européennes, fléchissent compte tenu du ralentissement de la demande mondiale, principalement des pays émergents. L'attention se déplace également vers les Etats-Unis, qui reconduisent Barack Obama pour un deuxième mandat, sans que les élections américaines ne remettent en cause le partage du pouvoir entre républicains et démocrates, menaçant à nouveau l'économie américaine d'un « fiscal cliff », en l'absence de compromis bipartisan.

Dans ce contexte, la volatilité aura naturellement dominé les marchés financiers tout au long de l'année, pour toutes les catégories d'actifs financiers. En toute fin d'année, les devises, dont on aura finalement peu parlé au cours de l'année 2012, retrouvent la lumière des marchés financiers, à l'aube d'une nouvelle guerre des changes que semblent vouloir amorcer le Japon et la Grande-Bretagne.

1. Les fondamentaux économiques, principalement en Europe, se dégradent au cours de l'année 2012.

Si l'année 2011 avait été marquée par la poursuite du redressement économique des économies avancées après leur chute de 2009, la reprise aura été sérieusement entamée en 2012, principalement en Europe, engluée dans la crise des dettes souveraines, mais aussi dans les autres économies avancées, sous l'impact du fléchissement des pays émergents.

- ✓ L'Europe s'enfonce dans une crise de confiance de l'ensemble des acteurs économiques : La crise combine plusieurs facteurs qui s'auto-entretiennent, à savoir une violente cure d'austérité conduite par l'ensemble des Etats, qui pèse sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, associée à une politique toute aussi violente de deleveraging des acteurs financiers, forcée pour ceux placés sous la tutelle de leurs Etats, volontaire pour les établissements financiers contraints de s'alléger pour faire face aux exigences des futures règles Bâle 3. Ainsi, les quatre principales économies de la zone Euro voient chacune à leur tour la production industrielle s'affaïsset, parfois violemment en Espagne et en Italie, situation aggravée par une forte diminution des prêts aux entreprises. Conséquence directe de cette situation, la zone Euro ne peut plus échapper à un nouvel épisode récessif.
- ✓ Les premiers signes tangibles d'un retour à une croissance plus dynamique apparaissent aux Etats-Unis, qui voient leur niveau de chômage légèrement refluer et le marché immobilier résidentiel se stabiliser. Toutefois, cette perspective, comme la confiance des acteurs économiques, reste entravée par le spectre du « fiscal Cliff », qui pourrait conduire le pays à une sévère, mais peut-être nécessaire cure d'austérité, à l'image de l'ampleur des déséquilibres de l'économie américaine.
- ✓ Moteur de l'économie mondiale, les principaux pays émergents marquent le pas, avec un ralentissement progressif de la croissance chinoise mais plus marqué au Brésil. La Chine réagit rapidement et entame une stimulation plus forte de sa demande intérieure. Plusieurs pays émergents d'importance éprouvent par ailleurs des difficultés à contenir leur inflation (Argentine, Inde).

Au total, l'économie mondiale ne devrait croître que de 2,9 % en 2012, avec une zone Euro en récession, tirée vers le bas par la Grèce et surtout l'Italie et l'Espagne.

Si les Etats-Unis et le Japon devraient afficher une croissance autour de +2 %, les pays émergents asiatiques restent in fine le moteur économique mondial, avec une croissance de l'ordre de 6 % sur la période.

Cette situation devrait se reproduire au cours des deux prochaines années, le retour convergent des économies européennes vers la croissance n'étant plus attendu avant 2014.

Les matières premières auront globalement résisté à ces perspectives de croissance morose, le prix du pétrole se stabilisant à un niveau élevé.

Le prix des métaux de base, plus chaotique, aura terminé l'année au plus haut, des perspectives de croissance chinoise stabilisée associée à l'accélération du stockage stratégique par la Chine ayant entraîné les prix à la hausse sur la fin d'année 2012.

2. Après les Banques Centrales américaine, japonaise et britannique, la Banque Centrale Européenne sort définitivement de sa réserve et utilise les grands moyens pour garantir plus efficacement la transmission à l'économie de sa politique monétaire, avec succès à ce stade.

La Banque Centrale Européenne, constatant à la fois l'absence de transmission à l'économie réelle de sa politique monétaire et un ralentissement des perspectives inflationnistes, change de ton, son gouverneur Mario Draghi indiquant clairement aux marchés financiers qu'il était prêt au bras de fer, son objectif principal étant de faire converger sans délai le prix du refinancement de l'Italie et de l'Espagne vers ceux des autres pays de la zone.

Après avoir contourné les Etats en accordant des prêts directs aux banques pour des sommes colossales (530 Mrd€ en février 2012), la Banque Centrale a constaté qu'elle n'avait pas rétabli la confiance sur les marchés financiers. La démarche, particulièrement musclée dans le discours de Mario Draghi, avec la formule clé « *whatever it takes* », s'est donc orientée vers un soutien direct aux Etats, par la création d'un instrument conditionnel mais illimité (programme Outright Monetary Transactions), que ni l'Espagne, ni l'Italie, ne souhaitent accepter à ce stade. Elle a toutefois clairement participé à une nette détente des taux espagnols et italiens, notamment sur la partie court-moyen terme de la courbe des taux d'émission qui atteignent fin 2012 leur niveau le plus bas depuis deux années, associée à une forte repentification de leur courbe de refinancement.

Parallèlement, la Banque Centrale Européenne stabilise son principal taux directeur à un niveau historiquement bas (0,75 %), la facilité de dépôts n'étant plus rémunérée, adoptant ainsi une politique très expansionniste à l'image de ses consœurs internationales.

Après une année 2011 catastrophique, l'ensemble des actifs financiers obligataires souverains affichent d'excellentes performances, notamment ceux des pays européens fragilisés (+30 % pour la référence à 10 ans de l'Etat italien), comme l'ensemble du marché du crédit européen à haut rendement (+27 % sur l'année).

De fait, les banques centrales des principaux pays développés ont maintenu en vigueur leur arsenal de politiques non conventionnelles afin de précipiter la sortie de crise par un retour accéléré de la croissance économique. Après deux années chaotiques, l'ensemble des politiques monétaires internationales convergent dorénavant vers la mise en œuvre de stratégies expansionnistes vigoureuses, amorçant d'ailleurs très certainement une nouvelle guerre des changes, que seule la Suisse avait été contrainte de mettre en œuvre, courant 2012, face à l'envolée de sa devise. Les annonces récentes très agressives des Banques Centrales britanniques et japonaises ne devraient pas rester longtemps sans réponse, à tout le moins en provenance des Etats-Unis.

Ainsi, les Banques Centrales ayant usé de tous les moyens à leur disposition pour stabiliser leurs économies respectives, l'enjeu de l'année à venir sera plus d'ordre politique, que ce soit en Europe par la mise en œuvre de réformes effectives protégeant la zone Euro de ses profondes divergences intrazone ou aux Etats-Unis par la levée de l'hypothèque budgétaire pesant sur les perspectives de croissance américaine. Les marchés financiers finissent donc l'année sur une bonne note, le retour progressif de la confiance étant attesté par la nette hausse des rendements obligataires allemands.

3. Les marchés actions, accablés par les soubresauts des politiques européennes, terminent le 1^{er} semestre en forte chute, avant de se reprendre tout aussi violemment en fin d'année, anticipant des conséquences positives sur la croissance des mesures prises par la Banque Centrale Européenne.

Les marchés actions auront été l'essentiel de l'année suspendus aux lèvres du Gouverneur de la Banque Centrale Européenne. La BCE a clairement sauvé la mise à deux reprises, par son intervention directe dans le refinancement des banques puis en évacuant le risque de financement des Etats, Italie et Espagne en premier lieu. Lui emboitant le pas, la Banque Centrale chinoise a rouvert les vannes du crédit écartant la menace d'un atterrissage violent de l'économie chinoise. Malgré une forte volatilité, les marchés actions ont ainsi réussi à terminer l'année en nette hausse, à quelques exceptions près. Ainsi :

- ✓ Les marchés européens se sont globalement redressés, malgré encore une claire opposition nord/sud, l'indice DAX 30 à +30 % surperformant largement ses homologues français (+14,6 % pour le CAC40) et latins (+7,8 % pour le MIB italien et -5,1 % pour l'IBEX espagnol).
- ✓ Au niveau sectoriel, on constate une nette opposition entre les valeurs cycliques et les autres : si les premières se redressent significativement, l'année aura été difficile pour les valeurs non cycliques (-11 % pour les télécoms, -0,4 % pour les utilities). Le secteur financier tire naturellement son épingle du jeu, après une année 2011 particulièrement éprouvante, avec une progression de 29 % sur l'année.

Pour l'année 2013, la correction positive pour la zone Euro ne devrait pas se reproduire de manière aussi ample, compte tenu d'anticipations à la baisse des bénéfices des acteurs économiques de la zone. A contrario, les valeurs américaines, japonaises et émergentes pourraient profiter du dynamisme de leurs marchés intérieurs pour continuer à performer favorablement.

4. Après un bon début d'année, la conjoncture en Midi-Pyrénées est également rattrapée par la situation économique française.

Si le fer de lance de l'économie régionale (la construction aéronautique et spatiale) reste toujours tonique, porté par des carnets de commande bien garnis sur l'ensemble de la filière, l'économie locale est rattrapée par la vague de restructuration de l'outil industriel productif français :

- ✓ Les plans de licenciement s'enchainent et, associés aux impacts de l'austérité budgétaire en cours de mise en œuvre au niveau national comme au niveau local, font fléchir la consommation locale. Porté par la croissance de sa population active, le taux de chômage poursuit sa hausse en Haute Garonne, à un rythme équivalent à celui du reste de la métropole, malgré la croissance de l'emploi salarié marchand.
- ✓ Le secteur de la construction est plus particulièrement touché par la baisse de la demande, mais aussi par une concurrence de plus en plus aigüe des entreprises espagnoles. L'emploi de ce secteur poursuit son recul, à un rythme plus rapide que celui de la métropole.
- ✓ Facteur peu encourageant, l'économie régionale est confrontée à une nette diminution des créations d'entreprises (-8 %, dont -24 % dans l'industrie).

II. L'ANNEE 2012 DE LA CAISSE REGIONALE DE TOULOUSE 31

Une PME coopérative de banque, assurances et immobilier qui accompagne l'ensemble de ses clientèles au quotidien, finance l'économie de son territoire et délivre des résultats financiers récurrents dans un contexte toujours difficile

1. Faits marquants

1.1. Activités clientèles

Sur l'année 2012, au rythme d'une activité clientèle soutenue, le Crédit Agricole Toulouse 31 a enregistré de belles performances collectives, dont les principales sont présentées dans le tableau ci après :

	Encours au 31/12/2012	Evolution sur un an
Clients	436 724	+ 8 535
Collecte	10 442 M€	+ 3,6 %
- Dont collecte bilan	6 434 M€	+ 5,7 %
Crédits (utilisations et engagements)	8 009 M€	+ 6,4 %
- Dont crédits à l'habitat	4 081 M€	+ 7,4 %
- Dont crédits d'investissement aux professionnels et aux entreprises	2 045 M€	+ 13,8 %
Assurances de biens et de personnes (nombre de contrats)	167 223	+10,8 %
Services (en nombre)	714 261	+9,5%

Le Crédit Agricole Toulouse 31 confirme son dynamisme et dégage en 2012 des performances commerciales toniques et homogènes sur tous les compartiments. Porté par des modifications réglementaires sur les plafonds des livrets et la commercialisation soutenue de DAT, l'encours de collecte bilantielle progresse notamment de 5,7%. Ce développement des capitaux collectés permet de poursuivre le financement des projets de notre territoire. Ainsi, l'évolution des encours de crédit à l'habitat reste supérieure à celle du marché local et les encours de crédit d'investissement auprès des clientèles professionnelles, des entreprises et des collectivités locales progressent de 13,8 % à fin 2012.

1.2. Résultats financiers

Le Produit Net Bancaire (comptes individuels) au 31 décembre 2012 progresse de 3,3%, malgré l'absence de dividende versé par Crédit Agricole S.A. (vs 9,5 M€ en 2011). Cette hausse est principalement liée à une progression de +10,9 % de la marge d'intermédiation. L'évolution de +5,9% des charges générales d'exploitation traduit la hausse de différentes taxes (forfait social, taxe systémique, taxe sur les salaires). La maîtrise des risques sur l'ensemble des marchés permet toutefois de maintenir une évolution positive du résultat net social qui s'établit à 60,1 millions d'euros. Ainsi, le taux des créances douteuses et litigieuses fléchit pour atteindre 3,14% à fin décembre 2012, couvert à 81,2 % par des provisions.

Concernant les comptes consolidés, la Caisse régionale Toulouse 31 a fait évoluer la méthode de valorisation des titres qu'elle détient dans la SAS Rue La Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit Agricole S.A. Réalisée sur la base d'une approche multicritères, la valorisation a un impact négatif de 14,5 millions d'euros sur le résultat net part du groupe du 4ème trimestre 2012 de Crédit Agricole Toulouse 31, sans impact sur sa solvabilité.

1.3. Situation financière

Avec 1 019 M€ de capitaux propres consolidés (part du Groupe) au 31 décembre 2012, soit +5,7 % en année mobile, la Caisse régionale Toulouse 31 renforce sa structure financière. Le ratio CRD/Bâle 2 s'élève à 16,2 % au 30 juin 2012 contre 15,71% au 31 décembre 2011. La Caisse régionale respecte l'ensemble des normes internes et externes afférentes au risque de liquidité et affiche toujours un ratio crédit – collecte limité à 114,8 %.

Si le cours du Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) Toulouse 31 s'est affiché en hausse de +3,8 % en 2012 à 52,4 €, il n'est pas représentatif de la valeur intrinsèque de l'entreprise (actif net à 183,7 euros par titre) comme des performances financières particulièrement résilientes de la Caisse régionale. Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'assemblée générale du 27 mars 2013 le versement d'un dividende de 3,91 €, en hausse de 3 %.

1.4. Perspectives

Crédit Agricole Toulouse 31 poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique, avec notamment sur le dernier trimestre le lancement de trois nouvelles agences spécialisées : Crédit Agricole Toulouse 31 International Clients, E-Cat 31 et Espace W31.

Pour 2013, Crédit Agricole Toulouse 31 poursuivra sa politique de financement de l'économie de la Haute-Garonne, en l'adaptant si nécessaire aux nouvelles contraintes réglementaires en cours de discussion (Bâle 3) et, dès octobre 2013, rejoindra le système d'information unique des 39 Caisses régionales de Crédit Agricole, qui contribuera à une nouvelle amélioration de la qualité de service pour nos clientèles et au renforcement de nos performances financières.

2. Activité 2012

2.1. Le fonds de commerce

A l'issue de l'exercice 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a élargi sa base de clientèles, qui compte désormais plus de 436 000 clients particuliers (dont plus de 22% ont moins de 25 ans) et professionnels.

135 684 clients sont désormais sociétaires (+ 3 447 par rapport à 2011) et participent lors des Assemblées Générales à la vie mutualiste de la Caisse Régionale.

19 500 nouveaux dépôts à vue ont été ouverts en 2012.

2.2. La collecte

Au 31 décembre 2012, l'encours global de la collecte clientèles, en progression de 3,6%, s'établit à 10,4 milliards d'euros, soit une collecte globale supplémentaire sur l'année de 365 millions d'euros et une collecte bilan supplémentaire de plus de 348 millions d'euros.

- L'augmentation des plafonds des livrets A et LDD a un impact positif sur les encours de la Caisse régionale Toulouse 31 de +8,2% sur les livrets au détriment des DAV qui sont en retrait de 4,2% sur 2012.
- Le développement de la Gamme des DAT, produits sécurisés, permettent à l'épargne bancaire d'afficher une progression de 10,2% soit 428 millions d'euros de variation annuelle nette.
- Le compartiment des valeurs mobilières progresse légèrement de +0,1% soit 1,9 millions d'euros, le contexte de taux ne favorisant pas la souscription d'OPCVM.
- L'assurance vie affiche une progression de 0,6% représentant 15,4 millions d'euros.

2.3. Le crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a distribué au long de l'année 2012 plus de 1 300 millions d'euros de crédit à moyen terme sur l'ensemble de ses clientèles. Au 31 décembre 2012, ses encours de crédit ont progressé de 452 millions d'euros (soit +7,0%).

Dans un marché en repli, et avec un niveau de taux historiquement bas, la Caisse régionale Toulouse 31 enregistre une très belle performance sur le financement de l'habitat avec 686 millions d'euros de financement, permettant de présenter un encours en hausse de 7,4%.

Son accompagnement des PME-PMI du département de la Haute-Garonne s'est également traduit par 335 millions d'euros de financements attribués sur l'année à moyen et long terme et près de 380 millions d'euros d'utilisation de concours de trésorerie pour 1 193 millions d'euros d'engagements, au titre de 2012.

La Caisse régionale a montré également encore cette année qu'elle restait le premier partenaire financier de l'agriculture, avec une augmentation des financements sur 2012 de 19,5% représentant plus de 59 millions d'euros en faveur des agriculteurs.

Le développement des financements accordés aux collectivités publiques s'est accéléré sur 2012 avec 234 millions d'euros de crédit distribué.

2.4. L'assurance de biens et de personnes

Son portefeuille d'assurance compte désormais 167 000 contrats, c'est-à-dire qu'un client bancaire sur 3 est assuré par la Caisse régionale.

En 2012, on retiendra sur le marché des Particuliers :

- la progression du taux d'équipement de ses clients sur l'ensemble de l'offre,
- la poursuite du développement de l'assurance Multirisques habitation avec la commercialisation de près de 4 017 contrats soit une progression de 10% par rapport à 2011 ;
- la souscription de près de 2 385 contrats Auto et deux roues soit une hausse de 10%;
- la progression des contrats d'assurance garantie décès/obsèques de + 4 306 dans le cadre d'une démarche globale articulée par des ventes couplées épargne / assurance.

Sur le marché des professionnels, la Caisse régionale propose également une gamme de produits d'assurance couvrant aussi bien l'outil de travail que l'exploitant et ses salariés. Avec près de 9 500 contrats d'assurances, un professionnel sur 5 est assuré par la Caisse régionale.

Enfin, la couverture des prêts à l'habitat, qui garantit aux souscripteurs la prise en charge de leur crédit en cas de décès ou d'invalidité, a progressé sur l'année 2012 et s'établit à 140% de l'encours total des prêts à l'habitat (en progression de 5,4 pts).

2.5. Les services

Avec près de 605 000 contrats actifs sur 2012, la Caisse Régionale continue d'améliorer les équipements de ses clientèles.

Au-delà des équipements bancaires traditionnels, elle propose des produits et services intégrant toutes les évolutions technologiques : 2012 est marquée par le lancement du "Compte à Composer" présentant un ensemble de solutions pour faciliter la gestion des comptes ; « Créances Services » assurant le financement des besoins de trésorerie des professionnels ; le pack e-commerce qui permet la création et la gestion d'une véritable boutique en ligne, et une offre bancaire de paiement sécurisé (KWIXO).

3. Les comptes sociaux 2012 : bilan et compte de résultat

3.1. Le bilan

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012 (en millions d'euros)

ACTIF	2011	2012	Variation	PASSIF	2011	2012	Variation
Opérations interbancaires et assimilées	123,0	118,0	-4,1%	Opérations interbancaires et assimilées	4,9	1,5	-69,4%
Opérations internes au Crédit Agricole	768,7	776,5	1,0%	Opérations internes au Crédit Agricole	4 097,3	4 018,1	-1,9%
Opérations avec la clientèle	6 288,6	6 744,2	7,2%	Comptes créateurs de la clientèle	2 650,5	2 877,6	8,6%
Opérations sur titres	424,3	387,7	-8,6%	Dettes représentées par un titre	265,4	442,8	66,8%
Valeurs immobilisées	402,6	408,3	1,4%	Comptes de régularisation et passifs divers	123,9	165,1	33,3%
Actions propres	2,9	2,9	0,0%	Dettes subordonnées, Provisions et Fonds pour risques bancaires généraux	227,9	244,1	7,1%
Comptes de régularisation et actifs divers	168,3	167,8	-0,3%	Capitaux propres hors FRBG	749,8	796,1	6,2%
				Bénéfice de l'exercice	58,7	60,1	2,4%
TOTAL	8 178,4	8 605,4	5,2%	TOTAL	8 178,4	8 605,4	5,2%

Le total du bilan atteint 8 605 milliards d'euros, en progression de 5,2 % par rapport à 2011. Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

3.1.1 L'actif

Les opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole reprennent principalement le compte courant de trésorerie et les opérations de trésorerie court terme. L'évolution 2012 (7,8 millions d'euros) résulte de la combinaison d'une baisse des placements monétaires à terme (-41 millions d'euros), compensée par la progression du niveau des comptes courants CASA (+49 millions d'euros).

L'évolution des opérations avec la clientèle est la traduction comptable de l'activité crédits dont les faits caractéristiques de l'exercice ont été détaillés dans la première partie.

Les opérations sur titres diminuent de 36,6 millions d'euros, suite à la sortie du fonds dédié Toulouse 31 Obligations. En revanche, les valeurs immobilisées progressent de 5M€ suite à l'investissement de la Caisse régionale dans sa filiale Grand Sud Ouest Capital.

3.1.2 Le passif

Les opérations internes au Crédit Agricole diminuent de 79,2 millions d'euros, en raison principalement de l'absence de renouvellement de refinancements internes. En effet, avec une gestion active de la liquidité et une décontraction des conditions de marché, la Caisse régionale a émis des CDN (+168,5 millions d'euros).

Les comptes créateurs de la clientèle sont en augmentation de 227,1 millions d'euros, reflet du développement de la gamme des DAT conduisant à une progression des dépôts à terme (+ 301,9 millions d'euros).

La Caisse régionale enregistre 11 factures échues et non réglées au 31 décembre 2012 pour un montant de 61 K€, ventilé dans l'échéancier ci-dessous, avant imputation des avoirs qui s'élèvent à 33 K€ :

en K€	Echues	< 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 à 9 mois	de 9 mois à 1 an	> 1 an	Total
2 012	1	52	8					61

Les provisions et dettes subordonnées comprennent les TSR 25,3 millions d'euros, les comptes courants bloqués des Caisses Locales pour 88,3 millions d'euros (+1,1 million d'euros) ainsi que les provisions pour risques et charges. Ces dernières augmentent de 14,3 millions d'euros pour atteindre 118,3 millions d'euros, principalement en raison de l'augmentation des provisions filières. Le FRBG a progressé de 0,8 million d'euros en 2012 pour atteindre 9,1 millions d'euros.

Les capitaux propres, hors résultat net, comprennent les parts sociales, les certificats coopératifs d'investissements, les certificats coopératifs d'associés et les réserves. Ils s'élèvent à 796,1 millions d'euros, en hausse de 46,3 millions d'euros, issus de la mise en réserve des résultats conservés relatifs à l'exercice 2011.

3.1.3 Le hors bilan

Engagement Hors Bilan au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	2011	2012	ENGAGEMENTS RECUS	2011	2012
Engagements de Financement			Engagements de Financement		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits	170,0	0,0	Engagements reçus d'établissements de crédit	300,2	400,0
Engagements en faveur de la clientèle	861,3	882,7	Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de Garantie			Engagements de Garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits	240,9	246,0	Engagements reçus d'établissements de crédit	224,6	226,9
Engagements internes au Crédit Agricole	0,0	0,0	Engagements internes au Crédit Agricole	52,4	63,2
Engagements d'ordre de la clientèle	201,1	213,8	Engagements reçus de la clientèle	1 806,9	1 984,8
Total	1 473,3	1 342,5	Total	2 384,1	2 674,9

Les **engagements donnés** passent de 1 473,3 millions d'euros à 1 342,5 millions d'euros en 2012, en baisse de 130,8 millions d'euros en raison principalement de la suspension des accords de refinancement en faveur de Crédit Agricole S.A. dans la cadre de la gestion de la liquidité.

Les **engagements reçus** augmentent de 290,8 millions d'euros pour atteindre 2 674,9 millions d'euros (soit + 12,2%).

Cette évolution résulte principalement :

- de l'accroissement des accords de refinancement en faveur de la Caisse Régionale (+ 100 M€) ;
- de l'accroissement des garanties reçues de CAMCA sur les crédits habitat accordés (+ 121,2 millions d'euros).

3.2. Le compte de résultat : du produit net bancaire au résultat net

3.2.1 Le Produit Net Bancaire (en milliers d'euros)

	Décembre 2011	Décembre 2012	Variation Déc. 12 - Déc. 11
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	124 224	142 793	14,9%
Revenus des titres	16 174	7 709	-52,3%
Produits net des commissions	112 780	106 551	-5,5%
Produits nets sur opérations des portefeuilles	3 811	7 200	88,9%
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-1 722	-488	-71,7%
PNB	255 267	263 765	3,3%

Au 31 décembre 2012, le Produit Net Bancaire progresse de 3,3% à 263,8 millions d'euros. La part issue des activités clientèles affiche une hausse de 5,8% en lien avec l'impact positif du volume des crédits habitat, la baisse des niveaux de rémunération de la collecte et la pression sur les prix des services bancaires.

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés augmentent sensiblement, à hauteur de 18,6 millions d'euros soit +14,9% versus 2011.

Cette progression provient de la très belle performance de l'activité crédit et du faible coût de refinancement lié au contexte de taux historiquement bas.

Les revenus des titres diminuent de 8,4 millions d'euros en raison de l'absence de dividendes versés par la SAS Rue La Boétie.

Les produits nets des commissions sont en baisse de 6,2 millions d'euros par rapport à 2011. Malgré une activité dynamique sur l'ensemble de ses prestations de banque assurance, les mesures gouvernementales et la pression sur le prix des services bancaires ont fortement contraint l'évolution des commissions reçues.

Les produits nets sur opérations des portefeuilles sont en progression de 3,4 millions d'euros essentiellement du fait d'une amélioration de la valorisation du portefeuille de placement de la Caisse Régionale conduisant à des reprises de provisions. Le niveau d'externalisation de plus values en 2012 s'élève à 4,8 millions d'euros et reste proche de celui de 2011.

3.2.2 Du Produit Net Bancaire au Résultat Brut d'exploitation(en milliers d'euros)

	Décembre 2011	Décembre 2012	Variation Déc. 12 - Déc. 11
PNB	255 267	263 765	3,3%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES	-135 398	-143 419	5,9%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	119 869	120 346	0,4%

Les charges de fonctionnement nettes progressent de 8,0 millions d'euros soit +5,9 %.

Cette évolution des charges de fonctionnement résulte de 2 effets principaux :

- la combinaison de l'augmentation de la masse salariale (+1,2 millions d'euros) avec la hausse des engagements de fin de carrière (+1,2 millions d'euros);
- des impacts fiscaux avec l'augmentation des taxes (forfait social, taxe sur les salaires, taxe systémique, taxe ACP : + 3,7 millions d'euros) ;

Le coefficient d'exploitation s'établit pour l'année 2012 à 54,4% en hausse de 1,4 point.

3.2.3 Du résultat brut d'exploitation au résultat net

en K€

	Décembre 2011	Décembre 2012	Variation Déc. 12 - Déc. 11
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	119 869	120 346	0,4%
COEF. EXP	53,0%	54,4%	+1,4 pts
Coût du risque et FRBG	-31 039	-18 396	-40,7%
Provisions et exceptionnel	-2 475	-1 334	-46,1%
Impôt sur les bénéfices	-27 634	-40 506	46,6%
RESULTAT NET	58 721	60 110	2,4%

Le résultat brut d'exploitation s'affiche en légère hausse de 0,5 million d'euros (+0,4%) en lien avec le PNB clientèle qui s'affiche en progression et des charges de fonctionnement en forte évolution.

Sur l'année 2012, le coût du risque s'affiche en diminution de -10,6 millions d'euros pour un montant de 17,6 millions d'euros qui se décompose ainsi :

- Le risque crédit lié au provisionnement individuel des encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) pour 11,4 millions d'euros, en baisse de 18,7 millions d'euros grâce aux politiques engagées au sein de la Caisse régionale sur la surveillance et la gestion des risques;
- Les « autres risques » collectifs et filières s'élèvent à 5,7 millions d'euros au total ;

Le taux de CDL est en diminution sur l'exercice à 3,14%, et le taux de couverture des créances douteuses est de 81,2%.

La Caisse régionale a maintenu la couverture globale des risques de ses encours de crédit aux environs de 3,5%* fin 2012.

* *Taux de couverture global = Total provisions individuelles et collectives
Total encours de crédit*

La charge fiscale de l'exercice 2012 atteint 40,5 millions d'euros, en sensible augmentation par rapport à 2011.

Son résultat net progresse de 2,4% à 60,1 millions d'euros lui permettant de conforter, sa structure financière.

4. Les comptes consolidés 2012

4.1. Le Périmètre de consolidation

Le périmètre des comptes consolidés de l'entité consolidante Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est composé :

- de la Caisse régionale,
- de 46 Caisses Locales, dont une créée en 2012,
- de 3 fonds dédiés : Force Toulouse Diversifié, Ozenne Institutionnel et Toulouse 31 Court Terme. Toulouse 31 Obligations ayant été cédé en novembre 2012.

4.2. L'activité des filiales et des participations

Afin d'accentuer sa participation au développement du tissu économique régional, la Caisse régionale Toulouse 31 a participé à l'augmentation de capital de la structure SCR CA Toulouse 31 Initiatives, société de capital développement de la Caisse régionale, à hauteur de 1 M€.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a perçu en 2012 un dividende de sa filiale Grand Sud Ouest Capital d'un montant de 5,2M€.

Au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale de Toulouse 31 sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 6 807 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 7 716 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de -14 523 milliers d'euros.

4.3. Les éléments chiffrés de synthèse

Le total du bilan consolidé s'établit à 8,8 milliards d'euros, représentant une augmentation de 5,8 % par rapport à 2011.

Le total des fonds propres consolidés s'élève à 1018,9 millions d'euros, contre 963,7 millions d'euros en 2011. Le résultat net consolidé 2012 s'élève à 52,8 millions d'euros contre 58 millions d'euros en 2011.

En Millions d'euros	Décembre 2011	Décembre 2012	Variation Déc 12 - Déc 11
Produit Net Bancaire	248,3	251,3	1,2%
Résultat net part du Groupe	58,0	52,8	-8,9%
CAPITAUX PROPRES	963,7	1 018,9	5,7%
BILAN	8 331,4	8 811,3	5,8%

4.4. Le résultat consolidé

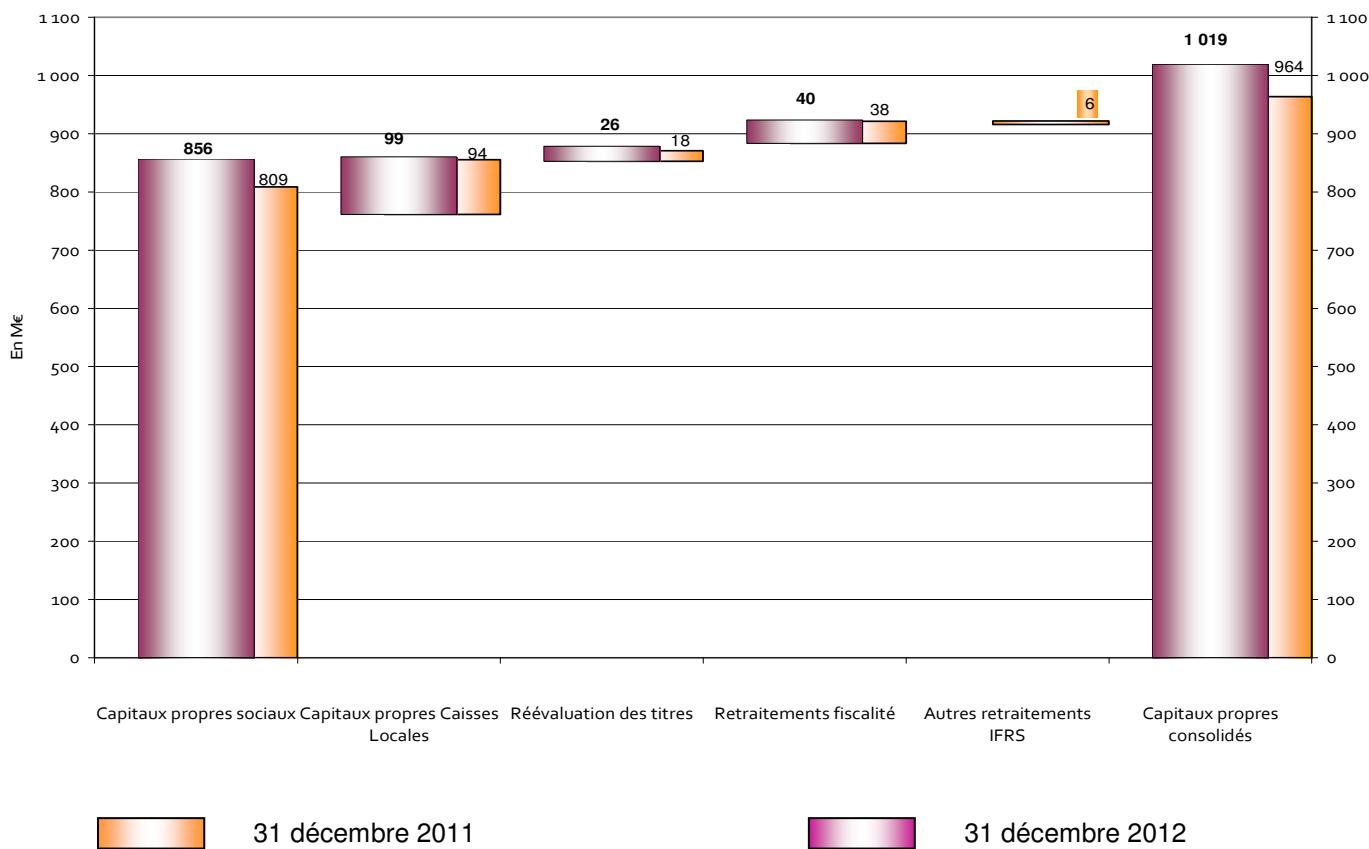
Il est principalement constitué du résultat social de la Caisse régionale (60,1 millions d'euros), du résultat des Caisses Locales (2,3 millions d'euros), du résultat sur les fonds dédiés (1,7 millions d'euros), complétés des impacts liés à l'application des normes IFRS en matière d'imposition courante et différée (3,9 millions d'euros), de traitements des titres et d'instruments dérivés (- 17,3 millions d'euros).

4.5. Les fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés en hausse de 55 millions d'euros s'élèvent à 1018,9 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ils résultent principalement de la combinaison des éléments suivants :

- de l'augmentation des réserves par affectation des résultats non distribués en 2011 pour 44,6 millions d'euros,
- de la hausse du capital des Caisses Locales pour 2,4 millions d'euros,
- de l'augmentation de la revalorisation des titres disponibles à la vente (titres de placement et titres de participation) de 15,2 millions d'euros

Le passage des capitaux propres en normes françaises aux capitaux propres en normes IFRS pour la Caisse régionale est présenté dans le graphique ci-dessous :



4.6. Evènements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

III. MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont les suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du Groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. Elle a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques. Piloter l'ensemble des risques pour assurer la qualité maximale et la fiabilité des services rendus à la clientèle est un des axes stratégiques majeurs de l'entreprise.

Le système de contrôle interne permet de prévenir et de réduire ces risques. Il s'articule autour de plusieurs niveaux de contrôles, hiérarchiques, complémentaires, indépendants les uns des autres et s'appliquant à l'ensemble des unités du Siège et des Agences.

L'indépendance des fonctions, notamment pour le Département Risques et Contrôles Permanents (DRCP), la surveillance des risques et la formalisation des procédures internes fondées sur des systèmes de délégation figurent parmi les principes fondamentaux mis en œuvre. Le DRCP est composé des Services Risques Conformité Opérationnels et Contrôles Permanents, Risques de Crédit et de l'Unité Risques Financiers.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre de la modification du règlement CRBF 97-02 (arrêté du 31 mars 2005, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006), obligeant notamment à désigner trois responsables distincts : Responsable du Contrôle Périodique (Audit- Inspection), Responsable des Contrôles Permanents et Responsable de la Conformité.

Le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle est assuré par le Comité de Contrôle Interne et Risques, présidé par le Directeur Général. Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration sont informés régulièrement de l'évolution des risques, des résultats des contrôles effectués et des actions en cours.

5. Risque de Crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

5.1. Objectifs et politique

La politique d'intervention de la Caisse régionale sur ses marchés en matière de crédit est élaborée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Cette politique, déclinée par marché, s'inscrit plus globalement dans le cadre de la politique de développement de la Caisse régionale. La Caisse régionale s'attache à ce qu'elle soit:

- Une politique de développement durable et rentable dans le cadre de la relation globale avec le client,
- Une politique de développement maîtrisé par la limitation des prises de risque au regard des fonds propres et des résultats.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit, appelé POLITIQUE RISQUES CREDIT, est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés et des règles de gestion propres à chaque marché. La ligne hiérarchique de chaque métier est responsable du respect de cette politique dans le cadre de ses interventions et le DRCP assure la surveillance de 2^{ème} degré-2^{ème} niveau de l'ensemble.

5.2. Gestion du risque de crédit

5.2.1 Principes généraux de prise de risque

Les décisions relatives à la prise de risques s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, sa note Bâle II, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Caisse régionale. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes et indépendantes, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Le schéma de prise de décision mis en œuvre, pour lequel les niveaux de prise de décision sont revus chaque année si nécessaire, est basé sur les principes suivants:

- Un niveau d'intervention est défini pour chaque métier, visant à valoriser et responsabiliser le décideur, sous les contrôles hiérarchiques habituels.

- Pour les prises de risque les plus importantes, un Comité d'Attribution de prêt par marché composé d'Administrateurs, le Directeur Général, ou le Bureau du Conseil d'Administration (avec avis préalable du Directeur Général) prennent les décisions. Le Responsable du DRCP assure préalablement un double regard indépendant et donne un avis.

5.2.2 Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Le système de notation des particuliers et des professionnels

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Le système de notation des entreprises

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Le dispositif de surveillance et les tableaux de bord mis en place par Crédit agricole S.A. et le DRCP permettent d'avoir une vision de la consolidation des risques de crédit notamment par type de clientèle, par filière identifiée comme plus sensible, par groupe de risque et par note.

L'échelle de notation interne est sur 15 positions (13 notes de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z, pour les contreparties en défaut). Ces notes sont rapprochées de notes externes et les écarts significatifs sont analysés.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

5.2.3 Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance est basé sur les règles définies dans la politique risque crédit qui fixe un certain nombre de limites en termes d'encours, d'opérations unitaires et ce, en fonction de la note attribuée aux contreparties. Au-delà de ces limites, la Caisse régionale recherche la diversification et le partage de ses prises de risques. Des limites existent également pour certaines filières ou secteurs d'activité considérés comme plus sensibles. Les limites sont fixées en pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse régionale.

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse régionale mesure ses risques en tenant compte de l'ensemble des catégories d'engagements (trésorerie, équipement et garanties données) et en les consolidant sur les contreparties et groupes de contreparties liées. Les méthodologies de mesure et de surveillance sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Ces éléments font l'objet de rapports réguliers à l'organe exécutif et à l'organe délibérant. En matière de contre garantie, la Caisse régionale peut faire appel à FONCARIS si ses engagements vis à vis d'une contrepartie atteignent 10 M€.

Les 10 principales contreparties de la Caisse régionale représentent 7,1 % des encours de créances.

Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

De fréquentes revues de portefeuille sont organisées par le DRCP, sur la base d'un programme annuel validé par le Comité de Contrôle Interne et Risques. Elles permettent de faire le point pour chaque marché notamment sur les principaux groupes de contreparties liées, les contreparties avec des notes dégradées, les filières considérées comme sensibles...

Le Comité de Révision des Crédits Sains, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances saines, tous marchés, sur la base de critères de sélection prédéfinis. Il peut décider du passage en recouvrement de clients présentant un risque dégradé.

Le Comité Recouvrement, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances en recouvrement amiable ou judiciaire, tous marchés.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La Caisse régionale apporte une attention particulière à l'identification des risques potentiels et à leur couverture. Elle mène des actions permanentes de prévention et d'anticipation du risque de non remboursement et accorde une place prépondérante au recouvrement amiable.

Des revues de portefeuille et les réunions du Comité Recouvrement permettent de faire le point sur les contreparties gérées en recouvrement amiable ou judiciaire.

Des présentations régulières de l'évolution des risques sont faites au Conseil d'Administration.

Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité de Contrôle Interne et Risques, présidé par le Directeur Général et réuni chaque trimestre, suit les risques sur une base consolidée pour la banque de détail, celle des entreprises, les filières considérées comme sensibles, les usages Bâle 2 et les évolutions liées à la réforme Bâle 2.

Impacts des stress scenarii

Des stress scenarii sont régulièrement effectués afin d'évaluer le risque de perte encouru et l'évolution de l'exigence de fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

5.2.4 Mécanismes de réduction du risque de crédit

La prise en compte et la gestion des garanties et sûretés suit les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle 2 en termes d'éligibilité, et déclinés par le comité Normes et Méthodologies du Groupe pour permettre une approche cohérente au sein du Groupe. La politique de garantie de la Caisse régionale repose sur la définition de garanties à prendre selon les cas en fonction:

- de la qualité du client appréciée notamment à travers la notation.
- de la nature de l'opération financée.
- du type d'engagement.
- de la durée de l'engagement.

Hormis les sûretés réelles ou personnelles traditionnelles, sur le marché de l'habitat la CAMCA et Crédit Logement peuvent apporter leur garantie, tandis que sur le marché des professionnels et des petites entreprises SIAGI ou OSEO notamment peuvent intervenir.

La politique de la Caisse régionale consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

5.3. Exposition

5.3.1 Exposition maximale

L'exposition est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

5.3.2 Concentration

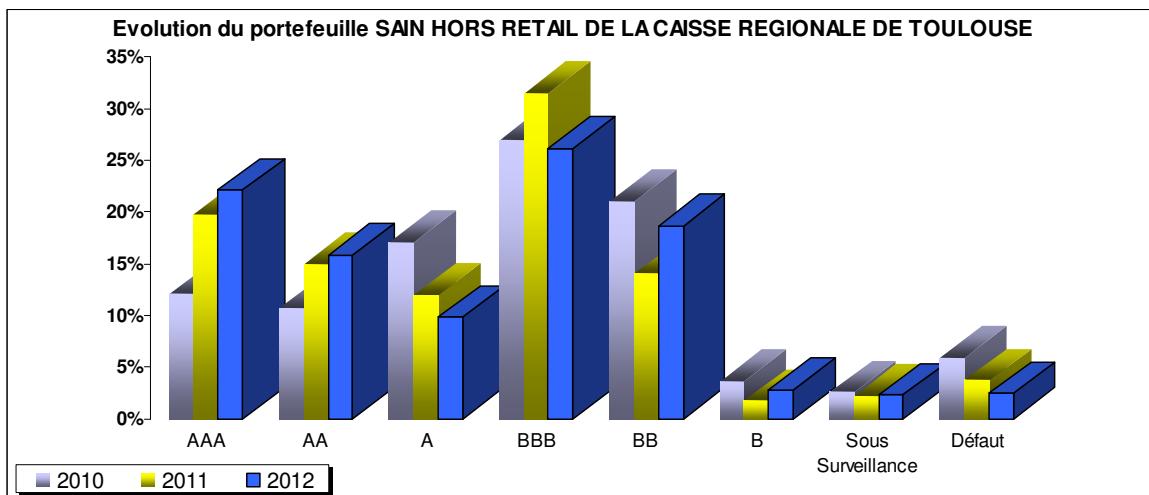
Le portefeuille ventilé dans les tableaux ci-après correspond aux engagements commerciaux : Prêts et créances sur les établissements de crédit, hors opérations internes + Prêts et créances sur la clientèle.

5.3.3 Qualité des encours

Analyse des encours « Corporate »

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des clients de la Caisse régionale. Concernant le portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques), au 31 décembre 2012, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 29,6 % (28% en 2011) des encours portés par la Caisse régionale.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients « Corporate » :



Dépréciation et couverture du risque

➔ **Politique de dépréciation et couverture des risques**

Les créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent un risque de perte intervenu après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou collective.

Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

➔ **Encours d'actifs financiers dépréciés**

Les données au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 sont disponibles dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

5.3.4 Coût du risque

La ventilation du coût du risque est disponible dans la note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés, ainsi que page 17 du présent rapport.

6. Risque de Marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

6.1. Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de ses portefeuilles de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). Elle a réparti ses placements sur les marchés en deux portefeuilles : un portefeuille Court Terme, scindé en Court Terme classique et Court terme dynamique, et un portefeuille investi à Moyen & Long Terme.

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La maîtrise des risques sur l'ensemble des portefeuilles est réalisée par la fixation d'une limite de risque et de seuils d'alertes.

6.1.1 Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur plusieurs niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché. Il participe aux comités de gestion financière et il est destinataire des reportings de l'activité financière (mensuels).

Les comités de décision et de suivi des risques

Les décisions et le suivi des risques sont effectués au travers de deux comités :

- Comité de Gestion Financière : il est chargé de proposer les limites et les seuils d'alertes au Conseil d'Administration. Ces limites sont révisables annuellement. Un suivi mensuel est réalisé au travers du reporting de l'activité marchés financiers. Un suivi détaillé est présenté trimestriellement au Comité de Gestion Financière, et une synthèse au Conseil d'Administration.

- Comité de pilotage des risques : décide de la politique de risques touchant l'entreprise (crédits, financiers, opérationnels principalement).

6.2. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, le scénario de stress (catastrophe), les indicateurs complémentaires de gestion (la variation de PNB de chaque portefeuille, seuils d'alertes sur le marché action, seuils d'alerte sur l'évolution des taux à long terme).

6.2.1. *Les indicateurs*

La VaR (Value at risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 an. En 2012, elle retient également un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Limites du calcul de la VaR :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

Une limite de risque global du portefeuille est fixée à partir du calcul de la VaR à 99% sur un horizon d'un an et une autre limite est fixée à partir du calcul de la VaR à 99% sur un horizon de 1 mois.. La VaR est calculée mensuellement, et présentée dans le reporting global du portefeuille. Le calcul est présenté trimestriellement en Comité de Gestion Financière.

Le stress scénario

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché.
- Ce calcul de scénario de stress, simule des conditions extrêmes de marché, il est le résultat d'une approche par un scénario adverse consistant à établir des hypothèses pour simuler une situation défavorable au portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ce scénario de stress est calculé mensuellement et présenté dans le reporting global du portefeuille. Il est présenté en détail chaque trimestre lors des comités de gestion financière, puis en Conseil d'Administration, afin d'évaluer le risque en cas de scénario extrême (catastrophe).

Historique scénario catastrophe en 2012 :

Scénario Catastrophe (en M€)	déc-11	mars-12	juin-12	sept-12	déc-12
Variation de Plus & Moins Values Latentes	-18,9	-26,0	-25,9	-28,0	-19,8

Les indicateurs complémentaires (limites et seuils d'alertes de gestion)

La CR a mis en place des limites et des seuils d'alertes concernant l'évolution de la valeur des portefeuilles et des marchés.

- Une limite de perte en PNB sur le portefeuille court terme dynamique.
- Des seuils d'alertes de résultat sur chacun des portefeuilles (court terme classique, court terme dynamique, moyen long terme)
- Seuil d'alerte sur variation de l'Eurostoxx50 : un seuil d'alerte a été fixé sur la baisse de l'Eurostoxx50. Cette baisse est mesurée d'une part, sur la base d'une baisse de l'Eurostoxx50 par rapport à la fin du mois précédent, et d'autre part, sur la base d'une baisse de l'indice par rapport au 31-12 de l'année précédente.
- Seuil d'alerte sur la variation des taux à moyen long terme : un seuil d'alerte a été fixé sur la hausse du CMS 5 ans. Cette hausse est mesurée d'une part, sur la base d'une hausse du CMS 5 ans par rapport à la fin du mois précédent, et d'autre part, sur la base hausse de l'indice par rapport au 31-12 de l'année précédente.

6.2.2 L'utilisation des dérivés de crédits

La Caisse régionale n'utilise pas de dérivés de crédits dans sa gestion.

6.3. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

La VaR est un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR du portefeuille de placements financiers de la Caisse régionale est la suivante :

Value at Risk avec un seuil de confiance de 99% sur 1 et 12 mois :

Value at Risk (en M€)	déc-11	mars-12	juin-12	sept-12	déc-12
1 mois	4,8	6,2	5,4	5,2	3,9
1 an	13,5	21,3	18,6	18,1	13,6

Le portefeuille au 31-12-2011 était principalement orienté sur des actifs monétaires et obligataires, avec un début de diversification sur le marché action afin de réexposer le portefeuille à moyen Long Terme. Début 2012, un renforcement de l'exposition Actions et une hausse de la volatilité ont fait augmenter la VaR.

Ensuite, sur le dernier trimestre 2012, la baisse de la volatilité et la réduction de l'exposition Obligataire placement au profit d'achats de titres LCR en Titres d'Investissement réduit nettement le niveau de risque.

VaR au 31 décembre 2012 par facteurs de risque (M€) :

VaR total (en M€)	13,6
VaR monétaire	0,7
VaR obligataire	2,9
VaR actions	9,1
VaR alternatif	0,9

Le portefeuille moyen terme est majoritairement investi en obligations, lesquelles constituent un élément important de la VaR globale.

6.4. Risque Action

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou parts détenues en portefeuille.

L'exposition action de la Caisse régionale est limitée au portefeuille de placement.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III.

6.4.1 Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage.

6.4.2 Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

La Caisse régionale place une partie de ses excédents de fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces supports peuvent être couverts en utilisant des contrats de couverture et/ou des options.

Dans le cadre de sa politique de placement à moyen long terme et de la bonne tenue des marchés actions, la Caisse régionale a continué à investir en 2012 tout en restant vigilante et réactive au gré de la volatilité du marché. L'encours du portefeuille action était de 25,4 M€ au 31-12-2012, couvert à hauteur de 7,3 M€, soit une exposition nette de 3,65% de son portefeuille de placements financiers, et protégé à hauteur de 15 M€.

Le suivi du risque action est quotidien, et assorti de seuils d'alertes sur l'évolution des indices de marché.

(cf. note 6.4 de l'annexe aux états financiers consolidés).

6.4.3 Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a mis en place un programme de rachat de CCI avec deux objectifs :

d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;

de procéder à l'annulation totale ou partielle des CCI acquis.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2012 a autorisé la Caisse régionale à acquérir et à détenir un maximum de 10% de l'ensemble des CCI composant son capital (soit 146 169 CCI).

La Caisse régionale a annulé des CCI qu'elle détenait dans le cadre du rachat de titres pour annulation. Cette annulation, réalisée au mois de décembre 2012, a porté sur 25 941 titres.

7. Gestion du bilan

7.1. La gestion du bilan – Risques financiers structurels

Les risques financiers sont suivis et gérés par le Comité de Gestion Financière, dans le cadre des limites qui sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixe des limites concernant le Risque de Taux d'intérêt Global, qui sont assorties de seuils d'alertes. Il fixe également les limites et les seuils d'alertes concernant le risque de liquidité.

Ces limites répondent aux normes fixées par Crédit Agricole S.A. pour le groupe Crédit Agricole. Les risques du bilan font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A. sur la base des reportings normés transmis par les Caisses régionales.

7.2. Risque de taux d'intérêt global

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

L'axe principal de la politique de gestion du risque de taux de la Caisse régionale consiste à maîtriser la sensibilité du Produit Net Bancaire aux variations de taux.

La politique de gestion pour 2012 visait à maintenir des Gaps(*) de taux faibles sur les durées à moyen et long terme, et d'ajuster l'exposition de la CR sur la première année.

Ainsi, l'exposition à la hausse des taux sur l'année à venir, a été réduite et maintenue sur un niveau faible en 2012.

La Caisse régionale est exposée principalement à la variation des taux d'intérêts, son exposition à l'inflation est marginale (le système des avances miroirs structurées choisi par la Caisse régionale, lui permet d'être désensibilisée à l'index Inflation).

(*) *Gaps : voir définition dans le paragraphe méthodologie.*

Gestion du risque

Le Comité de Gestion Financière se réunit au moins une fois par trimestre et décide des politiques de gestion de trésorerie et des politiques de gestion Actif-Passif de la Caisse régionale. Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur «des Finances et du Bancaire», du Responsable du Département «des Risques et du Contrôle Permanent» et du Responsable de la Gestion Financière.

La Direction des Finances et du Bancaire est chargée de l'analyse du risque de taux, et de la mise en œuvre des décisions du Comité de Gestion Financière. Le Département des Risques et Contrôle Permanent, est chargé de contrôler cette mise en œuvre.

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale, est réalisée dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité de Gestion Financière : l'analyse du risque de taux est réalisée mensuellement par le Service Coopération Gestion Financière, chargé de la gestion Actif-Passif de la Caisse régionale.

Cette analyse est présentée chaque trimestre au Comité de Gestion Financière. Elle reprend les opérations mises en place suite aux précédentes décisions, la situation actuelle de la Caisse régionale et enfin les préconisations en terme de gestion et de couverture.

Le Comité décide des orientations de gestion dans le cadre des objectifs qu'il a défini en adéquation avec la politique financière de la Caisse régionale et dans le respect des limites fixées par le Conseil d'Administration.

Méthodologie

La mesure du risque de taux d'intérêt global est basée sur la méthode de calcul des GAPs statiques globaux (taux fixe et inflation).

Le Gap (ou Impasse de taux) est calculé par différence entre les passifs à taux fixe (ou inflation) et les actifs de même nature, pour chacune des périodes étudiées (chaque mois jusqu'à 2 ans, chaque année au-delà).

Le risque de taux est calculé avec le logiciel Cristaux2, outil d'analyse des gaps de taux statique développé au sein du groupe Crédit Agricole. On appelle Gap statique, le Gap calculé sur le bilan arrêté à une date donnée, compte non tenu de l'activité nouvelle à venir. Le bilan est amorti selon l'échéancier réel pour les produits échéancés et selon des conventions d'amortissement pour les produits non échéancés. Ces conventions sont modélisées et revues régulièrement. Les modèles sont pour l'essentiel nationaux et élaborés par Crédit Agricole S.A. Toutefois la Caisse régionale a développé des modèles spécifiques répondant mieux au comportement local du bilan comme, par exemple, les remboursements anticipés affectant les crédits ou bien ceux affectant les DAT à moyen et long terme. Les modèles sont contrôlés à postériori et révisés à minima chaque année.

L'analyse du risque de taux est effectuée sur la totalité du bilan et des instruments hors bilan de la Caisse régionale, elle est réalisée en pas mensuels sur les 2 premières années, puis en pas annuels pour les années suivantes. Toutefois, pour une meilleure lisibilité, les présentations des Gaps sont réalisées en pas annuels pour toutes les durées (la première année est présentée isolément en pas mensuels).

L'analyse est basée sur la mesure des Gaps globaux, et le calcul de la sensibilité du PNB à une variation des taux de 1%.

La gestion du risque est encadrée par des limites proposées par le Comité de Gestion Financière et validée annuellement par le Conseil d'Administration en début d'année.

Les limites s'appliquent aux Gaps synthétiques qui incorporent les Gaps optionnels. On distingue deux types de limites :

- la limite VAN : exprimée comme un impact maximum en Valeur Actuelle Nette pour un choc normatif (200 bp) à la hausse et à la baisse des taux sur l'ensemble des gaps. La perte théorique en cas de « choc » sur les taux ne doit pas dépasser un certain pourcentage des Fonds Propres, du PNB et du RBE.

- Les limites de GAP : elles permettent d'éviter une trop forte concentration du risque sur certaines maturités.

La Caisse régionale utilise des instruments financiers hors bilan pour couvrir son risque de taux. Elle utilise principalement les swaps de taux d'intérêts, mais également les Caps.

Exposition

Les Gaps de taux (voir définition dans le paragraphe Méthodologie) de la Caisse régionale respectent les limites fixées par le Conseil d'Administration. Fin 2012 (analyse au 30 novembre), ils sont négatifs (exposés à la hausse des taux) et contenus sur des niveaux faibles pour toutes les maturités. Ainsi, le risque d'exposition global de la Caisse régionale à une variation des taux est faible.

30/11/12 (M€)	2013	2014-2018	2019-2023	+ 2024
Gaps moyens	- 252	- 101	- 162	- 81
Hausse des taux de 100 bp en 2013	- 2,5 M€	-	-	-

Impact sur les fonds propres prudentiels de la Valeur Actuelle Nette de la perte encourue sur les dix prochaines années, pour une hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro : - 3,6%. Le risque d'un choc de taux sur le bilan de la banque est donc faible au 30 novembre (le niveau de risque évolue chaque mois et pourra donc être légèrement différent au 31 décembre).

7.3. Les risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par la Direction des Finances, chargée de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse régionale. La gestion des positions de liquidité est pilotée quotidiennement, au sein de la Direction des Finances, par le service Coopération Gestion Financière. Un reporting mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière.

Le Conseil d'Administration définit annuellement la politique de refinancement et de gestion de la liquidité. Un point trimestriel sur la situation de la Caisse régionale en liquidité et sur le refinancement est présenté au Conseil.

Objectifs et politique

Les objectifs de gestion du risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité doit répondre tout d'abord au maintien d'un ratio réglementaire sur des niveaux supérieurs au minimum de 100% requis.

L'objectif vise également à assurer la sécurité de la Caisse régionale en ce qui concerne le risque d'illiquidité, en répondant aux normes fixées pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole, et tout en veillant à minimiser le coût induit par le risque de liquidité.

La gestion s'appuie à la fois sur une approche du risque à court terme et sur une approche à moyen-long terme.

Gestion du risque

Au sein de la Caisse régionale, le Conseil d'Administration fixe les limites de liquidité et définit la politique financière en terme de liquidité. Le Comité de Gestion Financière définit les orientations de la gestion de la liquidité et des refinancements, en adéquation avec la politique financière, dans le cadre des règles fixées par l'organe central pour le groupe Crédit Agricole.

La mise en œuvre de ces orientations est réalisée au sein de la Direction Financière et Bancaire, par le service Coopération Gestion Financière.

Outre le pilotage du coefficient de liquidité réglementaire, la gestion porte sur le suivi et l'optimisation du refinancement dans le respect des limites court terme (règles définies par Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'organisation des relations internes concernant le risque de liquidité), et de l'encadrement des refinancements à long terme.

Pour la Caisse régionale, les refinancements peuvent être réalisés soit :

- auprès du marché (émissions de TCN financiers court terme ou moyen-long terme)
- auprès de Crédit agricole S.A. sous forme :
 - d'emprunts en blanc (emprunts interbancaires aux conditions de marchés) de 1 semaine à 10 ans ;
 - d'Avances globales (à condition de marché) de 2 à 30 ans ;
 - d'Avances spécifiques (émissions spécifiques du groupe : SFEF, SFHL, BEI, CRH...).

Conditions de refinancement en 2012

L'année 2012 a débuté avec des conditions favorables aux émissions à long terme, puis le marché s'est sensiblement restreint avant de se détendre légèrement sur les derniers mois de l'année.

Les émissions à court terme ont été très favorables en terme de coût en 2012, avec un marché plus dynamique après les interventions de la BCE en été.

La Caisse régionale vise à diversifier ses sources de refinancement, tant sur le court terme que les refinancements à moyen long-terme. L'ensemble des sources de refinancement présentées ci-dessus sont utilisées.

Méthodologie

- **Le pilotage du ratio de liquidité :**

Les ratios de liquidité sont suivis et gérés régulièrement afin d'assurer le respect des limites réglementaires avec une marge de sécurité suffisante.

- **Le pilotage de la limite Court Terme de liquidité :**

Les règles internes de risque de liquidité mises en place par le groupe Crédit Agricole fixent une limite court terme de liquidité pour chaque Caisse régionale. Cette limite permet de sécuriser la Caisse régionale sur le risque à court terme, en assurant qu'elle possède les réserves nécessaires pour faire face à un blocage de la liquidité sur les marchés.

Des scénarii stress sont calculés afin de vérifier que la position de trésorerie dans les douze mois à venir soit positive (compte tenu de la mobilisation des réserves) à différents horizons de temps selon le scénario appliqué.

La politique de gestion du risque vise à développer cette limite pour sécuriser la Caisse régionale, et à optimiser son utilisation.

- **Le pilotage de la liquidité moyen-long terme :**

Au-delà de la limite court terme, les refinancements de la Caisse régionale sont réalisés à moyen et long terme, soit par emprunt sur le marché interbancaire, soit par emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole S.A., soit par avances spécifiques, soit par avances globales auprès de Crédit Agricole S.A. Le pilotage de la liquidité à moyen long terme vise à assurer les refinancements nécessaires à moyen-long terme en répartissant les durées afin de réduire le risque à venir sur la liquidité de ces échéances. Une optimisation du coût du refinancement est également une préoccupation de la politique de gestion du risque de liquidité.

Les principaux indicateurs utilisés pour la gestion de la liquidité sont les suivants : le ratio réglementaire à un mois, la Limite Court Terme, les scénarii stress, la concentration des échéances, le déficit (ou l'excédent) du compartiment Epargne/Avance et le ratio Collecte/Crédit.

Exposition

Le coefficient de liquidité mesure le rapport entre les emplois à moins d'un mois et les exigibilités à moins d'un mois. Il doit être au minimum de 100% (les emplois à échéance dans le mois à venir doivent couvrir la totalité des exigibilités sur la même période).

Coefficient de liquidité au 31-12-2012 : 134% (coefficients au 31-12-2011 : 111%)

La limite court terme de la Caisse régionale est de : 887 M€ au 31-12-12, elle est consommée à hauteur de 758 M€ (85%).

8. Politique de couverture

La politique de couverture fait partie intégrante de la politique financière en matière de gestion du risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers utilisés répondent à l'objectif unique de couverture des risques, l'intention de couverture est spécifiée dès l'origine de l'opération. Des tests prospectifs et rétrospectifs sont réalisés chaque trimestre pour contrôler la bonne fin des opérations de couvertures.

La gestion de la couverture du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous

8.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les excédents de ressources à taux fixe sont couverts par la réalisation de swaps de couverture de juste valeur qui viennent couvrir une partie de l'encours de dépôts à vue (qui constituent une partie importante des ressources à taux fixe). Les dépôts à vue sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe (macro-couverture). Les encours « dépôt à vue » sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.

Par ailleurs, un portefeuille de crédits à taux fixe est également couvert par des swaps emprunteurs de taux fixe (macro-couverture).

L'enregistrement des instruments de couverture à la juste valeur au bilan de la Caisse régionale s'accompagne de la réévaluation des actifs et des passifs couverts.

Dans le cadre de la gestion du risque de taux, la Caisse régionale calcule mensuellement les gaps de taux de son bilan sur la base de la méthode des gaps statiques.

Les indications quantitatives de couvertures de juste valeur sont présentées dans les notes 3.2 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

8.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Le portefeuille de dérivés de macro-couverture (CAP, FLOOR) est traité en couverture en flux de trésorerie, sans générer de réévaluation des actifs et passifs couverts. Les différents types de couverture sont :

- la couverture de ressources à taux variable par des CAP,

ces encours sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.

- en outre, certaines opérations spécifiques peuvent ponctuellement faire l'objet de micro-couverture en flux de trésorerie, telles que la couverture de crédits structurés par des swaps emprunteurs, la politique consistant alors en un adossement parfait de l'élément couvert (micro-couverture)

Les indications quantitatives de couvertures de flux de trésorerie sont présentées dans la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

8.3. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture d'investissement net en devise.

9. Risque Opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

9.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le Comité de Pilotage des Risques), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels).
- **Identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- **Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- **Calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- **Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

9.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité Contrôle Interne et Risques réuni trimestriellement, dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel peut intervenir auprès du Comité de Direction.

Le Directeur Général est par ailleurs informé, à minima trimestriellement, par un tableau de bord, après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé régulièrement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. En outre la Caisse régionale a déployé le dispositif au sein des filiales entrant dans son périmètre de contrôle interne.

En 2012, l'actualisation annuelle de la cartographie des risques a permis de recenser de l'ordre de 300 processus. Le dispositif de contrôle permanent a ensuite été adapté pour assurer la maîtrise des risques identifiés.

Le dispositif de contrôle permanent est également adapté dans les cas d'incidents récurrents ou de montant significatif.

9.3. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. La validation de cette méthode a été actée par l'ACP en décembre 2007.

A l'origine, la méthodologie risques opérationnels a été présentée et validée en CNM le 16 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été présentée au CNM de décembre 2011.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A.

Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes.

Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrue et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existant entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre.

La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

9.4. Exposition

	1 - Fraude Interne		2 - Fraude Externe		3 - Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail		4 - Clients, produits et pratiques commerciales		5 - Dommages occasionnés aux actifs physiques		6 - Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes		7 - Exécution, livraison et gestion des processus	
	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB
Coût du risque opérationnel : tous domaines	2	32K€	748	272K€	7	305K€	7	819K€	43	131K€	952	19K€	3853	799K€
Coût du risque opérationnel frontière : tous domaines	0	0K€	2	408K€	0	0K€	14	114K€	0	0K€	0	0K€	31	1 148K€

Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	NB I	MB	MB définitif	MN définitif
5 612	2 375 K€	1 118 K€	1 118 K€	47	1 670 K€	64 K€	64 K€

Nb I : Nombre total d'incidents

MB : Montant Brut en milliers d'euros

MN : Montant Net des reprises de provisions en milliers d'euros

10. Risque de non conformité

Ces risques sont présentés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, et dans la partie sur les données sociales et environnementales du rapport de gestion.

IV. LE CCI

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement a légèrement progressé en 2012, pour afficher un cours de bourse à 52,40 € le 31 décembre 2012 (pour 50,50 € au 31 décembre 2011).

Depuis 1999, la Caisse régionale a mis en place un programme de rachat de CCI. L'assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2012 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat des titres dans la limite maximale de 10% des CCI émis.

Descriptif du programme de rachat :

La Caisse régionale peut utiliser cette autorisation en vue :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AMAFI,
- d'annuler les titres rachetés par voie de réduction de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social par voie d'annulation des CCI. Cette autorisation a été utilisée en décembre 2012 pour l'annulation de 25 941 titres.

Le descriptif du nouveau programme de rachat a été publié le 27 mars 2012 (site de la Caisse régionale de Toulouse31 : www.ca-toulouse31.fr) et sa mise en œuvre a débuté après l'Assemblée Générale du 28 mars 2012.

Part maximale du capital à acquérir par la Caisse régionale :

La Caisse régionale est autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 10% de l'ensemble des Certificats Coopératifs d'Investissement composant son capital, soit 146 169 CCI.

Caractéristique des titres concernés :

Nature des titres rachetés : Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) cotés à Euronext Paris (compartiment C). Libellé : CCI du crédit agricole de Toulouse 31.

Code ISIN : FR0000045544.

Prix maximal d'achat :

L'acquisition de ces titres dans le cadre du programme est réalisée sur la base d'un prix maximal de 80 euros par CCI (fixé par l'Assemblée Générale du 28 mars 2012).

En 2012, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat sont résumées dans le tableau suivant :

Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse régionale au 31/12/2011	57 498
- <i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	55 635
- <i>Dont objectif d'annulation</i>	1 863
Nombre de CCI achetés au cours de l'exercice 2012	43 651
- <i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	17 445
- <i>Dont objectif d'annulation</i>	26 206
Volume des CCI effectivement utilisés à la réalisation de l'objectif poursuivi (1)	62 480
<i>Contrat de liquidité Achats + cessions</i>	36 274
<i>Annulation</i>	26 206
Cours moyen d'achat des CCI acquis en 2012 en €	50,83
Valeur des CCI acquis en 2012 évalués aux cours d'achat en €	2 218 567,94
Montant des frais de négociation en 2012 et en €	2 680,33
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2012	18 830
- <i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	18 830
Cours moyen des CCI cédés en 2012	51,27
Nombre de titres annulés au cours de l'exercice 2012	25 941
Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse Régionale au 31/12/2012	56 378
Valeur nette comptable unitaire de l'action (2) en €	52,31
<i>CCIs acquis dans le cadre du contrat de liquidité</i>	52,40
<i>CCIs acquis en vue de leur annulation</i>	49,96
Valeur nette comptable globale des CCI en €	2 949 003,70
Valeur nominale du CCI en €	16
Pourcentage du capital social détenu par la Caisse Régionale au 31/12/2012	3,93%

(1) : Pour le contrat de liquidité, il s'agit des CCI achetés et cédés dans le cadre du contrat sur la période considérée.

(2) : Les CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisés en titres de transactions et valorisés à chaque arrêté comptable à la valeur de marché. Les CCI acquis à des fins d'annulation sont comptabilisés en titres immobilisés et valorisés à leur prix d'achat jusqu'à leur annulation.

Les salariés de la Caisse régionale détiennent 2,43 % du nombre total de CCI, soit 35 494 titres au travers du Plan d'Epargne Groupe.

Les agences de notation Standard & Poors d'une part et Moody's d'autre part, ont attribué respectivement les notes AA- et Aa1 pour notre programme d'émission de Titres de Créances Négociable, reconnaissant au travers de ces notes, la solidité financière de la Caisse régionale.

V. DIVIDENDES

Au titre de l'année 2012, le Conseil d'Administration a décidé de proposer au vote de l'Assemblée Générale des sociétaires les distributions de dividendes suivantes :

- fixer la rémunération nette des parts sociales détenues par les Caisses Locales à 2,70 %,
- fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs d'Investissement à 3,91€ par titre,
- fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs Associés à 3,91 € par titre,

Au total, le résultat distribué s'élèvera à 11 millions d'euros contre 11,1 millions d'euros distribués en 2011.

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

CCI	Nombre de CCI	Distribution	Dividende net
2009	1 497 005	5 104 787,05 €	3,41 €
2010	1 481 617	5 274 556,52 €	3,56 €
2011	1 461 686	5 554 406,80 €	3,80 €

CCA	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net
2009	1 165 535	3 974 474,35 €	3,41 €
2010	1 165 535	4 149 304,60 €	3,56 €
2011	1 165 535	4 429 033,00 €	3,80 €

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt Net
2009	1 999 601	1 215 757,41 €	3,80 %
2010	1 999 601	1 071 786,14 €	3,35 %
2011	1 999 601	1 103 779,75 €	3,45 %

VI. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS

Pour l'exercice 2012, aucun dirigeant de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a réalisé d'opération excédant le seuil de 5 000 €.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
Société de courtage d'assurance immatriculée au
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6
776 916 207 RCS TOULOUSE
Exercice : 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2012

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole
Mutuel Toulouse 31 en date du 1er Février 2013 et soumis à l'approbation de
l'Assemblée générale ordinaire en date du 27 Mars 2013**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	48
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	48
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	48
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	50
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	54
COMPTE DE RESULTAT	54
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	55
BILAN ACTIF	57
BILAN PASSIF	58
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	59
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	60
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	62
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES ..	62
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	62
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	64
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	65
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)</i>	89
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE	92
2.1. <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i>	92
2.2. <i>Participations non consolidées</i>	92
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	94
3.1. <i>Risque de crédit</i>	94
3.2. <i>Risque de marché</i>	101
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	105
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	106
3.5. <i>Risques opérationnels</i>	107
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	108
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	110
4.1. <i>Produits et charges d'intérêts</i>	110
4.2. <i>Commissions nettes</i>	111
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	111
4.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	113
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	113
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	114
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	114
4.8. <i>Coût du risque</i>	115
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	115
4.10. <i>Impôts</i>	116
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	117
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	118
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	118
6.1. <i>Caisse, banques centrales</i>	118
6.2. <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	118
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i>	119
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	120
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	120
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	122
<i>Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance (si l'entité est concernée)</i>	123

6.8.	<i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	124
6.9.	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	124
6.10.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	125
6.11.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	125
6.12.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	126
6.13.	<i>Immeubles de placement</i>	127
6.14.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	127
6.15.	<i>Provisions</i>	128
6.16.	<i>Capitaux propres</i>	129
6.17.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	132
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	133
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	133
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	133
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	133
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	134
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i>	135
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	135
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	136
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	138
9.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	138
9.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	140
10.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	143
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012	143

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé au 6, place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse et elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 776 916 207, code NAF 6419 Z.

La cotation des certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'effectue sur Eurolist Paris.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisse locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisse locales détiennent la majeure partie du capital des Caisse régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

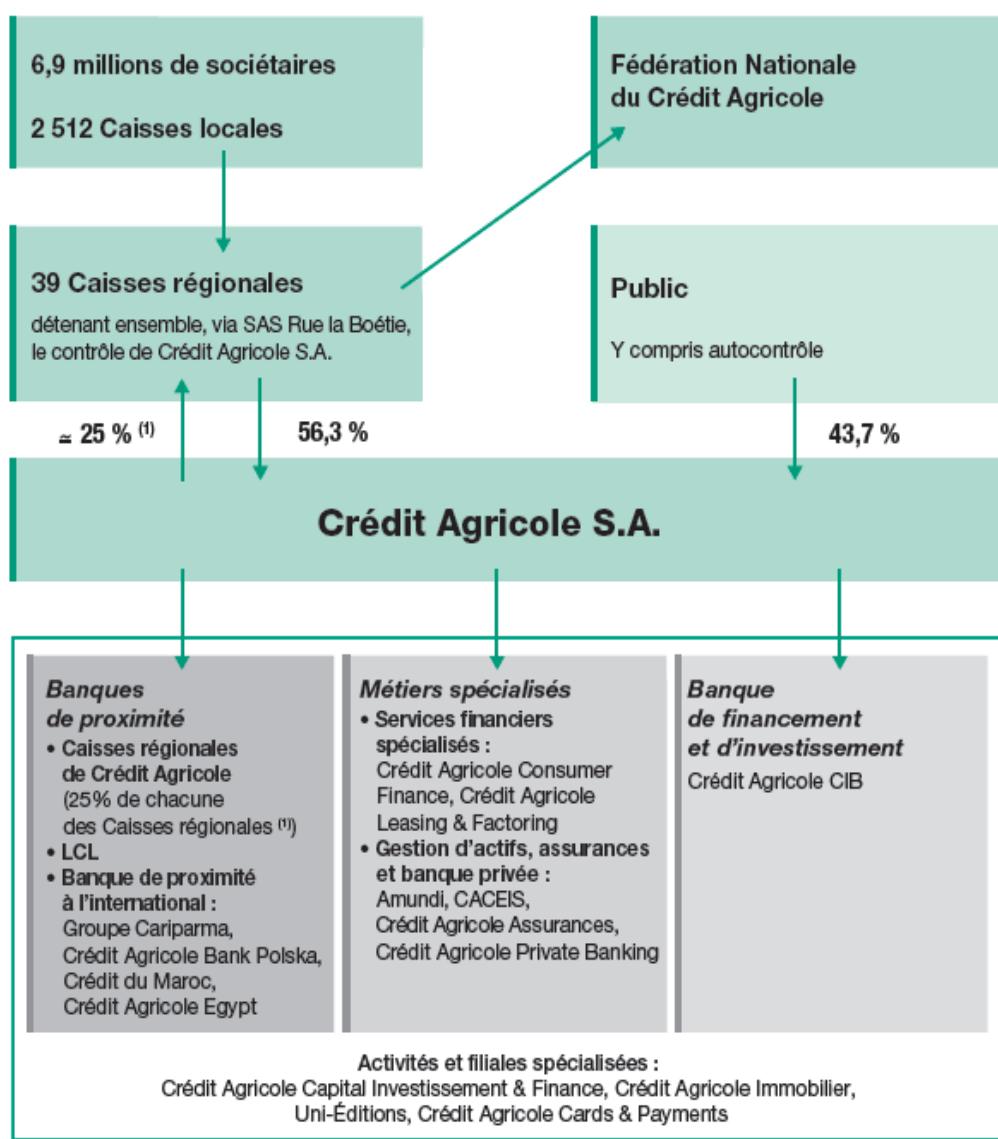
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisse régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisse régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisse régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisse régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisse régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et à la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
(2) Hors Emprunti et CA Chauveaux en cours de cession.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

➤ Informations relatives aux parties liées

Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 11, aux dirigeants dont la rémunération est précisée au paragraphe 7.6, et autres entités du Groupe Crédit Agricole S.A.

Les Caisses Locales ont perçu principalement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 :

- 1,1 millions d'euros au titre des revenus des parts sociales,
- 2,7 millions d'euros au titre des intérêts des comptes courants bloqués,
- 0,9 millions d'euros au titre des commissions d'octroi de crédit.

La cession du Fonds dédié Toulouse 31 Obligations en novembre 2012 a généré une moins value de 408 k€.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	4.1	331 241	323 498
Intérêts et charges assimilées	4.1	-177 876	-193 348
Commissions (produits)	4.2	125 260	135 189
Commissions (charges)	4.2	-18 394	-17 182
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	4 610	-6 608
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	-13 688	8 579
Produits des autres activités	4.5	2 134	1 539
Charges des autres activités	4.5	-1 972	-3 390
PRODUIT NET BANCAIRE		251 315	248 277
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-136 863	-131 779
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-5 585	-5 269
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		108 867	111 229
Coût du risque	4.8	-17 732	-28 873
RESULTAT D'EXPLOITATION		91 135	82 356
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	5	296
RESULTAT AVANT IMPOT		91 140	82 652
Impôts sur les bénéfices	4.10	-38 353	-24 688
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		52 787	57 964
Intérêts minoritaires			1
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		52 787	57 963

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du groupe		52 787	57 963
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)		15 176	(6 029)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(42)	(334)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(902)	759
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		14 232	(5 604)
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	14 232	(5 604)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		67 019	52 359
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		1	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		67 020	52 359

Les montants sont présentés net d'impôts.

Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit

Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et inaccessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale de Toulouse 31 sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 6 807 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 7 716 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de -14 523 milliers d'euros.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	<i>6.1</i>	48 134	76 033
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	<i>6.2-6.8</i>	8 628	51 655
Instruments dérivés de couverture	<i>3.2-3.4</i>	44 948	38 600
Actifs financiers disponibles à la vente	<i>6.4-6.6-6.8</i>	664 110	712 698
Prêts et créances sur les établissements de crédit	<i>3.1-3.3-6.5-6.8</i>	792 447	786 843
Prêts et créances sur la clientèle	<i>3.1-3.3-6.5-6.8</i>	6 693 283	6 243 441
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		166 066	112 557
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	<i>6.9</i>	141 802	64 221
Actifs d'impôts courants et différés	<i>6.11</i>	41 451	44 761
Comptes de régularisation et actifs divers	<i>6.12</i>	161 699	152 740
Immeubles de placement	<i>6.13</i>	3 085	3 169
Immobilisations corporelles	<i>6.14</i>	41 743	40 864
Immobilisations incorporelles	<i>6.14</i>	3 907	3 864
TOTAL DE L'ACTIF		8 811 303	8 331 446

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	4 725	14 026
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	197 583	138 208
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	4 011 463	4 100 605
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	2 876 602	2 645 421
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	442 867	265 434
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		39 813	33 970
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	9 362	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	143 152	111 765
Provisions	6.15	41 463	32 929
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	25 255	25 254
TOTAL DETTES		7 792 285	7 367 612
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres - part du Groupe		1 018 878	963 686
Capital et réserves liées		287 520	286 301
Réserves consolidées		664 159	619 242
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		14 412	180
Résultat de l'exercice		52 787	57 963
Intérêts minoritaires		140	148
TOTAL DU PASSIF		8 811 303	8 331 446

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2011	149 161	139 739	-2 530	631 565	5 787	0	923 751	148	923 899
Augmentation de capital	1 254			-739	515			515	515
Variation des titres auto détenus				-584	-584			-584	-584
Dividendes versés en 2011			-12 355		-12 355			-12 355	-12 355
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0	0			0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0	0			0	0
Mouvements liés aux stock options				0	0			0	0
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	1 254	-12 355	-1 323	-12 424	0	0	-12 424	0	-12 424
<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	0	0	0	0	-5 604	0	-5 604	0	-5 604
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence					0			0	0
Résultat au 31/12/2011					0		57 963	57 963	57 963
Autres variations					0		0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	150 415	127 384	-3 853	619 141	183	57 963	963 686	148	963 834
Affectation du résultat 2011					57 963		-57 963	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2012	150 415	127 384	-3 853	677 104	183	0	963 686	148	963 834
Augmentation de capital	2 069			-912	1 157			1 157	1 157
Variation des titres auto détenus				62	62			62	62
Dividendes versés en 2012			-13 046		-13 046			-13 046	-13 046
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0	0			0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0	0			0	0
Mouvements liés aux stock options				0	0			0	0
<i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i>	2 069	-13 046	-850	-11 827	0	0	-11 827	-8	-11 835
<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	0	0	0	0	14 232	0	14 232	0	14 232
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence					0		0	0	0
Résultat au 31/12/2012					0		52 787	52 787	52 787
Autres variations					0		0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012	152 484	114 338	-4 703	665 277	14 415	52 787	1 018 878	140	1 019 018

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	91 140	82 652
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 585	5 268
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	35 469	30 313
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-5	-296
Résultat net des activités de financement	1 114	1 244
Autres mouvements	12 323	4 372
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	54 486	40 901
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-36 390	146 607
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-238 710	20 197
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	207 125	-125 310
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	10 268	-35 665
Impôts versés	-26 276	-47 636
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-83 983	-41 807
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	61 643	81 746
Flux liés aux participations (1)	-2 095	-10 678
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 502	-6 258
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-8 597	-16 936
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-30 145	-12 424
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-1 113	-6 397
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-31 258	-18 821
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	21 788	45 989
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	85 347	39 358
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	75 974	69 933
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	9 373	-30 575
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	106 726	85 347
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	48 111	75 974
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	58 615	9 373
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	21 379	45 989

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a participé à hauteur de 1M€ à l'augmentation de capital de sa filiale SCR CA Toulouse 31 Initiatives.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à ses actionnaires, à hauteur de 11.1 M€ pour l'année 2012.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés

directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).

- L'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.
- L'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette

comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs relatifs aux obligations d'état indexées sur l'inflation. Ces actifs ont été cédés fin 2012.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
 - Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Aucun reclassement n'a été réalisé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en application de la norme IAS 39.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décomptes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créesances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- l'existence d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- l'existence d'un risque avéré indépendamment de tout impayé ;
- l'existence de procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés

à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Elle a constitué des provisions sectorielles sur les secteurs suivants :

- le secteur de l'aéronautique ;
- le secteur des marchands de biens ;
- le secteur Café Hôtel Restaurant ;
- le secteur de la Construction
- le secteur du Transport
- le secteur de l'Automobile
- le secteur des Agences Immobilières.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle» malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.15.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est établi sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Suite à la signature le 21 avril 2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, établies en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11.

2.1 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient au 31 décembre 2012 trois fonds dédiés :

- Force Toulouse Diversifié, consolidé depuis 2004 ;
- Ozenne Institutionnel, consolidé depuis 2004 ;
- Toulouse 31 Court Terme, consolidé depuis 2010.

Le fonds Toulouse 31 Obligations, consolidé depuis 2010, a été liquidé au quatrième trimestre.

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

en milliers d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Montant au bilan	% de détention	Montant au bilan	% de détention
SAS RUE LA BOETIE (1)	257 898	1,52%	264 704	1,52%
GRAND SUD OUEST CAPITAL	29 947	34,63%	24 201	34,63%
SACAM DEVELOPPEMENT	11 830	1,55%	11 830	1,55%
MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER	9 786	100,00%	9 787	100,00%
SACAM INTERNATIONAL (1)	9 389	1,68%	10 631	1,68%
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	2 000	99,99%	1 000	99,99%
SACAM AVENIR	1 777	1,57%	1 777	2,16%
SACAM PARTICIPATIONS	1 710	1,98%	1 604	1,57%
SCI CAM	834	1,29%	807	1,29%
CREDIT AGRICOLE TITRES	762	1,15%	762	1,15%
<i>Autres titres</i>	4 625		7638	
Total	330 558		334 741	

(1) valeurs nettes de dépréciations



BANQUE ET ASSURANCES

Les sociétés MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER, GRAND SUD-OUEST CAPITAL, COOPERATIVE DES CHALETS, SCI JULES GUESDES, CA TOULOUSE 31 INITIATIVES et INTELLAGRI ne font pas partie du périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en raison de leur caractère non significatif, tant en termes d'activités, de total bilan ou de résultat.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutual Toulouse 31 est assurée par la Direction Finances & Bancaires et par le Département Contrôle Permanent qui sont rattachés au Directeur Général et qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	8 628	51 655
Instruments dérivés de couverture	44 948	38 600
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	309 848	358 614
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 364	6 915
Prêts et créances sur la clientèle	6 693 283	6 243 441
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	141 802	64 221
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	7 200 873	6 763 446
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	882 744	861 259
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	225 645	204 669
Provisions - Engagements par signature	- 11 222	-8 854
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 097 167	1 057 074
Exposition maximale au risque de crédit	8 298 040	7 820 520

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	790 083	779 928
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	170 000	
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	234 147	237 393

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4 758	121	121		4 637
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	538 998				538 998
Institutions non établissements de crédit	692 951	1 429	1 297		691 654
Grandes entreprises	1 217 248	62 884	57 567	49 863	1 109 818
Clientèle de détail	5 285 224	152 915	117 601	27 000	5 140 623
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	7 739 179	217 349	176 586	76 863	7 485 730

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 18 millions d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	12 473	2 499	121		12 352
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	786 843				786 843
Institutions non établissements de crédit	595 156	1 819	1 599		593 557
Grandes entreprises	1 047 560	70 319	59 374	38 854	949 332
Clientèle de détail	4 839 960	144 035	119 434	32 326	4 688 200
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	7 281 992	218 672	180 528	71 180	7 030 284

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17,9 millions d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	5 305	
Institutions non établissements de crédit	229 662	197 633
Grandes entreprises	323 601	307 061
Clientèle de détail	324 176	356 563
Total Engagements de financement	882 744	861 257
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	321	
Etablissements de crédit		4 951
Institutions non établissements de crédit	2 063	21 553
Grandes entreprises	201 790	168 269
Clientèle de détail	9 607	6 359
Total Engagements de garantie	213 781	201 132

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales	4 390	70
Institutions non établissements de crédit	23 374	5 163
Grandes entreprises	841 953	826 122
Clientèle de détail	2 006 885	1 814 066
Total Dettes envers la clientèle	2 876 602	2 645 421

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 708 981	216 894	176 385	76 863	7 455 733
Autres pays de l'UE	15 026	319	132		14 894
Autres pays d'Europe	2 411				2 411
Amérique du Nord	6 275				6 275
Amériques Centrale et du Sud	184				184
Afrique et Moyen Orient	4 593	134	68		4 525
Asie et Océanie (hors Japon)	1				1
Japon	1 707				1 707
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	7 739 178	217 347	176 585	76 863	7 485 730

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 246 944	218 291	180 303	71 180	6 995 461
Autres pays de l'UE	19 743	362	223		19 520
Autres pays d'Europe	2 587	18	1		2 586
Amérique du Nord	6 292				6 292
Amériques Centrale et du Sud	202				202
Afrique et Moyen Orient	4 478				4 478
Asie et Océanie (hors Japon)	1 746	1	1		1 745
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	7 281 992	218 672	180 528	71 180	7 030 284

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 17,9 millions d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	881 867	860 633
Autres pays de l'UE	462	127
Autres pays d'Europe	110	125
Amérique du Nord	102	15
Amériques Centrale et du Sud	8	8
Afrique et Moyen Orient	122	288
Asie et Océanie (hors Japon)	71	64
Japon	2	2
Total Engagements de financement	882 744	861 262
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	213 411	200 761
Autres pays de l'UE	36	35
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	336	336
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	213 783	201 132

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	2 854 907	2 625 314
Autres pays de l'UE	8 800	7 160
Autres pays d'Europe	901	799
Amérique du Nord	1 384	1 860
Amériques Centrale et du Sud	555	324
Afrique et Moyen Orient	8 655	9 025
Asie et Océanie (hors Japon)	1 298	832
Japon	102	107
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	2 876 602	2 645 421

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2012					31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						268586	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	4367	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	4367	
Clientèle de détail					0	-3591	
Prêts et avances	72375	1632	0	1	74008	40763	
Administrations centrales	1842				1842	0	
Banques centrales							
Etablissements de crédit	1683	337			2020	132	
Institutions non établissements de crédit	23771	108		1	23880	5317	
Grandes entreprises	45079	1187			46266	35314	
Clientèle de détail						-253449	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	72375	1632	0	1	74008	313716	
						-270295	
Garanties non affectées							

	31/12/2011					31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						1294	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	3863	
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	3863	
Clientèle de détail					0	-2665	
Prêts et avances	68223	1804	66	0	70093	38144	
Administrations centrales	2895				2895	2378	
Banques centrales							
Etablissements de crédit	533				533	220	
Institutions non établissements de crédit	23156	257			23413	10945	
Grandes entreprises	41639	1547	66		43252	24601	
Clientèle de détail					0	-151760	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	68223	1804	66	0	70093	43301	
						-255041	
Garanties non affectées							

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel (1)	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel (2)	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	53 118	2 507	55 625	42 846	138 365	181 211
Risques sur les autres contreparties			0			0
Total Risques de contreparties	53 118	2 507	55 625	42 846	138 365	181 211
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières			0			0
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
Total Risques sur contrats	0	0	0	0	0	0
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	33 006	0	33 006	23 649	0	23 649
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	20 112	2 507	22 619	19 197	138 365	157 562

(1) calculé selon les normes prudentielles Bâle 2 pour le montant 2012.

(2) Le montant 2011 calculé selon les normes prudentielles Bâle 2 s'établirait à 4 423 k€.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	0	14 814	30 134	44 948	38 600
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts								
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								2
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	14 814	30 134	44 948	38 600
<u>. Opérations de change à terme</u>								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	0	14 814	30 134	44 948	38 600

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	4 364	51 162	142 057	197 583	138 208
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					4 362	50 518	141 799	196 679
. Options de taux					2	644	258	904
. Caps-floors-collars								680
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	4 364	51 162	142 057	197 583	138 208
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	4 364	51 162	142 057	197 583	138 208

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	3 188	1 290	4 478	3 561
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					3 188	1 290	4 478	3 561
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	171	3 521	3 692	2 208
. Dérivés sur actions & indices boursiers					171	3 164	3 335	2 208
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						357	357	
Sous total	0	0	0	0	3 359	4 811	8 170	5 769
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	0	3 359	4 811	8 170	5 769

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	2 943	1 327	4 270	11 215
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts								
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	342	0	113	455	2 811
. Dérivés sur actions & indices boursiers				226			226	673
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				116		113	229	2 138
Sous total	0	0	0	342	2 943	1 440	4 725	14 026
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	342	2 943	1 440	4 725	14 026

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Total encours notionnel	Total encours notionnel	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :				
. Futures	2 504 268		2 413 793	
. FRA				
. Swaps de taux d'intérêts	2 423 665		2 313 564	
. Options de taux				
. Caps-floors-collars	80 603		100 229	
. Autres instruments conditionnels				
Instruments de devises et or :	67 534		0	
. Opérations fermes de change				
. Options de change	67 534			
Autres instruments :	0		0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers				
. Dérivés sur métaux précieux				
. Dérivés sur produits de base				
. Dérivés de crédits				
. Autres				
Sous total	2 571 802		2 413 793	
. Opérations de change à terme	15 628		19 307	
Total Notionnels	2 587 430		2 433 100	

Risque de change

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 801 417	8 801 585	8 317 466	8 317 466
Autres devises de l'UE			27	27
USD	9 134	8 971	12 891	12 891
JPY	674	669		
Autres devises	78	78	1 062	1 062
Total bilan	8 811 303	8 811 303	8 331 446	8 331 446

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	25 004	0	0	25 004	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	25 004	0	0	25 004	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	83 781	8 024	516 468	184 174		792 447
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	523 310	661 199	2 048 751	3 713 472		6 946 732
Total	607 091	669 223	2 565 219	3 897 646	0	7 739 179
Dépréciations						-253 449
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						7 485 730

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	64 801	106 792	423 001	192 250		786 844
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	456 706	778 271	1 976 724	3 283 447		6 495 148
Total	521 507	885 063	2 399 725	3 475 697	0	7 281 992
Dépréciations						-251 708
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						7 030 284

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	736 509	1 101 960	1 118 502	1 054 490		4 011 461
Dettes envers la clientèle	1 859 797	61 347	730 967	224 493		2 876 604
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 596 306	1 163 307	1 849 469	1 278 983	0	6 888 065

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	795 815	1 202 547	1 038 360	1 063 883		4 100 605
Dettes envers la clientèle	2 137 490	42 386	401 768	63 777		2 645 421
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 933 305	1 244 933	1 440 128	1 127 660	0	6 746 026

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						
	0	0	0	0	0	0
Titres du marché interbancaire						
	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables :						
	179 462	246 385	17 020	0	0	442 867
Emprunts obligataires						
	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre						
	0	0	0	0	0	0
Total Dettes représentées par un titre	179 462	246 385	17 020	0	0	442 867
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						
	251	15 001	10 003	0	0	25 255
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
	0	0	0	0	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
	0	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs						
	0	0	0	0	0	0
Total Dettes subordonnées	0	251	15 001	10 003	0	25 255

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						
	0	0	0	0	0	0
Titres du marché interbancaire						
	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables :						
	146 123	109 038	10 270	3	0	265 434
Emprunts obligataires						
	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre						
	0	0	0	0	0	0
Total Dettes représentées par un titre	146 123	109 038	10 270	3	0	265 434
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						
	250	10 000	15 004	0	0	25 254
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
	0	0	0	0	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						
	0	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs						
	0	0	0	0	0	0
Total Dettes subordonnées	0	250	10 000	15 004	0	25 254

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur						
Taux d'intérêt	44 948	196 677	2 362 579	38 598	137 528	2 168 565
Capitaux propres	44 948	196 677	2 287 727	38 598	137 528	2 168 565
Change (1)			74 852			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie						
Taux d'intérêt	0	905	80 603	2	680	100 229
Capitaux propres		905	80 603		680	100 229
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	44 948	197 582	2 443 182	38 600	138 208	2 268 794

(1) Le montant notionnel de change n'a pas été mentionné en 2011, il s'élevait à 17 456 k€.

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et «conglomérats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- **les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,**
- **les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,**
- **les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.**

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1^{er} janvier 2007.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Fonds propres de base (Tier 1)	784 496	711 850
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (<i>si concerné</i>)		
Total des fonds propres prudentiels	784 496	711 850

En application de la réglementation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2012 comme en 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 805	4 849
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 727	21 640
Sur opérations avec la clientèle	259 491	251 576
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 039	5 082
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 063	2 085
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	26 116	38 266
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	331 241	323 498
Sur opérations avec les établissements de crédit	-4 997	-4 505
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-74 982	-96 227
Sur opérations avec la clientèle	-37 518	-29 484
Sur dettes représentées par un titre	-2 925	-4 028
Sur dettes subordonnées	-1 114	-1 244
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-55 626	-56 978
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-714	-882
Charges d'intérêts	-177 876	-193 348

(1) dont 10 488 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 10 078 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) dont 3 993 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 3 095 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	398	-2	396	524	-2	522
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 569	-10 808	16 761	29 027	-7 588	21 439
Sur opérations avec la clientèle	26 766	-772	25 994	26 294	-640	25 654
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	159		159	107		107
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	301	-27	274	5 104	-687	4 417
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	67 843	-6 699	61 144	72 150	-8 187	63 963
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 224	-86	2 138	1 983	-78	1 905
Produits nets des commissions	125 260	-18 394	106 866	135 189	-17 182	118 007

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus				
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature			4 303	-15 312
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option		15		8 414
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)			402	419
Résultat de la comptabilité de couverture		-110		-129
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 610			-6 608

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	27 423	27 533	-110
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	14 689	12 843	1 846
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	12 734	14 690	-1 956
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	229 034	229 034	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	200 036	152 370	47 666
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	28 998	76 664	-47 666
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	256 457	256 567	-110

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	19 977	20 106	-129
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 762	7 345	5 417
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	7 215	12 761	-5 546
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	211 515	211 515	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	135 750	75 765	59 985
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	75 765	135 750	-59 985
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	231 492	231 621	-129

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	5 559	9 692
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente * (1)	-6 767	-1 055
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2) (3)	-12 587	-58
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances (4)	107	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-13 688	8 579

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) dont 7 716 milliers d'euros de moins-value latente sur le titres SAS Rue La Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012).

(2) dont 6 807 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros.

(3) dont 5 754 milliers d'euros de dépréciation sur les titres Sacam International.

(4) Les cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance sont conformes aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		-35
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-111	-115
Autres produits (charges) nets	273	-1 701
Produits (charges) des autres activités	162	-1 851

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	-79 829	-78 560
Impôts et taxes	-6 675	-5 094
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-50 359	-48 125
Charges générales d'exploitation	-136 863	-131 779

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2012			2011
	Cabinet ERNST & YOUNG	Cabinet SYGNATURES	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	108	62	170	177
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			0	29
Total Honoriaires des commissaires aux comptes	108	62	170	206

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements	-5 585	-5 371
- immobilisations corporelles	-5 472	-5 323
- immobilisations incorporelles	-113	-48
Dotations aux dépréciations	0	102
- immobilisations corporelles		72
- immobilisations incorporelles		30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 585	-5 269

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-101 922	-136 886
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-1 089	-1 454
Prêts et créances	-91 389	-127 970
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-4	-73
Engagements par signature	-5 609	-7 327
Risques et charges	-3 831	-62
Reprises de provisions et de dépréciations	83 402	107 645
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	163	2 171
Prêts et créances	79 800	96 811
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	4	174
Engagements par signature	2 732	8 210
Risques et charges	703	279
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-18 520	-29 241
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-230	-184
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 142	692
Décotes sur crédits restructurés	-47	-29
Pertes sur engagements par signature	-77	-111
Autres pertes		
Coût du risque	-17 732	-28 873

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	5	296
Plus-values de cession	21	602
Moins-values de cession	-16	-306
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	296

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	-39 724	-32 452
Charge d'impôt différé	1 371	7 764
Charge d'impôt de la période	-38 353	-24 688

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	90 876	36,10%	32 806
Effet des différences permanentes			-1 064
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-51
Effet de l'imposition à taux réduit			-309
Effet des autres éléments			6 971
Taux et charge effectif d'impôt		42,20%	38 353

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	76 488	36,10%	27 612
Effet des différences permanentes			631
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6
Effet de l'imposition à taux réduit			-362
Effet des autres éléments			-3 199
Taux et charge effectif d'impôt		32,28%	24 688

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		-3 833		-42	-3 875
Transfert en compte de résultat (2)		19 009			19 009
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-902	-902
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	0	15 176	-42	-902	14 232
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)		1			1
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)	0	15 177	-42	-902	14 233

Variation de juste valeur		-7 474		-334	-7 808
Transfert en compte de résultat		1 445			1 445
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				759	759
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	0	-6 029	-334	759	-5 604
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)		-1			-1
Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)	0	-6 030	-334	759	-5 605

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	16 024	(7 350)
Impôt	(847)	1 320
Total net des gains ou pertes	15 177	(6 030)

(2) dont 7,7 M€ de pertes latentes relatifs au titre SAS Rue La Boétie

5. Informations sectorielles

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 réalise l'intégralité de son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ».

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	37 160		32 276	
Banques centrales	10 974		43 757	
Valeur au bilan	48 134	0	76 033	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 628	6 094
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		45 561
Valeur au bilan	8 628	51 655
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	458	325
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	458	325
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	8 170	5 769
Valeur au bilan	8 628	6 094

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	45 561
- Effets publics et valeurs assimilées		45 561
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	0	45 561

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 725	14 026
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	4 725	14 026

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2a relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	4 725	14 026
Valeur au bilan	4 725	14 026

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	26 765	218	5	10 692	9	45
Obligations et autres titres à revenu fixe	283 083	7 005	777	347 922	7 337	3 385
Actions et autres titres à revenu variable	23 704	930	248	22 521	706	411
Titres de participation non consolidés (2)	330 558	11 096	383	331 563	9 896	12 286
Total des titres disponibles à la vente	664 110	19 249	1 413	712 698	17 948	16 127
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	664 110	19 249	1 413	712 698	17 948	16 127
Impôts		-2 882	-246		-2 878	-1 057
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		16 367	1 167		15 070	15 070

(1) dont 16,8 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) dont le titre SAS Rue La Boétie déprécié pour 6,8 M€

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	1 154	5 012
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 154	5 012
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 210	1 903
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	2 364	6 915
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	2 364	6 915
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	58 734	9 483
Comptes et avances à terme	710 843	749 932
Prêts subordonnés	20 506	20 513
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	790 083	779 928
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	790 083	779 928
Valeur au bilan	792 447	786 843

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	28 821	31 048
Autres concours à la clientèle	6 846 492	6 400 733
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	7 536	7 536
Titres non cotés sur un marché actif	1 726	1 742
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	23 171	22 959
Comptes ordinaires débiteurs	38 986	31 131
Valeur brute	6 946 732	6 495 149
Dépréciations	253 449	251 708
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	6 693 283	6 243 441
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute		0
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole		0
Valeur-au bilan	6 693 283	6 243 441

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 2 905 526 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 043 783 K€ en 2011. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté :

- 1 635 330 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 792 261 K€ en 2011 ;
- 76 557 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 220 689 K€ en 2011 ;
- 396 937 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 332 198 K€ en 2011 ;
- 796 702 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 698 635 K€ en 2011.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	251 708		100 242	-98 501			253 449
dont dépréciations collectives	46 293		8 756	-16 995			38 054
dont dépréciations sectorielles	24 888		29 310	-15 388			38 810
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente (1)	3 333		13 676	-163			16 846
Autres actifs financiers	488		4	-4			488
Total Dépréciations des actifs financiers	255 529	0	113 922	-98 668	0	0	270 783

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 6,8 M€.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	229 724		135 964	-113 980			251 708
dont dépréciations collectives	54 289		35 272	-43 268			46 293
dont dépréciations sectorielles	8 724		29 182	-13 018			24 888
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	4 026		1 513	-2 206			3 333
Autres actifs financiers	1 391		73	-976			488
Total Dépréciations des actifs financiers	235 141	0	137 550	-117 162	0	0	255 529

6.7. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de l'*entité* sur certains pays européens est présentée ci-après :

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'est pas exposé au risque souverain de la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et l'Irlande.

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

	(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011
		Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Grèce (y compris Chypre)							
Banque	96	0	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	96	0	0	0	0	0	0
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Irlande							
Banque	346	0	0	0	0	0	359
Clientèle de détail	346	0	0	0	0	0	359
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Italie							
Banque	273	0	0	0	0	0	286
Clientèle de détail	273	0	0	0	0	0	286
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Espagne							
Banque	6840	134	98	1,43%	6742	7811	
Clientèle de détail	6840	134	98	1,43%	6742	7811	
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Portugal							
Banque	4	0	0	0	0	0	1
Clientèle de détail	4	0	0	0	0	0	1
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Hongrie							
Banque	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques							
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques							
Collectivités locales							
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	7559	134	98	0,014327485	6742	8457	

6.8. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	1 475	6 991
dont comptes ordinaires créditeurs	268	5 102
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	1 475	6 991
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	0	9
Comptes et avances à terme	4 009 988	4 093 605
Total	4 009 988	4 093 614
Valeur au bilan	4 011 463	4 100 605

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	1 767 892	1 839 876
Comptes d'épargne à régime spécial	28 772	25 220
Autres dettes envers la clientèle	1 079 938	780 325
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	2 876 602	2 645 421

6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	67 495	
Obligations et autres titres à revenu fixe	74 307	64 221
Total	141 802	64 221
Dépréciations		
Valeur au bilan	141 802	64 221

6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire	442 867	265 434
Titres de créances négociables :		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	442 867	265 434
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	25 255	25 254
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	25 255	25 254

6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	100	7 166
Impôts différés	41 351	37 595
Total Actifs d'impôts courants et différés	41 451	44 761
Impôts courants	8 039	
Impôts différés	1 323	
Total Passifs d'impôts courants et différés	9 362	0

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	41 025	0	37 399	0
Charges à payer non déductibles	1 425		681	
Provisions pour risques et charges non déductibles	33 662		30 391	
Autres différences temporaires	5 938		6327	
Impôts différés / Réserves latentes	861	2 184	609	756
Actifs disponibles à la vente	99	2 184	268	756
Couvertures de Flux de Trésorerie	253		341	
Gains et pertes / Ecart actuariels	509			
Impôts différés / Résultat	326		343	
Effet des compensations	-861	-861	-756	-756
Total Impôts différés	41 351	1 323	37 595	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs	59 630	53 192
Comptes de stocks et emplois divers	37	56
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	59 458	52 153
Comptes de règlements	135	983
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	102 069	99 548
Comptes d'encaissement et de transfert	71 958	65 862
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	1
Produits à recevoir	28 187	30 494
Charges constatées d'avance	524	613
Autres comptes de régularisation	1 399	2 578
Valeur au bilan	161 699	152 740

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)	50 324	40 556
Comptes de règlements		33
Créditeurs divers	42 296	32 389
Versement restant à effectuer sur titres	8 028	8 134
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	92 828	71 209
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	12 814	1 394
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Produits constatés d'avance	46 236	40 226
Charges à payer	32 333	28 482
Autres comptes de régularisation	1 445	1 107
Valeur au bilan	143 152	111 765

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.13. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	5 153		28	-5			5 176
Amortissements et dépréciations	-1 984		-112	5			-2 091
Valeur au bilan (1)	3 169	0	-84	0	0	0	3 085

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	5 153						5 153
Amortissements et dépréciations	-1 870		-114				-1 984
Valeur au bilan (1)	3 283	0	-114	0	0	0	3 169

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 3 085 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 3 169 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	121 382		6 375	-2 023		-7	125 727
Amortissements et dépréciations (1)	-80 518		-5 472	2 006			-83 984
Valeur au bilan	40 864	0	903	-17	0	-7	41 743
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 528		149			7	12 684
Amortissements et dépréciations	-8 664		-113				-8 777
Valeur au bilan	3 864	0	36	0	0	7	3 907

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	116 003		7 155	-1 776			121 382
Amortissements et dépréciations (1)	-76 627		-5 322	1 431			-80 518
Valeur au bilan	39 376	0	1 833	-345	0	0	40 864
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 712		76	-260			12 528
Amortissements et dépréciations	-8 646		-48	30			-8 664
Valeur au bilan	4 066	0	28	-230	0	0	3 864

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.15. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	6 555				-2 364			4 191
Risques d'exécution des engagements par signature	8 854		5 610	-510	-2 732			11 222
Risques opérationnels	7 349	311						7 660
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	925	82					1 128	2 135
Litiges divers	4 471	3 083		-48	-302			7 204
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	4 775	10 180		-2 257	-3 647			9 051
Total	32 929	0	19 266	-2 815	-9 045	0	1 128	41 463

(1) Dont 1 128 k€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 007 k€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	6 185		1 645		-1 276			6 554
Risques d'exécution des engagements par signature	9 803		7 327	-66	-8 210			8 854
Risques opérationnels	7 349	382		-382				7 349
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	784	1 194		-794	-259			925
Litiges divers	6 209	62		-1 595	-205			4 471
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	1 202	3 247		-2 683	-490		3 500	4 776
Total	31 532	0	13 857	-5 520	-10 440	0	3 500	32 929

(1) Dont 925 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	119 344	40 487
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	379 574	691 008
Ancienneté de plus de 10 ans	547 695	311 638
Total plans d'épargne-logement	1 046 613	1 043 133
Total comptes épargne-logement	147 482	152 859
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 194 095	1 195 992

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'Etat

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	7 050	8 917
Comptes épargne-logement :	27 709	31 323
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	34 759	40 240

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		1 491
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 026	4 336
Ancienneté de plus de 10 ans		
Total plans d'épargne-logement	4 026	5 827
Total comptes épargne-logement	165	727
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	4 191	6 554

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	5 827		-1 801		4 026
Comptes épargne-logement :	727		-562		165
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	6 554	0	-2 363	0	4 191

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin d'introduire les conditions de marché.

6.16. Capitaux propres

➤Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres *Il quater et quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 461 686			1 435 745
Dont part du Public	1 404 188			1 404 188
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Auto-détenue	57 498		-25 941	31 557
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 165 535			1 165 535
Dont part du Public	1 165 535			1 165 535
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Parts sociales	1 999 601			1 999 601
Dont 46 Caisses Locales	1 999 510			1 999 510
Dont 18 administrateurs de la CR	90			90
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
Total	4 626 822	0	0	4 600 881

La valeur nominale des titres est de 16,00 € et le montant total du capital est 73 614 K€.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤Dividendes

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a proposé un dividende net par Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) et par Certificat Coopératif d'Associé (CCA) de 3,91 euros et un taux d'intérêt de 2,70 % sur les parts sociales, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	CCI	CCA	Part Sociale
	Montant Net (k€)	Montant Net (k€)	Montant Net (k€)
2009	5 105	3 974	1 216
2010	5 275	4 149	1 072
2011	5 554	4 429	1 103
Prévu 2012	5 614	4 557	864

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 13 319 K€ en 2012 correspondant aux dividendes CCI-CCA et intérêts aux parts sociales versés aux sociétaires des Caisses Locales.

➤Affectations du résultat et fixation du dividende 2012

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 du 27 mars 2013.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se soldant par un bénéfice de 52 786 895,36 euros » :

Résultat des comptes consolidés (exercice 2012) :	52 786 895,36 €
Résultat distribué :	11 034 832,43 €
Dividendes nets aux CCI (3,91€)	5 613 762,95 €
Dividendes nets aux CCA (3,91 €)	4 557 241,85 €
Intérêts Parts sociales Sociétaires (2,70 %)	863 827,63 €
Résultat conservé :	41 752 062,93 €
Réserves légales (75% du disponible)	31 314 047,20 €
Autres réserves	10 438 015,73 €

Pour les Caisses Locales, l'affectation du résultat 2012 (en euros) est la suivante :

Résultat des comptes individuels (exercice 2012) :	3 401 316,18 €
Résultat distribué :	2 700 057,48 €
<i>Intérêts Parts sociales Sociétaires (2,50 %)</i>	2 700 057,48 €
Résultat conservé :	701 258,70 €
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	525 944,06 €
<i>Autres réserves</i>	175 314,64 €

6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	48 134					48 134
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	458		3 359	4 454	357	8 628
Instruments dérivés de couverture			14 814	30 134		44 948
Actifs financiers disponibles à la vente	22 000	36 247	58 928	85 188	461 747	664 110
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 781	8 024	516 468	184 119	55	792 447
Prêts et créances sur la clientèle	421 449	631 992	1 988 643	3 643 663	7 536	6 693 283
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					166 066	166 066
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	2 341	5 137	99 510	34 814		141 802
Total Actifs financiers par échéance	578 163	681 400	2 681 722		635 761	8 559 418
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	342		2 943	1 290	150	4 725
Instruments dérivés de couverture	1 115	3 249	51 162	142 057		197 583
Dettes envers les établissements de crédit	736 509	1 101 960	1 118 503	1 054 491		4 011 463
Dettes envers la clientèle	1 859 795	61 347	730 967	224 493		2 876 602
Dettes représentées par un titre	179 462	246 385	17 020			442 867
Dettes subordonnées	0	251	15 001	10 003		25 255
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					39 813	39 813
Total Passifs financiers par échéance	2 777 223	1 413 192	1 935 596		39 963	7 598 308

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	76 033					76 033
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	339	204	9 586	41 526		51 655
Instruments dérivés de couverture			14 647	23 953		38 600
Actifs financiers disponibles à la vente	34 149	56 489	66 703	79 513	475 847	712 701
Prêts et créances sur les établissements de crédit	64 801	106 792	423 001	192 248		786 842
Prêts et créances sur la clientèle	299 834	743 785	1 946 242	3 246 043	7 536	6 243 440
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					112 557	112 557
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	315	295	28 054	35 556		64 220
Total Actifs financiers par échéance	475 471	907 565	2 488 233		595 940	8 086 048
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 137		4 294	7 487	108	14 026
Instruments dérivés de couverture	4	857	36 421	100 927		138 209
Dettes envers les établissements de crédit	795 815	1 202 547	1 038 360	1 063 883		4 100 605
Dettes envers la clientèle	2 137 490	42 386	401 768	63 776		2 645 420
Dettes représentées par un titre	146 123	109 038	10 270	3		265 434
Dettes subordonnées	0	250	10 000	15 004		25 254
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					33 970	33 970
Total Passifs financiers par échéance	3 081 569	1 355 078	1 501 113		34 078	7 222 918

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements (1)	-40 557	40 738
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 612	4 566
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 068	2 175
Autres charges sociales	-16 590	16 492
Intéressement et participation	-8 119	8 006
Impôts et taxes sur rémunération	-8 883	6 583
Total Charges de personnel	-79 829	78 560

(1) Dont médaille du travail pour 1 007 milliers d'euros au 31/12/2012 contre 925 milliers d'euros au 31/12/2011

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	1 257	1 249
Etranger		
Total	1 257	1 249

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarie	Dette actuarie au 31/12/n-1	15 355	14 574
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 208	1 446
	Coût financier	754	586
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime	228	15
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-504	-724
	(Gains) / pertes actuariels *	1 638	-542
	Dette actuarie au 31/12/n	18 679	15 355
(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1208	1446
	Coût financier	754	586
	Rendement attendu des actifs	-527	-566
	Amortissement du coût des services passés	18	16
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs			
Charge nette comptabilisée au compte de résultat		1453	1482
(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	15926	14378
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	527	566
	Gains / (pertes) actuariels	227	616
	Cotisations payées par l'employeur	986	1075
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime	228	15
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	-504	-724
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	17390	15926
(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Position nette	Dette actuarie fin de période	18 679	15 355
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	162	180
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	17 390	15 926
Position nette (passif) / actif fin de période		-1 127	751

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2012	31/12/2011
Ecarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1411	-1157
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	1411	-1157
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	446	-965

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation (1)	2,85%	4,97%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,80%	3,78%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,38%	3,80%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,07%	3,07%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 1 M€ au 31 décembre 2012 et sont relatives aux médailles du travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi constituent des avantages à long terme (cf note 7.4).

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 21 mai 2010, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour les exercices 2010 à 2012, est égale à la somme de 50 % de 6.5% du résultat brut d'exploitation et de 50% de 14% du résultat net.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Durant l'exercice 2012, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 155 K€ et le montant global des rémunérations de toutes natures alloués aux membres de la Direction de la société s'est élevé à 1 533 K€.

Au titre des avantages moyen terme, des membres du Conseil d'Administration et les membres de la Direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fonds s'élevait au 31 décembre 2012 à 10,5 M€.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés	1 342 536	1 473 321
Engagements de financement	882 744	1 031 259
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		170 000
. Engagements en faveur de la clientèle	882 744	861 259
Ouverture de crédits confirmés	642 678	520 847
- Ouverture de crédits documentaires	4 960	3 763
- Autres ouvertures de crédits confirmés	637 718	517 084
Autres engagements en faveur de la clientèle	240 066	340 412
Engagements de garantie	459 792	442 062
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	246 010	240 930
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	246 010	240 930
. Engagements d'ordre de la clientèle	213 782	201 132
Cautions immobilières	88 154	69 166
Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	125 628	131 966
Engagements reçus	2 674 856	2 384 090
Engagements de financement	400 000	300 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	400 000	300 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 274 856	2 083 938
. Engagements reçus d'établissements de crédit	290 052	277 071
. Engagements reçus de la clientèle	1 984 804	1 806 867
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	273 592	217 938
Autres garanties reçues	1 711 212	1 588 929

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 70209 k€ ont été reclassées en "autres garanties d'ordre de la clientèle".

Le montant de la garantie « switch » s'élève à 232 442 K€.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	2 905 526	2 043 789
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 905 526	2 043 789
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 7,1 M€ au 31/12/2012 contre 5 M€ au 31/12/2011, les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	792 447	813 489	786 843	786 843
Prêts et créances sur la clientèle	6 693 283	6 378 516	6 243 441	5 877 744
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141 802	146 496	64 221	64 221
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	4 011 463	4 062 500	4 100 605	4 143 578
Dettes envers la clientèle	2 876 602	2 876 602	2 645 421	2 645 421
Dettes représentées par un titre	442 867	442 867	265 434	265 434
Dettes subordonnées	25 255	25 255	25 254	25 254

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 628	815	7 813	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	458	458	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	458	458		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	8 170	357	7 813	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	664 110	482 399	181 711	0
Effets publics et valeurs assimilées	26 765	26 765		
Obligations et autres titres à revenu fixe	283 083	203 890	79 193	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	354 262	251 744	102 518	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	44 948		44 948	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	717 686	483 214	234 472	0

(1) Hors 7 716 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 2).

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 094	325	5 769	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	325	325	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	325	325		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	5 769		5 769	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	45 561	45 561	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	45 561	45 561	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	45 349	45 349		
Obligations et autres titres à revenu fixe	212	212		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	712 698	304 131	408 567	0
Effets publics et valeurs assimilées	10 692	10 692		
Obligations et autres titres à revenu fixe	347 922	270 918	77 004	
Actions et autres titres à revenu variable	354 084	22 521	331 563	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	38 600		38 600	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	802 953	350 017	452 936	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 725	226	4 499	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	4 725	226	4 499	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	197 583		197 583	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	202 308	226	202 082	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 026	0	14 026	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	14 026		14 026	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	138 208		138 208	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	152 234	0	152 234	0

- Changements de modèles de valorisation**

Aucun transfert en dehors du ou vers le niveau 3 et aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a été effectué au cours de l'exercice 2011.

- Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a valorisé aucun instrument financier selon le modèle de niveau 3 au 31 décembre 2012.

10 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.

11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Caisse Régionale Toulouse 31	France		Mère	100%	100%	100%	100%
Caisses Locales	France		Mère	100%	100%	100%	100%
Force Toulouse Diversifié	France		Globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Ozenne institutionnel	France		Globale	99,74%	99,74%	99,74%	99,74%
Toulouse 31 Court Terme	France		Globale	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%
Toulouse 31 Obligations	France	Sortie (liquidation)	Non consolidée	0,00	99,98%	0,00	99,98%

SYGNATURES S.A.
8, chemin de la Terrasse
B.P. 45122
31512 Toulouse Cedex 5
S.A. au capital de € 324.365,57

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
1, place Alphonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 « Activité de crédits » de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives et des provisions.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation. Nous avons revu plus particulièrement les critères ayant conduit à valoriser les titres SAS Rue La Boétie à leur coût ainsi que la cohérence des approches multicritères et des paramètres retenus dans le cadre du test de dépréciation de ces titres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.



BANQUE ET ASSURANCES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Laure Mulin

Frank Astoux

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6

776 916 207 RCS TOULOUSE

Exercice : 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Déclaration des personnes responsables

Je soussigné, Monsieur Yvon MALARD, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2013

Le Directeur Général

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

Société de courtage d'assurance immatriculée au

Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6

776 916 207 RCS TOULOUSE

Exercice : 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2012

ETATS FINANCIERS PUBLIABLES

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale
de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en date du 1er février 2013**

I. - BILAN ET HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012 152

II. - COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012 154

III. - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 155

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ..155

1.1 - *Cadre juridique et financier*155

1.2 - *Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole*156

1.3 - *Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012*159

1.4 - *Événements postérieurs à l'exercice 2012*159

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 160

2.1. *Créances et engagements par signature*160

2.2 *Portefeuille-Titres*163

2.3 *Immobilisations*166

2.4 *Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle*167

2.5 *Dettes représentées par un titre*168

2.6 *Provisions*168

2.7 *Provision pour risques sur GIE d'investissement*169

2.8 *Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)*169

2.9 *Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels*169

2.10 *Opérations en devises*170

2.11 *Engagements hors-bilan*171

2.12 *Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement*171

2.13 *Avantages au personnel, postérieurs à l'emploi*171

2.14 *Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise*172

2.15 *Charges et produits exceptionnels*172

2.16 *Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)*173

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN 174

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE

RESIDUELLE 174

3.1 *Opérations avec la clientèle par agents économiques*175

NOTE 4 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE

L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE 175

4.1 *Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable*176

4.2 *Effets publics, obligations et titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle*176

4.3. *Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) ventilés par grandes catégories de contrepartie*177

NOTE 5 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES 178

5.1 *Valeur estimative des titres de participations et de filiales*179

NOTE 6 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ 180

NOTE 7 ACTIONS PROPRES 180

NOTE 8 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS 181

NOTE 9 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF 181

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE 182

NOTE 11 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE183

11.1 *Comptes crébiteurs de la clientèle par agents économiques*183

NOTE 12 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE184

NOTE 13 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS185

NOTE 14 PROVISIONS185

14.1 *Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement*186

NOTE 15 DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE187

NOTE 16	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	187
NOTE 17	ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES	
	A PRESTATIONS DÉFINIES.....	187
NOTE 18	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	189
NOTE 19	COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	189
NOTE 20	OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	
	ET LES PARTICIPATIONS.....	190
NOTE 21	OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES	190
	INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE HORS BILAN.....	191
NOTE 22	OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON DÉNOUÉES	191
NOTE 23	OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	192
23.1	<i>Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle.....</i>	193
23.2	<i>Instruments financiers à terme : juste valeur.....</i>	193
23.3	<i>Informations sur les swaps. Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt.....</i>	194
NOTE 24	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	194
NOTE 25	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVÉS	195
	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT.....	197
NOTE 26	PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS.....	197
NOTE 27	REVENUS DES TITRES	197
NOTE 28	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	198
NOTE 29	GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	198
NOTE 30	GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS.....	198
NOTE 31	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	199
NOTE 32	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	199
32.1	<i>Effectifs moyens.....</i>	199
32.2	<i>Rémunération des dirigeants.....</i>	200
NOTE 33	COÛT DU RISQUE	200
NOTE 34	RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	201
	AUTRES INFORMATIONS.....	202
NOTE 35	INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES	202
NOTE 36	AFFECTATION DU RÉSULTAT	202
NOTE 37	PUBLICATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	203
NOTE 38	PUBLICITÉ DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE	203
NOTE 39	RÉSULTATS FINANCIERS DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	204

I. - BILAN ET HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		117 900	122 975
Caisse, banques centrales		48 134	76 034
Effets publics et valeurs assimilées	4	67 495	40 140
Créances sur les établissements de crédit	3	2 271	6 801
Opérations internes au Crédit Agricole	3	776 539	768 732
Opérations avec la clientèle	3	6 744 225	6 288 506
Opérations sur titres		387 661	424 336
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	97 896	100 440
Actions et autres titres à revenu variable	4	289 765	323 896
Valeurs immobilisées		408 286	402 631
Participations et autres titres détenus à long terme	5, 5.1	345 627	342 670
Parts dans les entreprises liées	5, 5.1	13 924	12 064
Immobilisations incorporelles	6	3 907	3 864
Immobilisations corporelles	6	44 828	44 033
Capital souscrit non versé			
Actions propres	7	2 949	2 903
Comptes de régularisation et actifs divers		167 835	168 321
Autres actifs	8	60 920	60 899
Comptes de régularisation	8	106 915	107 422
TOTAL ACTIF		8 605 395	8 178 404

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		1 475	4 926
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	10	1 475	4 926
Opérations internes au Crédit Agricole	10	4 018 061	4 097 185
Comptes créditeurs de la clientèle	11, 11.1	2 877 617	2 650 499
Dettes représentées par un titre	12	442 867	265 433
Comptes de régularisation et passifs divers		165 174	123 932
Autres passifs	13	54 287	35 402
Comptes de régularisation	13	110 887	88 530
Provisions et dettes subordonnées		234 958	219 610
Provisions	14	118 326	104 109
Dettes subordonnées	15	116 632	115 501
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	16	9 064	8 314
Capitaux propres hors FRBG	18	856 179	808 505
Capital souscrit		73 614	74 029
Primes d'émission		138 089	139 001
Réserves		584 312	536 679
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		54	75
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		60 110	58 721
TOTAL PASSIF		8 605 395	8 178 404

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	24	1 342 537	1 473 321
Engagements de garantie	24	882 744	1 031 259
Engagements sur titres	24	459 793	442 062
		0	0
 (en milliers d'euros)			
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	24	2 674 856	2 384 089
Engagements de garantie	24	400 000	300 152
Engagements sur titres	24	2 274 856	2 083 937
		0	0

AUTRES INFORMATIONS

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

II. - COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	26	305 453	288 543
Intérêts et charges assimilées	26	-162 660	-164 319
Revenus des titres à revenu variable	27	7 709	16 174
Commissions (produits)	28	126 022	130 094
Commissions (charges)	28	-19 471	-17 314
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	391	349
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	6 809	3 462
Autres produits d'exploitation bancaire	31	991	1 540
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-1 479	-3 262
Produit net bancaire		263 765	255 267
Charges générales d'exploitation	32	-137 723	-130 014
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 696	-5 384
Résultat brut d'exploitation		120 346	119 869
Coût du risque	33	-17 646	-28 295
Résultat d'exploitation		102 700	91 574
Résultat net sur actifs immobilisés	34	-1 334	-2 475
Résultat courant avant impôt		101 366	89 099
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-40 506	-27 634
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-750	-2 744
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		60 110	58 721

III. - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - Cadre juridique et financier

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, 46 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes de Fonds dédiés consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisse Régionales

Les Caisse Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisse Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, certains comptes à terme, bons et assimilés, etc. ...) sont également collectées par les Caisse Régionales au nom de Crédit Agricole S.A et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisse Régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisse Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisse Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisse Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine «monétaire» des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en «Dettes représentées par un titre» ou «Provisions et dettes subordonnées».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaire de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A..

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A.. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2012

Au cours de l'exercice 2012, des coopérations ont été mises en place avec les Caisses régionales Sud Méditerranée, Réunion et Corse pour les domaines suivants :

- ✓ Domaine Crédits, ADI sinistres.
La Caisse accueillante est la Caisse régionale de Toulouse 31.
- ✓ Domaine Titres, Epargne, Prédica.
La Caisse accueillante est la Caisse régionale de Sud Méditerranée.
- ✓ Administration Ressources Humaines
La Caisse accueillante est la Caisse régionale de Sud Méditerranée.
- ✓ Domaine Sécurité du système d'information et habilitations.
La Caisse accueillante est la Caisse régionale de Corse.

La Caisse régionale de Toulouse 31 a lancé trois nouvelles agences spécialisées : Crédit Agricole Toulouse 31 International Clients, E-Cat 31 et Espace W31.

1.4 - Evénements postérieurs à l'exercice 2012

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2012 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.1. Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

- Crédances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 18 M€ au 31 décembre 2012 contre 17,9 M€ au 31 décembre 2011.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 104.4K€ (comptes 279132001 à 279160001).

- Crédances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- **Créances douteuses non compromises :**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises :**

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

- **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- **Traitements comptables des décotes et dépréciations :**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Le stock de ces provisions au 31.12.2012 s'élève à 38.1 M€ sur base collective et 38.8 M€ sur les filières.

- Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de montant significatif.

- Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 le détermine avec sa Direction du recouvrement, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique «Coût du risque».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré de reclassement en 2012.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale Mutuel Toulouse 31 sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels (amortissement linéaire sur 1 à 3 ans), les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composants	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Dégressif 7 ans Linéaire 5 à 10 ans
Agencement	Linéaire 10 ans
Matériel informatique	Dégressif 3 et 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif 5 ans
Autres	Linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés de fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble

des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Provision pour risques sur GIE d'investissement

Au 31.12.2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente pas de provisions pour risques sur GIE d'investissements.

2.8 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à la discréption de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué une provision destinée pour partie à couvrir du risque opérationnel correspondant aux pertes potentielles et, pour une autre partie visant à couvrir une composante macroéconomique de dettes souveraines. Le stock de provision s'élève à 9,1 M€ à la fin de l'exercice 2012.

2.9 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.10 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la

rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a mis en place une comptabilité multi-devises.

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 21 mai 2010, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour les exercices 2010 à 2012, est égale à la somme de 50 % de 6.5% du résultat brut d'exploitation et de 50% de 14% du résultat net.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel, postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés.

Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 Charges et produits exceptionnels

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente pas de charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes en 2012.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 5%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31.12.2012							31.12.2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	61				61		61	
à terme	1 000				1 000		1 000	4 898
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés (1)								
Total	1 061	0	0	1 196	1 196	14	1 210	1 903
Dépréciations							2 271	6 801
VALEUR NETTE AU BILAN							2 271	6 801
Opérations internes au Crédit Agricole (2)								
Comptes ordinaires	58 729				58 729		58 734	
Comptes et avances à terme	18 129	5 464	503 096	163 447	690 136	7163	697 299	738 349
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés								
Total	76 858	5 464	503 096	183 947	769 365	7 174	776 539	768 732
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							776 539	768 732
Opérations avec la clientèle (3) (4)								
Créances commerciales	27 054	272			27 326	1495	28 821	31 048
Autres concours à la clientèle	402 236	660 754	2 048 656	3 690 427	6 802 073	50810	6 852 883	6 407 119
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs								
Total	38 881	661 026	2 048 656	3 690 427	6 868 280	52 411	6 920 691	6 468 912
Dépréciations							-176 466	-180 406
VALEUR NETTE AU BILAN							6 744 225	6 288 506
TOTAL							7 523 035	7 064 039

(1) Cette rubrique comprend des prêts subordonnés accordés à Crédit Logement pour 1 196 K€.

(2) Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes ainsi que le prêt subordonné accordé à Crédit Agricole S.A. pour 20 513 K€

(3) Dont prêt subordonné accordé à SNC Courcelles pour 7 536 K€.

(4) Parmi les créances sur la clientèle, 1 606 788 K€ sont éligibles au refinancement de la Banque Centrale au 31.12.2012.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 18 millions d'euros.

3.1 Opérations avec la clientèle par agents économiques

(en milliers d'euros)	31.12.2012					31.12.2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	3 596 678	44 005	21 549	31 915	20 820	3 298 508	38 354	16 633	27 009	16 428
Agriculteurs	304 578	12 873	9 805	10 491	8 535	309 024	13 643	8 681	11 301	7 984
Autres professionnels	1 190 420	97 301	65 169	79 916	58 558	1 187 919	91 756	58 463	78 909	54 839
Clientèle financière	108 117	3 515	1 273	3 383	1 193	89 737	1 837	1 078	1 617	1 078
Entreprises	1 093 397	59 308	40 307	50 537	36 168	1 046 915	72 524	39 495	61 157	36 735
Collectivités publiques	587 999	0	0	0	0	501 267				
Autres agents économiques	39 501	224	223	224	223	35 542	438	386	413	386
TOTAL	6 920 690	217 226	138 326	176 466	125 497	6 468 912	218 552	124 736	180 406	117 450

NOTE 4 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31.12.2012					31.12.2011	
	Transaction	Placement (2) (3)	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement (1)	Total	Total	
Effets publics et valeurs assimilées :					67 216	67 216	39 928
- dont surcote restant à amortir					0	0	
- dont décote restant à amortir					0	0	
Créances rattachées					279	279	212
Dépréciations						0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	67 495	67 495	40 140	
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :							
Emis par organismes publics						0	
Autres émetteurs					73 611	99 265	101 980
- dont surcote restant à amortir					187	188	152
- dont décote restant à amortir					1 770	2 216	2 507
Créances rattachées					696	1 068	1 253
Dépréciations					-488	-2 437	-2 793
VALEUR NETTE AU BILAN	0	24 077	0	73 819	97 896	100 440	
Actions et autres titres à revenu variable	458	289 555				290 013	325 137
Créances rattachées			-248			-248	-1 241
Dépréciations						0	
VALEUR NETTE AU BILAN	458	289 307	0	0	289 765	323 896	
TOTAL	458	313 384	0	141 314	455 156	464 476	
Valeurs estimatives	458	337 306	0	145 517	483 281	485 383	

La valeur nette des actions propres s'élève à 2 843 K€ au 31.12.2012 contre 2 810 K€ au 31.12.2011.

(1) Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n° 90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01, s'est élevé à 1099 K€. La plus value dégagée à cette occasion s'élève à 106 K€.

(2) La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24 293 K€ au 31.12.2012, contre 24 035 K€ au 31.12.2011. Cette valeur estimative correspond au dernier cours de la bourse.

(3) Pas de transfert de titres en 2012.

4.1 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31.12.2012				31.12.2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	99 265	67 216	290 013	456 494	101 981	39 928	325 136	467 045
dont titres cotés	72 841	46 316	143	119 300	75 316	39 928	70	115 314
dont titres non cotés	26 424	20 900	(1) 289 870	337 194	26 665	0	325 066	351 731
Créances rattachées	1 068	279	0	1 347	1 252	212		1 464
Dépréciations	-2 437	0	-248	-2 685	-2 793	0	-1 240	-4 033
VALEUR NETTE AU BILAN	97 896	67 495	289 765	455 156	100 440	40 140	323 896	464 476

(1) La totalité correspond à des OPCVM, OPCI et FCPR français de capitalisation.

La répartition de l'ensemble des OPCVM, par nature, est la suivante au 31 décembre 2012 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	119 496	123 160
OPCVM obligataires	0	0
OPCVM actions	0	0
OPCVM autres (1)	162 978	179 951
TOTAL	282 474	303 111

(1) hors partie non libérée FCPR 7 217 K€

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 209 884 K€ avec une valeur estimative de 228 038 K€.

4.2 Effets publics, obligations et titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2012							31.12.2011
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	2 800	6 732	52 541	37 192	99 265	1 068	100 333	103 234
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					99 265	1 068	100 333	103 234
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute			57 204	10 012	67 216	279	67 495	40 140
Dépréciations					0		-2 437	-2 794
VALEUR NETTE AU BILAN					67 216	279	65 058	37 346

4.3. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) ventilés par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Administration et banques centrales (y compris Etats)		0
Etablissements de crédit	83 788	82 667
Clientèle financière	289 691	318 075
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	14 182	23 594
Divers et non ventilés		
Total en principal	387 661	424 336
Créances rattachées		
Dépréciations		
VALEUR NETTE AU BILAN	387 661	424 336

NOTE 5 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital au 31.12.2012	Capitaux propres autres que le capital (Dernier exercice clos connu)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				BRUTE	NETTE				
Participations et autres titres détenus à long terme									
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale									
SAS RUE LA BOETIE	2 480 628	14 894 037	1,52	272 420	272 420	15 036	984 248	595 827	
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 470	-5 174	1,55	11 347	11 347	5 306	48 843	-17 894	
SAS SACAM INTERNATIONAL	631 828	-147 182	1,68	15 144	9 389		14 151	-146 935	
SAS SACAM PARTICIPATION	62 557	6 070	1,98	1 435	1 435		2 345	1 570	
SAS SACAM AVENIR	113 463	-31	1,57	1 777	1 777		9	-10	
GRAND SUD OUEST CAPITAL	40 647	28 243	34,63	21 979	21 979		1 875	1 794	5 192
CREDIT AGRICOLE TITRES	15 245	30 419	1,15	671	671		114 982	5 063	
SCI CAM	14 563	17 213	1,29	187	187		3 334	1 515	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale									
Autres titres de participations (1)				6 365	5 407	673			
				331 325	324 612	21 015			
TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME						345 627			
Parts dans les entreprises liées									
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale									
MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER (2)	9 553	154	100	9 786	9 786	218	551	-111	
SCI JULES GUESDES (2)	152	83	99,9	152	152	1 649	443	83	
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	2 000	-5	99,99	2 000	2 000		1	-5	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale									
Parts dans les entreprises liées (1) (2)				119	119				
				12 057	12 057	1 867			
TOTAL PART DANS LES ENTREPRISES LIEES						13 924			

(1) Pas d'établissement de crédit; (2) Entités détenues à 100 % : Compagnie Pyrénée, Midi-Toulousain Immobilier, SCI Jules GUESDE.

5.1 Valeur estimative des titres de participations et de filiales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	11 984	11 996	9 984	9 997
Titres cotés	1 867	1 867	2 080	2 080
Avances consolidables	73	73		
Créances rattachées				
Dépréciations				
VALEUR NETTE AU BILAN	13 924	13 936	12 064	12 077
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	329 106	318 563	324 915	321 954
Titres cotés	21 136	21 136	20 795	20 675
Avances consolidables	95	95	83	83
Créances rattachées				
Dépréciations	-6 834		-5 247	
Sous-total titres de participation	343 503	339 794	340 546	342 712
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 124	2 124	2 124	2 124
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 124	2 124	2 124	2 124
VALEUR NETTE AU BILAN	345 627	341 918	342 670	344 836
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	359 551	355 854	354 734	356 913

La totalité des titres détenus sont « Non coté ». La valeur brute totale est de 343 214 K€.

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 6 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31.12.2012
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	9 984	1 000		1 000	11 984
Avances consolidables	2 080	87	300		1 867
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	12 064	1 087	300	1 000	13 851
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	340 546	-402	-4 360	-1 001	343 503
Avances consolidables	324 915	5 192	1	-1 000	329 106
Créances rattachées	453	431	90		794
Avances ou prêts destinés à capitalisation	20 342				20 342
Dépréciations	83	87	75		95
Sous-total titres de participation	340 546	-6 112	-4 526	-1	-6 834
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2 124	0	0	0	2 124
Avances consolidables	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 124	0	0	0	2 124
VALEUR NETTE AU BILAN	342 670	-402	-4 360	-1 001	345 627
TOTAL	354 734	685	-4 060	-1	359 478
(en milliers d'euros)	31.12.2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31.12.2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	126 536	6 439	-2 028	-45	130 902
Amortissements et dépréciations	-82 503	-5 582	2 011		-86 074
VALEUR NETTE AU BILAN	44 033	857	-17	-45	44 828
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes (1)	12 528	148	0	8	12 684
Amortissements et dépréciations	-8 664	-113	0	0	-8 777
VALEUR NETTE AU BILAN	3 864	35	0	8	3 907
TOTAL	47 897	892	-17	-37	48 735

(1) Dont Droits au bail : 3 684 K€, Logiciels : 8 844 K€.

NOTE 7 ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31.12.2011
	Titres de Transaction	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	54 250	2 128	56 378	57 498
Valeurs comptables (en K€)	2 843	106	2 949	2 903
Valeurs de marché (en K€)	2 843	112	2 955	2 904

Valeur nominale de l'action : 16 €

Au cours de l'exercice 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a procédé à l'annulation de 25 941 titres pour un montant en capital de 415 K€ et 912 K€ en prime d'émission.

NOTE 8 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	1 195	1 516
Comptes de stock et emplois divers	37	56
Débiteurs divers	59 553	59 275
Comptes de règlement	135	52
VALEUR NETTE AU BILAN	60 920	60 899
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	70 573	65 342
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	1
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	524	613
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	7 463	9 938
Autres produits à recevoir	28 224	30 526
Charges à répartir	114	135
Autres comptes de régularisation	16	867
VALEUR NETTE AU BILAN	106 915	107 422

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	31.12.2012
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	180 406	62 176	64 789	1 327		176 466
Sur opérations sur titres	4 034	1 651	3 001			2 684
Sur valeurs immobilisées	5 381	6 112	4 526			6 967
Sur autres actifs	488	4	4			488
TOTAL	190 309	69 943	72 320	1 327	0	186 605

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31.12.2012						31.12.2011	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	268				268		268	3 132
· à terme		1 196			1 196	11	1 207	1 794
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	268	1 196	0	0	1 464	11	1 475	4 926
Opérations internes au Crédit Agricole								
(1)								
Comptes ordinaires	8 073				8 073		8 073	3 580
Comptes et avances à terme	730 020	1 100 051	1 118 503	1 054 490	4 003 064	6924	4 009 988	4 093 605
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	738 093	1 100 051	1 118 503	1 054 490	4 011 137	6 924	4 018 061	4 097 185
TOTAL	738 361	1 101 247	1 118 503	1 054 490	4 012 601	6 935	4 019 536	4 102 111

(1) Ce poste est essentiellement constitué d'avances accordées par CRÉDIT AGRICOLE S.A., nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse régionale (cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31.12.2012							31.12.2011
	≤ 3 mois	>3 mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Comptes ordinaires créditeurs	1 764 501				1 764 501	18	1 764 519	1 839 875
Comptes d'épargne à régime spécial :	28 772				28 772		28 772	25 220
· à vue	28 772				28 772		28 772	25 220
· à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	49 437	63 175	733 527	224 493	1 070 632		1 084 326	785 404
· à vue	5 249				5 249		5 249	7 501
· à terme	44 188	63 175	733 527	224 493	1 065 383	13 694	1 079 077	777 903
VALEUR AU BILAN	1 842 710	63 175	733 527	224 493	2 863 905	13 712	2 877 617	2 650 499

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Particuliers	1 555 427	1 387 540
Agriculteurs	146 525	130 962
Autres professionnels	218 530	217 611
Clientèle financière	36 983	21 355
Entreprises	799 592	801 312
Collectivités publiques	24 374	5 163
Autres agents économiques	96 186	86 556
Total en principal	2 877 617	2 650 499
VALEUR AU BILAN	2 877 617	2 650 499

NOTE 12 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31.12.2012							31.12.2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse					0		0	0
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables (1)	179 250	245 800	17 020		442 070	797	442 867	265 433
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
VALEUR AU BILAN	179 250	245 800	17 020	0	442 070	797	442 867	265 433

(1) Les émissions de TCN de la Caisse régionale sont réputées être faites en France.

NOTE 13 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation	0	33
Créditeurs divers	46 259	27 235
Versements restant à effectuer sur titres	8 028	8 134
VALEUR AU BILAN	54 287	35 402
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	12 815	1 394
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	46 236	40 225
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	18 896	18 510
Autres charges à payer	32 129	28 301
Autres comptes de régularisation	811	100
VALEUR AU BILAN	110 887	88 530
TOTAL	165 174	123 932

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	31.12.2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2012
Provisions risque crédit base collective (1)	46 293	8 756		-16 995		38 054
Provision sectorielle filière (2)	24 887	29 310		-15 388		38 809
Engagements de retraite et assimilés (4)	925	1 210				2 135
Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	6 554			-2 364		4 190
Provision sur engagements hors bilan	8 854	5 609	-509	-2 732		11 222
Litiges divers	4 471	2 783	-48	-302		6 904
Autres risques	4 776	14 388	-2 257	-7 555		9 352
Provisions pour risques opérationnels (5)	7 349	311				7 660
VALEUR AU BILAN	104 109	62 367	-2 814	-45 336	0	118 326

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Les provisions filiales sont relatives aux secteurs Aéronautiques, Marchands de Biens, Café hôtels Restaurants, Transports, Constructions, Agences immobilières, Automobile.

(3) Voir note 14.1 ci-après.

(4) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

(5) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Information sur les passifs éventuels :

Dans le cadre du Droit Individuel de Formation, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève au 31/12/2012 à 68 260 heures.

14.1 Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	119 344	40 487
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	379 574	691 008
Ancienneté de plus de 10 ans	547 695	311 638
Total plans d'épargne-logement	1 046 613	1 043 133
Total comptes épargne-logement	147 482	152 859
TOTAL EN COURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 194 095	1 195 992

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Plans d'épargne-logement	7 050	8 917
Comptes épargne-logement	27 709	31 323
TOTAL EN COURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	34 759	40 240

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0	1 491
Ancienneté de plus de 10 ans	4 026	4 336
Total plans d'épargne-logement	4 026	5 827
Total comptes épargne-logement	165	727
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	4 191	6 554

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31.12.2011	Dotations	Reprises	31.12.2012
Plans d'épargne-logement :	5 827		-1 801	4 026
Comptes épargne-logement :	727		-562	165
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 554	0	-2 363	4 191

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 15 DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31.12.2012							31.12.2011
	≤ 3 mois	>3 mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Dettes subordonnées à terme	0	0	15 001	10 003	25 004	251	25 255	25 254
Euro			15 001	10 003	25 004	251	25 255	25 254
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée				0	0	0	0	0
Euro					0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales				88 593	88 593	2 784	91 377	90 247
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	0
VALEUR AU BILAN	0	0	15 001	98 596	113 597	3 035	116 632	115 501

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 114 K€ contre 1 244 K€ au 31 décembre 2011.

NOTE 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Risques opérationnels	5 570	5 570
Autre F.R.B.G	3 494	2 744
Valeur au bilan	9 064	8 314

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	15 356	14 575
Coûts des services rendus sur la période	1 208	1 446
Coût financier	754	586
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	228	15
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-504	-724
(Gains) / pertes actuariels	1 638	-542
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	18 681	15 356

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 208
	Coût financier	754
	Rendement attendu des actifs	-527
	Amortissement du coût des services passés	18
	Gains / (pertes) actuariels net	16
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	-1 158
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif	
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT		1 453
		324

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	15 927
	Rendement attendu des actifs	527
	Gains / (pertes) actuariels	227
	Cotisations payées par l'employeur	986
	Cotisations payées par les employés	
	Modifications, réductions et liquidations de régime	
	Variation de périmètre	228
	Indemnités de cessation d'activité	15
	Prestations payées par le fonds	-504
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N		17 391
		15 927

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 3,38 %.

Hypothèses actuarielles utilisées

A partir de 2012, afin d'améliorer le processus et de converger vers les standards de la place, le taux d'actualisation retenu a été changé.

Le taux moyen d'actualisation précédemment utilisé (taux OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) a été remplacé par le taux Iboxx AA.

L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Au 31/12/2012, le calcul des engagements a été effectué avec un taux s'élevant à 2,85%.

NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							
	Capital (1) (2) (4)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3) (5)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2010	74 348			631 763		89	55 151	761 351
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010						-10 496	-10 496	
Variation de capital						0	0	
Variation des primes et réserves				44 655		-44 655	0	
Affectation du résultat social 2010						0	0	
Report à nouveau débiteur						58 721	58 721	
Résultat de l'exercice 2011	-319			-738			-1 057	
Programme de rachat pour annulation de CCI						58 721	-14	
Autres variations					-14			
Solde au 31 Décembre 2011	74 029	0	0	675 680	0	75	58 721	808 505
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011						-11 088	-11 088	
Variation de capital						0	0	
Variation des primes et réserves				47 633		-47 633	0	
Affectation du résultat social 2011						0	0	
Report à nouveau débiteur						60 110	60 110	
Résultat de l'exercice 2012	-415			-912			-1 327	
Programme de rachat pour annulation de CCI						60 110	-21	
Autres variations					-21			
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2012	73 614	0	0	722 401	0	54	60 110	856 179

- (1) La valeur nominale des titres composant le capital est de 16 Euros, soit en nombre 4 600 881 titres contre 4 626 822 titres au 31.12.2011. Cette diminution de 25 941 titres correspond au programme de rachat pour annulation de CCI pour un montant nominal de 415 K€.
- (2) Les droits de vote sont de 249 voix au 31 décembre 2012.
- (3) Dont 44 755 K€ de primes d'émission de CCI, 91 728 K€ de prime d'émission de CCA et 1 605 K€ de primes et écarts de fusion.
- (4) Au 31 décembre 2012, la valeur nominale des CCI propres détenus dans le cadre du contrat de liquidité s'élève à 1 186 K€.
- La valeur comptable figure au bilan pour 2 889 K€. Le montant des CCI propres achetés pendant l'exercice 2012 est de 1 200 K€, celui des ventes est de 1 319 K€.
- (5) Ventilation des réserves au 31.12.12 : Réserve légale : 419 020 K€, Autres réserves : 165 292 K€ (Dont 132 K€ de réserves réglementées).

NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres	856 179	808 505
Fonds pour risques bancaires généraux	9 064	8 314
Dettes subordonnées et titres participatifs	116 632	115 501
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	981 875	932 320

NOTE 20 OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31.12.2012	Solde au 31.12.2011
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances		
Comptes courants débiteurs Caisses Locales	1 536	15 036
Avance SAS Rue de la Boétie	1 536	15 036
Dettes		
Comptes courants créditeurs Caisses Locales	93 293	90 395
Comptes courants bloqués Caisses Locales	4 700	3 568
	88 593	86 827

La seule transaction éligible au règlement ANC 2010-04 correspond à l'économie d'impôts comptabilisée, à hauteur de 798 K€, consécutive à la mise en place du groupe fiscal.

NOTE 21 OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

Le montant global de la contre-valeur en euros s'élève à : 9 729 K€ tant à l'actif qu'au passif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de position de change significative et utilise principalement comme devise le Dollar US.

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE HORS BILAN

NOTE 22 OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON DÉNOUÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2011	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	7 816	7 813	9 657	9 650
Devises	3 891	3 891	4 917	4 917
Euros	3 925	3 922	4 740	4 733
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	7 816	7 813	9 657	9 650

La ventilation par durée restant à courir au 31.12.2012 de l'ensemble des opérations à terme en devises non dénouées est inférieure à 1 an.

NOTE 23 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31.12.2012			31.12.2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 390 727	32 939	2 423 666	2 313 564
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	0
Contrats à terme de change			0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
Autres contrats à terme			0	0
Opérations de gré à gré	2 390 727	32 939	2 423 666	2 313 564
Swaps de taux d'intérêt	2 390 727	32 939	2 423 666	2 313 564
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	0
Contrats à terme de change			0	0
FRA			0	0
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
Autres contrats à terme			0	0
Opérations conditionnelles	80 603	67 534	148 137	100 229
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Opérations de gré à gré	80 603	67 534	148 137	100 229
Options de swap de taux				
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	80 603		80 603	100 229
Vendus			0	0
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		33 767	33 767	33 767
Vendus		33 767	33 767	33 767
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	0
Vendus			0	0
TOTAL	2 471 330	100 473	2 571 803	2 413 793

23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	366 750	1 046 602	1 010 314	366 750	1 046 602	1 010 314			
Caps, Floors, Collars	11 000	40 000	29 603	11 000	40 000	29 603			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	377 750	1 086 602	1 039 917	377 750	1 086 602	1 039 917	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	0	0	0	67 534	0	0			
Sous total	0	0	0	67 534	0	0	0	0	0
TOTAL	377 750	1 086 602	1 039 917	445 284	1 086 602	1 039 917	0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	210 833	1 011 300	1 091 431	210 833	1 011 300	1 091 431			
Caps, Floors, Collars	15 000	31 000	54 229	15 000	31 000	54 229			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	225 833	1 042 300	1 145 660	225 833	1 042 300	1 145 660	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	0	0	0	0	0	0			
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	225 833	1 042 300	1 145 660	225 833	1 042 300	1 145 660	0	0	0

23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31.12.2012		31.12.2011	
	Total juste valeur (1)	Encours notionnel	Total juste valeur (1)	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-151 484	2 423 666	-106 478	2 313 564
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	-734	80 603	-561	100 229
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-152 218	2 504 269	-107 039	2 413 793
Sous total	67 534	67 534	0	0
Swaps de devises				
Opérations de change à terme	67 534	67 534	0	0
Sous total	-84 684	2 571 803	-107 039	2 413 793

(1) Y compris coupon courus

23.3 Informations sur les swaps. Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt.

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction	Total
Contrats d'échange de taux		349 269	2 041 458	32 939	2 423 666
Contrats assimilés (1)			80 603		80 603
Total général		349 269	2 122 061	32 939	2 504 269

(1) Il s'agit de contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 24 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	882 744	1 031 259
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	170 000
. Engagements en faveur de la clientèle	882 744	861 259
Ouverture de crédits confirmés	642 677	520 847
- Ouverture de crédits documentaires	4 959	3 763
- Autres ouvertures de crédits confirmés	637 718	517 084
Autres engagements en faveur de la clientèle	240 066	340 412
Engagements de garantie	459 793	442 062
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	13 568	8 488
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	232 442	232 442
. Engagements d'ordre de la clientèle	213 783	201 132
Cautions immobilières	88 154	69 166
Garanties financières	49 453	49 334
Autres garanties d'ordre de la clientèle	76 176	82 632
Engagements sur titres	0	0
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
Engagements reçus		
Engagements de financement	400 000	300 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	400 000	300 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 274 856	2 083 937
. Engagements reçus d'établissements de crédit	290 052	277 070
. Engagements reçus de la clientèle	1 984 804	1 806 867
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	273 592	217 938
Autres garanties reçues	1 711 212	1 588 929
Engagements sur titres	0	0
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus		

(1) Au titre de la garantie switch : 232 442 K€

(Voir note 1.2 Mécanisme financier interne au Crédit Agricole).

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

Le risque de contrepartie est lié à la défaillance d'une contrepartie qui se trouverait dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale.

Le risque de contrepartie sur produits dérivés est apprécié sur la base :

- 1- De la valeur de marché positive des produits dérivés (Mark To Market). Il s'agit du coût de remplacement,
- 2- Augmentée d'un risque potentiel (Add-On) calculé sur la durée de vie résiduelle du produit dérivé (par exemple : 1 % du nominal par année à courir pour un swap taux fixe/taux variable).

Le suivi du risque de contrepartie sur produits dérivés est intégré dans le suivi du risque de contrepartie interbancaire. Les contreparties non autorisées par Crédit Agricole S.A. sont également exclues par la Caisse régionale.

D'une part, une limite globale interne de risque est déterminée proportionnellement aux fonds propres de la Caisse régionale. Elle représente le risque maximal que s'autorise la Caisse régionale sur l'ensemble de ses contreparties et de ses opérations. Elle est égale à 100 % des fonds propres de la Caisse régionale.

D'autre part, une limite individuelle de risque interbancaire est affectée à chaque contrepartie en fonction de sa notation (Standard & Poor's ou Moody's). Cette limite est consommée en affectant les engagements prêts (pondérés en fonction de la durée de vie résiduelle), les OPCVM (pondérés à 25%) et les produits dérivés :

RATING	LIMITE INDIVIDUELLE INTERBANCAIRE
<i>AAA ou Aaa</i>	$10\% \times FP(*) = 67,0 \text{ M€}$
<i>AA+ ou Aa1</i>	$9\% \times FP(*) = 60,3 \text{ M€}$
<i>AA ou Aa2</i>	$7\% \times FP(*) = 46,9 \text{ M€}$
<i>AA- ou Aa3</i>	$6\% \times FP(*) = 40,2 \text{ M€}$
<i>A+ ou A1</i>	$5\% \times FP(*) = 33,5 \text{ M€}$
<i>A ou A2</i> <i>Banques</i> <i>Françaises</i> <i>Autres Banques</i>	$4\% \times FP(*) = 26,8 \text{ M€}$ $1\% \times FP(*) = 6,7 \text{ M€}$
<i>A- ou A3</i> <i>Banques</i> <i>Françaises</i> <i>Autres Banques</i>	$3\% \times FP(*) = 20,1 \text{ M€}$ $0,5\% \times FP(*) = 3,3 \text{ M€}$
<i>< BBB⁺ ou Baa1</i>	<i>Pas de pré-autorisation</i>

(*) : *Sur Fonds Propres Bâle 2 au 31/12/11 : 670 M€*

Les informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés (hors-bilan) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au 31.12.2012 sont les suivantes :

RATING	RISQUE COMPENSE (EN M€)	RISQUE NON COMPENSE (EN M€)
<i>AAA ou Aaa</i>		
<i>AA+ ou Aa1</i>		
<i>AA ou Aa2</i>		
<i>AA- ou Aa3</i>		
<i>A+ ou A1</i>		
<i>A ou A2</i>	10,79	10,79
<i>A- ou A3</i>	0,43	0,43
<i>< BBB⁺ ou Baa1</i>	3,52 (*)	3,52 (*)
SOUS-TOTAL	14,74	14,74
Groupe + Hors-Catégorie (Etat)	127,16	162,74
TOTAL	141,90	177,48

(*) : contreparties corporate (couverture de financements clients CR31)

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 542	7 985
Sur opérations internes au Crédit Agricole	33 668	27 192
Sur opérations avec la clientèle	258 127	247 505
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 116	5 857
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	0	4
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Intérêts et produits assimilés	305 453	288 543
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 993	7 506
Sur opérations internes au Crédit Agricole	82 216	104 935
Sur opérations avec la clientèle	39 685	32 128
Charge nette sur opérations de macro-couverture	24 880	15 261
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 958	454
Sur dettes représentées par un titre	2 925	4 032
Autres intérêts et charges assimilées	3	3
Intérêts et charges assimilées	162 660	164 319
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	142 793	124 224

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de 1 112 milliers d'euros, il était de 1242 milliers d'euros au 31 décembre 2011

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Titres de placement	2 138	3 371
Livret développement durable	3 083	2 064
Titres d'investissement	895	426
Opérations diverses sur titres	6 116	5 861
Revenus des titres à revenus fixes	7 196	15 852
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	249	168
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	264	154
Opérations diverses sur titres	7 709	16 174
Revenus des titres à revenus variables	13 825	22 035

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31.12.2012			31.12.2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	398	2	396	524	2	522
Sur opérations internes au crédit agricole	27 569	11 659	15 910	29 027	8 473	20 554
Sur opérations avec la clientèle	26 304	298	26 006	25 891	238	25 653
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	159	0	159	107	0	107
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	301	27	274	9	13	-4
Sur prestations de services financiers (1)	70 828	6 699	64 129	74 133	8 186	65 947
Provision pour risques sur commissions	463	786	-323	403	402	1
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	126 022	19 471	106 551	130 094	17 314	112 780

(1) Prestation de services financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	4977	5386
Produits nets sur moyens de paiement	23653	24220
Commissions d'assurance-vie et IARD	16800	17584
Net des autres produits et charges de services financiers	18699	18757
PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	64129	65947

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Solde des opérations sur titres de transaction	117	-256
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	-128	218
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	402	387
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	391	349

NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-258	-1 692
Reprises de dépréciations	2 305	551
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	2 047	-1 141
Plus-values de cession réalisées	5 628	4 616
Moins-values de cession réalisées (1)	-804	-13
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	4 824	4 603
Frais d'acquisition	-62	0
Solde des opérations sur titres de placement	6 809	3 462
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	6 809	3 462

(1) dont 408 K€ sur les fonds dédiés.

NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Produits divers	741	889
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	250	651
Reprises provisions	991	1 540
Total Autres produits d'exploitation bancaire		
Charges diverses	635	2 113
Quote part des opérations faites en commun	694	711
Refacturation et transfert de charges	150	438
Dotations provisions	1 479	3 262
Total Autres charges d'exploitation bancaire		
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 470	4 802

NOTE 32 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	41969	40738
Charges sociales :	22270	22075
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	5680	5583
Intéressement et participation	8119	8006
Impôts et taxes sur rémunérations	8883	6583
Total frais de personnel	81241	77402
Frais administratifs		
Impôts et taxes	6616	5014
Services extérieurs et autres frais administratifs	50624	48396
Autres frais administratifs	-758	-798
Total frais administratifs	56482	52612
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	137723	130014

32.1 Effectifs moyens

(Effectif moyen du personnel en activité, au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31.12.2012	31.12.2011
Cadres	314	316
Non cadres	943	933
TOTAL	1 257	1 249
<i>Dont : - France</i>		
<i> - Étranger</i>		
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>		

32.2 Rémunération des dirigeants

Durant l'exercice 2012, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 155 K€ et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 533 K€.

Au titre des avantages moyen terme, des membres du Conseil d'Administration et les membres de la direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fond s'élevait au 31 décembre 2012 à 10,5 M€.

NOTE 33 COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dotations aux provisions et dépréciations	-102 227	-135 759
Dépréciations de créances douteuses	-54 715	-63 844
Autres provisions et dépréciations	-47 512	-71 915
Reprises de provisions et dépréciations	92 538	116 915
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	56 158	49 503
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	36 380	67 412
Variation des provisions et dépréciations	-9 689	-18 844
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-275	-296
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-8 744	-9 818
Décote sur prêts restructurés	-47	-29
Récupérations sur créances amorties	1 142	692
Pertes sur risque opérationnel	-33	0
COÛT DU RISQUE	-17 646	-28 295

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 7 095 K€.

Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 1 649 K€.

(2) Utilisées pour 560 K€, reprises pour 35 820 K€.

(3) Dont 102 K€ sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 7 095 K€ sur les créances douteuses compromises.

NOTE 34 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-6 112	-2 791
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-6 112	-2 791
Reprises de dépréciations	4 667	39
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	141	23
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	4 526	16
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 446	-2 752
Plus-values de cessions réalisées	107	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	107	0
Moins-values de cessions réalisées	0	-19
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	-19
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	0
Solde des plus et moins-values de cessions	107	-19
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	107	0
Solde en perte ou en bénéfice	-1 339	-2 771
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	21	602
Moins-values de cessions	-16	-306
Solde en perte ou en bénéfice	5	296
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-1 334	-2 475

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 35 INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 exerce la quasi totalité de son activité dans la banque de proximité en France et plus particulièrement sur la région toulousaine.

NOTE 36 AFFECTATION DU RÉSULTAT

	<i>(En Euros)</i>
BENEFICE 2012 A AFFECTER	60 109 528,18
Dividendes nets aux CCI (3,91 € net par titre)	5 613 762,95
Dividendes nets aux CCA (3,91 € net par titre)	4 557 241,85
Intérêts aux parts sociales (Taux de 2,70 % net)	863 827,63
RESULTAT CONSERVE	49 074 695,75
Affectation aux réserves :	
Réserve Légale	36 806 021,81
Autres réserves	12 268 673,94

NOTE 37 PUBLICATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

En milliers d'euros H.T.	ERNST & YOUNG	%	SYGNATURES	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes portant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2012.	93,0	60	62,0	40
total	93,0		62,0	

NOTE 38 PUBLICITÉ DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à l'adresse suivante : 6, Place Jeanne d'Arc 31005 Toulouse Cedex 6.

**NOTE 39 RÉSULTATS FINANCIERS DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INFORMATIONS	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11	31.12.12
1. Situation financière en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	74 594	74 594	74 348	74 029	73 614
2. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (1)	221 872	241 987	255 035	255 267	263 765
Résultat d'exploitation avant impôts, amortissements et provisions (1) (2)	107 364	125 606	132 944	125 253	126 042
Charge fiscale	16 590	26 399	31 938	27 634	40 506
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	50 724	53 021	55 151	58 721	60 110
Intérêts aux parts sociales	1 344	1 216	1 072	1 104	864
Dividendes des CCI et CCA	8 680	9 079	9 424	9 983	10 171
3. Résultat des opérations réduit à 100 € de capital (en euros)					
Résultat d'exploitation après impôts mais avant amortissements et provisions	121,69	133,00	135,86	131,86	116,19
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	68,00	71,08	74,18	79,32	81,66
Intérêts en % versés à chaque part sociale (hors avoir fiscal)	4,20	3,80	3,35	3,45	2,70
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement (hors avoir fiscal)	3,26	3,41	3,56	3,80	3,91
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Associés	3,26	3,41	3,56	3,80	3,91
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	1 174	1 185	1 201	1 249	1 257
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	41 500	42 844	43 264	47 110	49 819
Montant des sommes versées au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice (en milliers d'euros)	19 855	20 100	20 800	22 075	22 270

- (1) Après retraitement des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.
 (2) Résultat brut d'exploitation avant amortissements.
 (3) Y compris les contrats à durées déterminées.

SYGNATURES S.A.
8, chemin de la Terrasse
B.P. 45122
31512 Toulouse Cedex 5
S.A. au capital de € 324.365,57

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
1, place Alphonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.13 et 17 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



BANQUE ET ASSURANCES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toulouse, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Laure Mulin

Frank Astoux

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

***RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE
AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE***

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE**

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Toulouse 31.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et de la Filière Risques, du Contrôle de la Conformité.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 01/03/2013 et sera rendu public.

**I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

En effet, les Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel répondent à un corps de règles adapté à leur double statut de société coopérative et d'établissement de crédit et notamment :

- aux articles L. 512-20 et suivants du code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole,
- aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,
- aux articles L. 231-1 et suivants du code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable,
- à la réglementation bancaire contenue dans les articles L. 511-1 et suivants du code monétaire et financier,
- aux dispositions du règlement général de l'AMF pour les Caisses régionales qui émettent des titres admis aux négociations sur un marché réglementé,
- ainsi qu'aux dispositions non abrogées de l'ancien livre V du code rural.

A titre d'exemples :

- les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration et leur nomination doit être approuvée par Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau ;
- pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

1. PRESENTATION DU CONSEIL

Composition du Conseil

- Le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs.
- Le Bureau du Conseil, émanation du Conseil d'Administration, est composé de 8 administrateurs élus chaque année.
- Les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées.

L'indépendance des administrateurs des Caisses régionales résulte de leur mode d'élection démocratique (élu par l'assemblée générale, selon le principe un homme = une voix, des mandats courts de 3 ans avec un renouvellement par tiers tous les ans), de leur qualité de sociétaire obligatoire (permet une convergence des intérêts : ils ont un intérêt commun à ce que leur société soit bien gérée) et de l'absence d'intérêt pécuniaire personnel au regard de la bonne marche de la société. En effet, dans les sociétés coopératives, les sociétaires même administrateurs n'ont aucun droit sur les réserves ni sur les résultats au-delà d'un intérêt légalement plafonné. Enfin, la fonction d'administrateur est bénévole (toute rémunération est légalement interdite par le Code monétaire et financier), ce qui démontre l'indépendance de ceux qui l'exercent.

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, ayant opérée la modification de l'article L.225-37 du code de commerce, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance dont le champ d'application se limite aux sociétés ayant la forme de SA ou de SCA ne s'applique pas aux Caisses régionales de Crédit Agricole mutuel qui ne sont ni des SA, ni des SCA et sont donc en dehors du champ d'application de ce texte.

La Caisse régionale de Toulouse 31 reste néanmoins sensible à cette diversification de son Conseil d'Administration.

Rôle et fonctionnement général du Conseil

- Le Conseil s'est réuni 12 fois en 2012 (pas de réunion en août et 2 réunions en mars, dont la réunion post Assemblée Générale statutaire). Il est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la société et des règles de déontologie applicables aux administrateurs.
- Le Bureau du Conseil se réunit une fois par semaine.

- Les administrateurs se sont vus remettre la charte de déontologie de la Caisse régionale, le recueil des dispositions déontologiques relatives aux CCI émis par les Caisses régionales de Crédit agricole ainsi que le recueil des dispositions déontologiques relatives aux titres Crédit Agricole S.A. Ce dernier mentionne les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. Pour préciser ces derniers points, une communication nominative leur a également été adressée en complément.
- Sur le sujet des comptes, des risques, du contrôle permanent et du contrôle périodique, le Conseil entend régulièrement, notamment, le Président du Comité d'Audit, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, les Directeurs et les Commissaires aux Comptes.
- Préalablement au Conseil qui arrête les comptes, les Commissaires aux Comptes rencontrent le Président, le Directeur Général et le Comité d'Audit.
- Le Conseil propose à l'Assemblée Générale les honoraires des Commissaires aux Comptes et, après avis du Comité d'audit, les candidats titulaires ou suppléants.
- La modification des statuts et la nomination des administrateurs sont du ressort de l'assemblée générale où chaque sociétaire porteur de parts à un nombre de voix égal quel que soit le montant de sa souscription. Les titres susceptibles de faire l'objet d'une OPA (CCI) n'ont pas de droit de vote. Une OPA n'aura donc aucune conséquence sur la composition du conseil. Par ailleurs, les parts sociales dont la cession est soumise à agrément par le Conseil ne peuvent être acquises dans le cadre d'une OPA.)

Evaluation des performances du Conseil

- La liste des Administrateurs est consultable dans le rapport annuel publié par la Caisse régionale et sur son site ca-toulouse31.fr.
- Les administrateurs sont renouvelables par tiers chaque année.
- Les statuts prévoient une limite d'âge de 67 ans. L'administrateur qui a atteint cette limite d'âge n'est pas renouvelable à la date d'échéance de son mandat.
- Les administrateurs bénéficient de formations régulières sur les aspects bancaires, financiers et économiques en lien avec la nature des activités de la Caisse régionale.
- Leur émargement sur une feuille de présence permet de s'assurer de leur assiduité aux réunions (en 2012, le taux moyen d'assiduité était de 94 %).

Conventions « réglementées »

- La procédure d'autorisation préalable est bien respectée. Les conventions concernent principalement la Caisse régionale et ses filiales et sont reconduites chaque année. Ponctuellement, une autre convention peut être autorisée.
- La Caisse régionale se conforme strictement aux dispositions légales (articles L.225-38 et suivants du code de commerce) en matière de convention réglementée et ainsi, conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31, lors de sa séance du 19 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué notamment par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des Directeurs Généraux des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des Directeurs Généraux et des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'Administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'Administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire.

En cas de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier peut bénéficier, d'une indemnité dans les conditions prévues par les règles nationales.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 4 200 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Lors du conseil d'administration de la Caisse régionale en date du 30/09/2011, le Président a rappelé la réglementation pour les établissements de crédit (article L511-41-1 A du Code monétaire et financier créé par la loi du 22 octobre 2010) obligeant ces derniers à créer un Comité de rémunération.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique de notre Groupe où la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entreprise,
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction de Caisses régionales,

le conseil a accepté que la Commission Nationale de Rémunération « fasse office de Comité de rémunération » de la Caisse régionale, sachant que la composition de cette Commission ainsi que ses missions ont évolué afin de tenir compte de ce nouveau dispositif législatif.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des règles collectives et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération sur leur rémunération fixe et sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011, elle est désormais composée de trois membres dès qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjoints de Caisses régionales.

La rémunération des Directeurs Généraux se compose d'une rémunération fixe. Elle comprend aussi une rémunération variable comprise, dans le cadre des règles collectives, entre 0 et 45% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale, dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires.

La rémunération brute versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Toulouse 31 en 2012 est de 271 771 € au titre de la rémunération fixe et de 121 005 € au titre de la rémunération variable. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre les Directeurs Généraux. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général en tant que cadre de direction.

Les conditions pour bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire à taux plein passent de 60 à 62 ans et/ou 41 années de cotisation. Ces modifications seront effectives pour tous les Directeurs Généraux au terme d'une période transitoire qui concerne les millésimes de naissance de 1952 à 1955.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse régionale, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations (1) et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Président : M.r Gérard CAZALS	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations fixes (1) dues au titre de l'exercice	<i>4 200 € par mois</i>	<i>4 200 € par mois</i>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Véhicule de fonction</i>	<i>Véhicule de fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

(1) Indemnité compensatrice du temps passé

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général : Mr Yvon MALARD	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	271 771 €	271 771 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice (1)	107 836 €	116 176 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite Supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Président - Nom : Gérard CAZALS - Date début Mandat 23 novembre 1999 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur 30 mars 2010		Non	Oui			Non		Non
Directeur Général Nom : Yvon MALARD Date de prise de fonction dans la Caisse Régionale : 1 ^{er} mai 2008	Oui		Oui			Non		Non

2. PRÉSENTATION DES COMITÉS D'AUDIT ET DES PRÉTS

Les Comités suivants sont en place à la Caisse régionale :

2-1 Comité d'Audit : lors de sa séance du 24 juillet 2009 le Conseil d'Administration a décidé, en remplacement du Comité d'Audit existant, la constitution d'un Comité d'Audit conforme aux nouveaux textes réglementaires et en particulier l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 relative au contrôle légal des comptes.

Considérant que l'ensemble des Administrateurs satisfait au critère d'indépendance posé par l'ordonnance, le Conseil a désigné en son sein les 4 membres du Comité d'Audit.

Le Comité s'est réuni aux dates ci-après, en 2012, avec pour ordre du jour :

Le 24 janvier 2012 :

- 1) Contrôle Périodique
- 2) Travaux du contrôle comptable 2.1 du 2nd semestre 2011
- 3) Compte Rendu des travaux de Commissariat aux Comptes sur les comptes sociaux, la liaison IFRS et les comptes consolidés

Le 20 mars 2012 :

- | | |
|----------------------------------|---------------------|
| 1) Contrôle Périodique | Rapport annuel |
| 2) Risques et Contrôle Permanent | de contrôle interne |

Le 24 avril 2012 :

- 1) Travaux du contrôle comptable 2.1 du 1^{er} trimestre 2012
- 2) Travaux du contrôle comptable 2.2 sur l'arrêté 2011 des filiales et caisses locales

Le 24 juillet 2012 :

- 1) Contrôle Périodique
- 2) Travaux du contrôle comptable 2.1 du 1^{er} semestre 2012
- 3) Compte Rendu des travaux de Commissariat aux Comptes sur la revue limitée de la liaison individuelle et des comptes consolidés

Le 23 octobre 2012 :

- | | |
|---|---------------------|
| 1) Contrôle Périodique | Rapport semestriel |
| 2) Risques et Contrôle Permanent | de contrôle interne |
| 3) Travaux du contrôle comptable 2.1 du 3 ^{ème} trimestre 2012 | |

A l'issue des présentations effectuées, le Comité d'Audit n'a émis aucune réserve sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne en vigueur à la Caisse régionale.

2-2 Comité des prêts tous marchés :

Le Comité des prêts se réunit chaque semaine. Il est composé de 8 Administrateurs de la Caisse régionale et de 4 Présidents de Caisse locale, tous tournant à chaque séance. Ils ont pour mission de donner leur avis ou de décider sur les prêts demandés par les clients. Les engagements les plus importants sont présentés pour décision au Directeur Général ou au Bureau du Conseil, après avis du Responsable des risques et du contrôle permanent, en fonction du système de délégation en vigueur.

Les responsables des domaines d'activité de la Caisse régionale concernés par ce Comité y participent également.

3. Pouvoirs du Conseil d'Administration et délégation au Directeur Général

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

A l'issue de l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement des pouvoirs généraux accordés au Président tels qu'ils ont été énoncés par le Conseil d'Administration du 23 novembre 1999, ainsi que les mandats spéciaux qui lui ont été confiés par les différents Conseils d'Administration depuis lors.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

A l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement au Bureau du Conseil et du soin de prendre à sa place, à l'occasion des réunions hebdomadaires, les décisions qui ressortent de ses propres pouvoirs et délégations, notamment en matière de distribution des crédits.

* * *

II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1. ci-après. Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif couvre de manière satisfaisante l'ensemble des risques identifiés. Lors d'une enquête annuelle, dans un souci d'exhaustivité, chaque responsable opérationnel en charge de contrôles permanents est sollicité par le Département Risques et Contrôles Permanents afin de décrire, pour l'exercice écoulé, les évolutions de son périmètre d'activité, les risques survenus et les incidents constatés. Cette revue annuelle a pour objectif de faire évoluer le dispositif de contrôle concomitamment aux évolutions des organisations, des activités et des risques.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, ...).

Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 20 personnes au 31 décembre 2012.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale Toulouse 31 s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Références légales et réglementaires nationales

Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Références propres au Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales.
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents.
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

Références internes à la Caisse régionale Toulouse 31

- Corps de procédures actualisées en permanence.
- Dispositifs de la fonction comptable et du contrôle permanent de l'information comptable et financière.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Toulouse 31 et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

En cours d'année, des messages rappellent aux responsables hiérarchiques et aux responsables de chaque contrôle, la nécessité de leur implication et de leur responsabilité en matière de suivi, d'actualisation et de réalisation du contrôle permanent.

Dans chaque Direction/Département de la Caisse régionale, un Correspondant de contrôle permanent est nommé. Ce sont ainsi 21 personnes qui assurent le relais sur place du Responsable des Risques et Contrôles Permanents.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse 31, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et peuvent rapporter notamment à son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la filière « risques » a été désigné, c'est le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent.

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un « guide d'autoévaluation » dont le cadre a été élaboré à partir du recueil de bonnes pratiques de gestion des risques a permis d'identifier la conformité de l'établissement aux nouvelles exigences du règlement 97-02.

L'analyse des principes Groupe transmise en 2010 par CA SA via le guide d'autoévaluation a permis d'identifier :

- que l'intervention de la filière risques dans le processus d'élaboration de la stratégie de l'établissement est à renforcer dans les volets « détermination de la tolérance aux risques ».
- que la cartographie des risques est à compléter pour répondre au volet « identification et mesure de l'ensemble des risques ».

Des actions ont été menées en 2011 et 2012 pour mieux appréhender de manière transversale et prospective l'évolution des risques.

Le Comité de Contrôle Interne et des Risques, présidé par le Directeur Général, est composé de tous les Cadres de direction et des trois Responsables de contrôle. Il s'est réuni à 6 reprises en 2012.

Ce Comité veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne ainsi que la qualité de la surveillance et de la gestion des risques, fait le point sur les résultats des contrôles permanents et périodiques et le suivi des risques, examine et valide le rapport annuel sur le contrôle interne, examine les principales conclusions des missions d'audit interne et externe puis décide et suit l'avancement des plans d'actions correctives issus de ces missions, du contrôle permanent et du pilotage des risques.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, l'organe délibérant en est informé à partir du moment où les seuils ou critères définis et validés par lui sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an de l'activité et des résultats du contrôle interne préalablement présentés au Comité d'Audit.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- Principe de reportons auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes.
- En cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information sont en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il est informé du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Le Comité d'audit se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

En 2012, ses réunions ont été consacrées au contrôle périodique, au contrôle permanent, aux travaux et au renouvellement des Commissaires aux Comptes (cf. 2.1 pages 7-8).

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2012 fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du 22 mars 2013 et est transmis aux Commissaires aux Comptes.

Un rapport intermédiaire a été présenté au Conseil d'Administration les 25 septembre et 26 octobre 2012.

Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et Risques qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

Contrôle interne consolidé : Caisses locales et Filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse 31 s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Toulouse 31 n'intègre pas de Filiale mais comprend les 46 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale (cf. liste nominative en annexe du présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale de Toulouse 31 et les Caisses locales affiliées.

Le service Animation des Caisses locales contrôle chaque année 10 Caisses locales.

Le fonctionnement des Caisses locales est contrôlé sur les points suivants :

- le respect du formalisme de la tenue du registre des Comités des prêts,
- les registres du Conseil d'Administration,
- les registres des Assemblées Générales.

En outre, la Caisse régionale reçoit régulièrement les rapports de contrôle interne de ses principales participations au sein du Groupe Crédit Agricole.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE LA CAISSE REGIONALE

a) Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale de Toulouse 31 met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Le dispositif de mesure et de surveillance des risques fait l'objet d'un développement dans le rapport de gestion présenté lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale de Toulouse 31 est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. En outre, les principales expositions en matière de risque crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque la Caisse régionale de Toulouse 31 a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour les principaux facteurs de risques, le dispositif de limites comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale de Toulouse 31 ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des limites opérationnelles (contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale de Toulouse 31 mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites des risques de marché et de crédit.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale de Toulouse 31 assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par des revues périodiques des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Caisse régionale de Toulouse 31.

Les anomalies identifiées et le non respect des limites fixées sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctives décidées ;
- de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché, en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Toulouse 31 identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre.

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par le Service Gestion Financière, chargé de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse régionale. La gestion des positions de liquidité est quotidienne. Un reportage mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière.

b) Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des Directions, Départements Services et Unités, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ils portent notamment sur le respect des limites de risques, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct déroulement, etc.

Les remontées d'informations, issues d'une enquête annuelle réalisée au sein de chaque Direction/Département, permettent de faire vivre le dispositif de contrôle permanent et de l'actualiser. Chaque contrôle fait l'objet d'une rédaction standardisée et informatisée (dictionnaire des contrôles permanents de la Caisse régionale).

Conformément au règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du

Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence, ...), les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques ». Ils sont exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reportings de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées font l'objet de plans d'actions correctives.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale, a été mis en œuvre (notamment actualisation de la cartographie des risques opérationnels, finalisation du plan de contrôle permanent et rapprochement avec cette cartographie).

c) Dispositif de contrôle des risques de non conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale a poursuivi ses actions visant à renforcer le respect des normes professionnelles (tarification, mobilité bancaire,...), la protection de la clientèle, ainsi que l'application de la Directive MIF, notamment le respect de la réglementation en matière de vérification de la qualification des clients titulaires de compte titres et en matière de conseil en investissement.

Par ailleurs, la Caisse régionale a renforcé son dispositif de contrôle en matière de lutte anti-blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, d'une part en continuant le plan de mise en conformité des dossiers clients et en renforçant les contrôles de conformité sur ces dossiers et, d'autre part, en menant des actions de formation auprès des personnels commerciaux et en actualisant les supports concernés. La prévention de la fraude a également été l'objet d'attentions particulières.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

d) Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et des contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations. Le Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Le rapport annuel du RSSI du GIE EXA complète le rapport annuel du Responsable de Contrôle Interne adressé à l'Inspection Générale Audit du Groupe Crédit Agricole et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.
- Le projet NICE (informatique des Caisses régionales) dont la mise en œuvre en cours doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans de secours informatiques en cohérence avec les actions menées sur les travaux issus de la « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par association de ses correspondants désignés) est testé chaque trimestre.
- Les « lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2012 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transversaux associant à la fois des représentants Caisses régionales, les entités informatiques ainsi que les filiales métier nationales concernées.
- Les coopérations mises en place avec d'autres Caisses régionales pour le traitement du back office de certaines activités avec la clientèle (affaires internationales, événements crédits, assurance décès invalidité, épargne, titres/bourse, assurance vie) et pour d'autres activités exercées pour compte propre (gestion financière, administration ressources humaines, paie, habilitations, sécurité des systèmes d'information). Des contrats de services spécifiques et une convention de contrôle interne précisent les rôles des Caisses régionales d'accueil et des Caisses cédantes.

e) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction Finances et Opérations Bancaires de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de 2^{ème} degré-1^{er} niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée rattachée hiérarchiquement au Responsable de la Direction Finances et Opérations Bancaires.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2^{ème} degré-2nd niveau) est assuré par une personne, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une cartographie des risques et une note sur les dispositifs de la fonction comptable et du contrôle permanent de l'information comptable et financière définissent notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction Finances et Opérations bancaires, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, préalablement à leur Assemblée Générale, ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par chaque unité opérationnelle de la Caisse régionale et par la cartographie des processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La piste d'audit repose également sur une cartographie des échanges de flux entre les applicatifs comptables.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2012, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'organisation et/ou d'évolutions des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'informatique de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,

- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine de l'information comptable et financière.

En 2012, le contrôle permanent de 2^{ème} degré-1^{er} niveau a réalisé des contrôles thématiques sur la conformité de la comptabilisation des opérations relatives aux assurances, aux produits d'épargne, aux opérations sur titres-bourse, à la paie et l'administration du personnel, aux affaires internationales.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- les contrôles comptables de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions de la Caisse régionale.
- les contrôles de 2^{ème} degré-1^{er} niveau exercés par la Direction Finances et Opérations Bancaires. Un compte rendu de ces contrôles est adressé mensuellement à chaque Responsable opérationnel concerné, et aux Responsables du Contrôle périodique et permanent.

Cette évaluation doit permettre, au Contrôleur permanent de l'information comptable et financière de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Contrôleur permanent de l'information comptable et financière rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière et de l'évaluation de ce dispositif de contrôle permanent mis en place dans Caisse régionale.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre, en toute indépendance, les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration, ainsi qu'au Comité d'Audit de la Caisse régionale, les conclusions de leurs travaux.

f) Contrôle périodique (Département Contrôle Périodique)

Le Département Inspection Générale/Audit, exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection du Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transversales).

Les missions réalisées par le Département Audit Inspection de la Caisse régionale ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctives programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Le Responsable du service Audit Inspection effectue les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Toulouse 31, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctives adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette



BANQUE ET ASSURANCES

information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et des contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
DE TOULOUSE 31

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
ASPET	
AUCAMVILLE	
AURIGNAC	
AUTERIVE	
BALMA - FONSEGRIVES	
BESSIONE	
BLAGNAC	
BOULOGNE	
CADOURS	
CARAMAN	
CARBONNE	
CASTANET	
CAZERES	
CINTEGABELLE	
COLOMIERS	
CUGNAUX	
LE FOUSSERET	
FRONTON	
GRENADE	
L'ISLE-EN-DODON	
L'UNION	
LANTA	
LEGUEVIN	
BAGNERES DE LUCHON	
MONTASTRUC	
MONTESQUIEU	
MONTGiscard	
MONTRÉJEAU	
MURET	
NAILLOUX	
PLAISANCE DU TOUCH	
REVEL	
RIEUMES	
SAINT-GAUDENS	
SAINT-LYS	
SAINT-ORENS	
SALIES DU SALAT	
TOULOUSE JEANNE D'ARC	
TOULOUSE NORD	
TOULOUSE OZENNE	
TOULOUSE RIVE GAUCHE	
TOULOUSE SUD-EST	
TOURNEFEUILLE	
VERFEIL	
VILLEFRANCHE	
VILLEMUR	

L'ensemble des Caisse Locales est domicilié au :

6, 7 Place Jeanne d'Arc 31 005 TOULOUSE

SYGNATURES SA
8, Chemin de la terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
SA au capital de € 324.365,57

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
1, place Alphonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse Cedex 6

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lieu

Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises établi en application l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Caisse régionale relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et donnant les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Toulouse, le 1^{er} Mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A

ERNST & YOUNG Audit

Laure MULIN

Frank ASTOUX



BANQUE ET ASSURANCES

**CAISSE RÉGIONALE
DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
TOULOUSE 31**

***RAPPORT RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE,
SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE***



BANQUE ET ASSURANCES

~ *Sommaire* ~

Crédit Agricole Toulouse 31

Une « ETI* » Coopérative De Banque-Assurances-Immobilier

Introduction : La Responsabilité Economique Sociale et Environnementale au Crédit Agricole Toulouse 31	p. 1
I – Une ETI à Gouvernance responsable	p. 2 - 9
A / Une Entreprise de Banque-Assurances-Immobilier en développement durable	p. 3
. a – Une entreprise animée par un Plan Stratégique qui affirme son engagement RESE	p. 3
. b – Une entreprise portée par 1267 collaborateurs et son équipe de Direction	p. 4
. c – Des ambitions RESE déclinées en un plan d'actions pluriannuel	p. 5
B / Une coopérative qui garantit une gouvernance locale équilibrée	p. 7
. a – Les sociétaires : le socle du modèle	
. b – Les 46 Caisses locales et leurs 586 Administrateurs : les relais de proximité	p. 8
. c – Les 18 membres du Conseil d'Administration : l'instance faîtière	
II – Une ETI à Responsabilité économique départementale.	p. 10 - 21
A / Un acteur majeur du développement d'un territoire dynamique grâce à l'exercice de ses trois métiers	p. 11
. a – Le développement commercial	
. b – Le développement économique	
B / Un acteur qui s'appuie sur les trois valeurs de son Plan Stratégique : Respect, Audace et Responsabilité pour rechercher l'intérêt et la satisfaction de ses clients dans leur relation	p. 12
. a – La recherche de l'intérêt et de la satisfaction du client	
. b – L'écoute du client	p. 16

* Une entreprise à Taille Intermédiaire

C / Un acteur qui garantit, par la pratique de ses collaborateurs, la sécurité des opérations et la confiance de ses clients dans l'exercice de ses activités de Banque-Assurances-Immobilier	p. 18
. a – La garantie de la sécurité des opérations et la confiance des clients	p. 18
. b – Des objectifs RESE partagés avec les parties prenantes de la Caisse régionale	p. 20
 III – Une ETI à Responsabilités sociale et sociétale affirmées	 p. 22 - 33
 A / L'engagement social interne	 p. 23
. a – Une politique active de création d'emplois et d'accroissement des qualifications	p. 23
. b – Le développement des relations avec les écoles et les universités pour attirer les talents	p. 24
. c – Le maintien d'une politique de rémunération fidélisante	p. 24
. d – L'investissement massif dans la formation	p. 25
. e – L'accompagnement des jeunes dans l'emploi grâce à l'apprentissage	p. 26
. f – La lutte contre toutes les formes de discriminations	p. 26
. g – L'écoute des personnes	p. 28
 B / L'engagement sociétal et solidaire externe	 p. 29
. a – Une valeur économique créée et distribuée sur le territoire qui garantit La réalisation des engagements pris	p. 29
. b – Le soutien du développement économique de la Haute-Garonne	p. 29
. c – La conduite d'une action sociale et solidaire, en faveur des plus démunis et de l'insertion	p. 30
 IV – Une ETI à Responsabilité environnementale	 p. 34 - 40
 A / Les engagements environnementaux propres pour limiter notre impact environnemental	 p. 35
. a – Le bilan carbone	p. 35
 B / Les offres à destination de nos clientèles : l'offre verte	 p. 38
. a – L'offre de financement	p. 38
. b – L'offre d'épargne	p. 40
. c – L'offre de services dématérialisés	p. 40
 Conclusion	 p. 41
Annexes : liste des indicateurs	p. 43

La Responsabilité Economique Sociale et Environnementale au Crédit Agricole Toulouse 31

Nous sommes heureux de vous présenter notre premier rapport de Responsabilité Economique, Sociale et Environnementale.

Nous l'avons volontairement appelé rapport RESE, et non simplement RSE, parce que nous pensons que la première de nos responsabilités est celle d'assurer notre pérennité économique.

Ce n'est que lorsque cette pérennité est durablement assurée que l'on peut garantir la réalisation de nos engagements sociétaux et environnementaux.

Il témoigne de la réalité de notre démarche, ancrée depuis plus de 110 ans dans nos politiques et nos pratiques d'entreprise coopérative de Banque-Assurances-Immobilier.

Il démontre, que le Crédit Agricole Toulouse 31 tient ses engagements et assume par l'action, sur le territoire de la Haute-Garonne, ses responsabilités économique, sociale et environnementale.

Portés par les valeurs du mutualisme, l'ambition de notre Plan Stratégique TOP 14, en synergie avec nos Elus, nos collaborateurs, nos clients, nos sociétaires et nos partenaires, nous entendons ainsi être un acteur engagé au service d'un développement responsable et solidaire, en symbiose avec notre territoire.

Nous revendiquons « l'audace d'être différents ». Animés de 3 valeurs de notre Plan Stratégique « *Respect, Audace, Responsabilité* », forts de la confiance de nos 437 000 clients et de notre solidité financière, encore renforcée en 2012, nous poursuivrons, en 2013, nos actions pour répondre aux préoccupations sociales, environnementales et économiques de toutes les parties prenantes de notre territoire.

Yvon Malard
Directeur général

Gérard Cazals
Président



I

Crédit Agricole Toulouse 31

**Une « ETI » Coopérative
de Banque-Assurances-Immobilier**

À Gouvernance responsable



A / Une entreprise de Banque-Assurances-Immobilier en développement durable

a – Une entreprise animée par un Plan Stratégique qui affirme son engagement RESE

Le **Plan Stratégique**, élaboré en 2009, a permis à la Caisse régionale de définir le cadre de ses actions et d'affirmer son engagement RESE pour :

« **Être le premier partenaire de confiance de ses clients et territoires, en solutions de développement de tous les patrimoines, dans une relation sur mesure respectueuse, audacieuse et responsable** »,

d'en partager ses ORIENTATIONS avec ses collaborateurs et son réseau d'Elus, et d'affirmer des VALEURS et des règles du jeu communes qui servent de repères à tous dans le contexte de rupture économique et social que nous vivons.

En surplomb des objectifs commerciaux et financiers, ce Plan Stratégique constitue une boussole pour garder le cap et faire en sorte qu'à l'horizon de 2014, l'entreprise ait accru son développement, conforté sa solidité et assurer le développement des acteurs de son territoire.

Avancer sur son territoire départemental, riche d'un marché porteur, avec ses moyens financiers et l'agilité d'un collectif d'hommes et de femmes à taille humaine, tel est le modèle d'une « ETI » bancaire départementale, leader sur son territoire, que la Caisse régionale veut promouvoir en cultivant le professionnalisme, la fierté et l'esprit d'entreprendre de ses salariés et de ses Elus.

Le Plan Stratégique se décline autour de 4 axes qui encadrent les orientations à prendre et actions à mener :

- ❖ **Un axe « Activités »** : S'imposer comme une entreprise sûre de ses métiers et de ses atouts, à la conquête de tous ses clients et de tous ses marchés.
- ❖ **Un axe « Organisation »** : Agir dans le cadre de structures, de règles du jeu et de processus efficents, au service de solutions sur mesure.
- ❖ **Un axe « Compétences »** : Avec un collectif de femmes et d'hommes professionnels, fiers et entreprenants.
- ❖ **Un axe « Engagement »** : Pour être le premier partenaire de confiance de nos territoires, en s'appuyant notamment sur sa politique RESE.

Portée par les ambitions de son Plan Stratégique et les valeurs du mutualisme qui la guident, la politique RESE est ancrée dans toutes les actions de la Caisse régionale, et ce depuis sa création, soit depuis plus de 110 ans.

Pour être ce premier partenaire de confiance, la Caisse régionale a précisée ses ambitions dans les deux orientations à mener de l'axe Engagement pour réussir ce plan :

➤ **Asseoir la confiance par des preuves en interne et en externe afin de :**

- Cultiver et assumer Respect, Audace et Responsabilité à l'égard de toutes nos parties prenantes.
- Montrer l'utilité de nos offres sur les étiquettes.
- Mettre nos actes en cohérence avec nos discours.
- Assumer la pérennité de nos engagements.
- Pratiquer le contrat « satisfait ou re-conseillé ».

➤ **Promouvoir notre modèle hybride de développement durable afin de :**

- Assurer la pérennité de l'Entreprise : améliorer sa compétitivité en baissant les coûts de revient et optimiser l'allocation de fonds propres pour garantir notre indépendance, disposer de la bonne capacité d'investissement et être capable d'être présents sur les projets phares de notre territoire.
- Conquérir de nouveaux sociétaires en portant l'engagement coopératif de la Caisse régionale ; les reconnaître comme « clients-associés » en animant avec eux un processus de co-création et d'ajustement de nos offres, et en leur proposant des offres dédiées.
- Assurer, notre développement en symbiose avec nos parties prenantes dans les villages comme dans les quartiers : pratiquer un partage équilibré du résultat net ; valoriser la dimension socialement responsable de l'entreprise et assumer notre responsabilité en matière de protection de l'environnement ; contribuer à la création d'un lien social urbain ; investir le monde éducatif pour y assurer la pédagogie de nos métiers ; inciter nos Elus et salariés à prendre du temps au service de l'alphabétisation bancaire des personnes fragiles...
- Promouvoir la micro-finance (micro-crédit et micro-capital investissement) ainsi que la micro-assistance de type Passerelle.

b – Une entreprise portée par 1267 collaborateurs et son équipe de Direction

La Direction de l'Entreprise est assurée par un Comité de Direction composé de **8 membres**, dont **3 femmes**, avec une moyenne d'âge de **47 ans**.

Monsieur **Yvon Malard**, **Directeur général** est secondé dans ses fonctions par Madame **Michèle GUIBERT**, **Directrice Générale adjointe**.

Ils s'appuient sur les compétences de **6 Directeurs** :

M. Serge AZZARO : Directeur Assurances et Banque Privée.

M. Stéphane BOULLAY : Directeur du Réseau De Proximité.

M. Philippe CRINIERE : Directeur Marchés et Réseaux Professionnels.

M^{me} Florence DURAND : Directrice Ressources Humaines, Communication et Recouvrement.

M. Thibault REVERSE : Directeur Financier et Bancaire.

M^{me} Elisabeth SICRE : Directrice Particuliers, Titres et Immobilier.

Les expériences professionnelles de ce Comité de Direction sont très diverses, tant du point de vue de leur origine professionnelle (entreprises extérieures, autres Caisses régionales, filiales du Groupe) qu'universitaire.

Ils sont tous « labellisés » cadres dirigeants du Groupe, c'est-à-dire qu'ils ont suivi et réussi les épreuves d'un parcours de sélection visant à valider leurs compétences pour assurer, au niveau attendu par le Groupe, leur fonction.



Ils s'appuient sur plusieurs comités spécialisés qui associent les cadres experts de la Caisse régionale pour éclairer les prises de décision : Comité de Développement, Comité de Fonctionnement, Comité d'audit, Comité de Gestion Financière, Comité de Recouvrement, Comité d'Investissement Réseau, Comité de Ressources Humaines...

Pour que l'ambition du service « clients » irrigue l'ensemble de l'entreprise, la Caisse Régionale a fait le choix de traduire cette préoccupation dans son organisation.

Chaque Direction du siège, y compris celles dont la vocation est d'exercer des fonctions de support, a en responsabilité une activité en relation directe avec les clients (Recouvrement pour la Direction Ressources Humaines, Communication et Recouvrement ; Service Successions pour la Direction Financière et Bancaire).

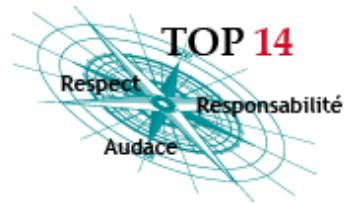
c – Des ambitions RESE déclinées en un plan d'actions pluriannuel

Agir sur le terrain du développement économique, de l'action pour l'environnement, de l'engagement social et solidaire, voilà les objectifs qui sont fixés au service en charge du développement durable. Rattaché à la Direction des Ressources Humaines, ce service a également la responsabilité de l'animation de la vie mutualiste.

Son plan d'actions RESE pluriannuel a pour ambition de :

- Faire de la satisfaction client un facteur RESE de différenciation, pour rendre l'entreprise attractive auprès de l'ensemble des parties prenantes du territoire (clients, fournisseurs, institutionnels, salariés ...) et être reconnu comme un acteur majeur de l'économie, de l'environnement et du développement sociétal. Pour cela :
 - Intégrer la RESE dans toutes nos politiques et prises de décisions
 - Faire de la RESE un critère de décision (ex : politiques d'achat responsable, choix des projets retenus pour la fondation de la Caisse régionale, choix des partenariats, des associations...).
 - Promouvoir et développer l'OFFRE CLIENT
 - En développant notre offre verte client collecte et crédit, et en assurant sa promotion auprès de nos clients.
 - En intégrant dans notre analyse du risque crédit, la notion de risque environnemental.
 - Faire savoir
 - Intégrer la dimension RESE dans notre communication institutionnelle et commerciale (ex : salons...).
 - Etre présent sur les manifestations externes majeures et les événements toulousains RESE, pour témoigner aux côtés des institutionnels.
 - Intégrer les cercles de réflexion du domaine.
 - Participer à des actions environnementales externes dans le cadre d'un partenariat associatif.
- Renforcer l'appropriation des salariés et Elus à la compréhension de toutes les dimensions de la RESE et les associer aux actions en donnant de la visibilité à notre politique. Pour cela :
 - Intégrer la RESE dans nos politiques et dans nos prises de décisions
 - Notamment en demandant aux différentes Directions d'identifier leurs actions et de les rattacher à un des piliers de la RESE (ex. : création d'un label interne RESE pour nos actions-offres associations).
 - Rendre visible
 - Utiliser le rapport RESE comme outil de communication auprès des salariés et des Elus.
 - Développer la formation sur la RESE (e-learning) pour nos salariés.
 - Animer la semaine du développement durable.
 - Fédérer
 - En animant tout au long de l'année les éco-gestes au bureau et en valorisant les bonnes pratiques d'un service ou d'un salarié, à travers les moyens de communication interne.
 - En mobilisant les collaborateurs autour d'une action environnementale qui aurait pour effet d'associer les collaborateurs en interne et d'être visible en externe (ex. : reforestation, nettoyage de berges...).

B / Une coopérative qui garantit une gouvernance locale équilibrée



Le Crédit Agricole est une banque différente : une banque coopérative :

Dans le modèle coopératif, c'est le service qui est la finalité. La rentabilité est un moyen pour rendre le meilleur service possible et garantir les engagements pris auprès des clients et des territoires.

Depuis 1885, date de création de la 1^{ère} Caisse locale, la gouvernance s'appuie sur l'adhésion des sociétaires à leur Caisse locale.

a – Les sociétaires : le socle du modèle

Le capital de la Caisse régionale est détenu par **46 Caisses locales** réparties sur l'ensemble du territoire.

Ces Caisses locales sont détenues par **136 135 clients sociétaires** soit près d'un tiers des clients du crédit Agricole Toulouse 31. Ce sont eux qui assurent le fonctionnement démocratique de notre Caisse régionale.

Le sociétaire est plus qu'un client, c'est un client-associé.

Un sociétaire est à la fois utilisateur et copropriétaire de sa banque.

Il détient les parts sociales d'une Caisse locale et dispose ainsi d'une voix à l'Assemblée Générale, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient, selon le principe :

1 personne = 1 voix

Le sociétaire joue un véritable rôle dans le fonctionnement de sa banque. Lors de l'Assemblée Générale annuelle, il vote pour approuver l'activité et les résultats de sa Caisse locale mais aussi pour désigner les Administrateurs, qui le représenteront au sein du Conseil d'Administration de la Caisse locale, et peut également faire acte de candidature pour être désigné Administrateur.

Lors des Assemblées Générales, il a également la possibilité de dialoguer avec les instances dirigeantes de la Caisse régionale : Conseil d'Administration et Comité de Direction.

En 2012, 136 135 clients sociétaires ont été invités à participer à l'élection de **586 Administrateurs**.

En 2012, **3,1 %** d'entre eux étaient présents à leur Assemblée Générale. Ce taux de participation est en progression régulière depuis maintenant trois ans.

b – Les 46 Caisses locales et leurs 586 Administrateurs : les relais de proximité

Les Administrateurs des 46 Caisses locales sont les représentants, élus pour 3 ans, des sociétaires de la Caisse locale à laquelle ils sont affiliés.

Leur rôle est de :

- Représenter les sociétaires sur le territoire.
- Etre en veille permanente pour participer à l'amélioration de la qualité de service de la Banque.
- Représenter et défendre les valeurs du Crédit Agricole.
- Participer au développement et à l'animation de la Caisse locale.

Plusieurs structures intermédiaires d'animation du réseau mutualiste, commission d'attribution des prêts, accompagnement Passerelle, comité de la Fondation Jeunes, associent aussi les Elus aux actions de l'entreprise et contribuent à donner du sens à leur mission.

A la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, 586 Administrateurs dont 157 femmes sont ainsi sur le territoire, à la fois promoteur, défenseur du modèle et à l'écoute des clients.

Ces Administrateurs élisent le Président de la Caisse locale, qui, à son tour participe à l'élection des Administrateurs du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

c – Les 18 membres du Conseil d'Administration : l'instance faîtière

Il est composé de 18 Administrateurs élus par les Présidents des 46 Caisses locales.

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale désigne le Président de la Caisse régionale.

Le Président de la Caisse régionale, quant à lui, propose au Conseil d'Administration la nomination du Directeur général.

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale se réunit chaque mois autour du Président et du Comité de Direction. Il représente ainsi les sociétaires dont il défend valeurs et intérêts.

Il est l'instance de validation des grandes orientations de la Caisse régionale.

En 2012, le taux de présence des Administrateurs au Conseil d'Administration est proche de 100 %, témoignant de l'implication de ses membres dans le fonctionnement de la gouvernance de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, est constitué de 18 Administrateurs, dont 4 femmes.

L'âge moyen des Administrateurs est de 55 ans et demi.

Les Administrateurs exercent diverses professions parmi lesquelles nous retrouvons des agriculteurs, des salariés, des professions libérales, des entrepreneurs...

Président : M. Gérard CAZALS.

Premier Vice Président : M. Robert CONTI.

Vice-Présidents : M. Bernard COUDERT, M. Odon de PINS.

Secrétaire : M. Benoît de SEVIN.

Membres du bureau du Conseil : M. Jean-Louis JOURTAU, M^{me} Bénédicte de la GRANDVILLE, M. Dominique LENFANT.

Administrateurs : M^{me} Joceline ABADIE, M. Jean-Claude AGAR, Mme Lucette DUC, M^{me} Hedwige GAMBAZZA, M. Bernard GELIS, M. Ferdinand JOHAN, M. Jean-Paul MOURLAN, M. Nicolas MAURE, M. Alain PRADIER, M. Jean-Louis SALGADO.



Pour assurer avec efficacité leur mission, la Caisse régionale a mis en place un programme ambitieux de formation auprès de chacun des Elus, Administrateurs de Caisses locales, Présidents de Caisses locales et Administrateurs de Caisse régionale, sur des thèmes aussi divers, en 2012, que « Les impacts de la réglementation sur les activités de la banque », « Les connaissances financières de l'activité d'une banque », « Les repères et stratégies de la banque de détail », « Savoir représenter le Crédit Agricole dans les organismes extérieurs et les manifestations » ou encore « Réussir l'évènement Assemblée Générale ».

Par ailleurs, chaque nouveau membre du Conseil d'Administration bénéficie d'un parcours de formation sur mesure, portant notamment sur la compréhension des mécanismes financiers d'une Caisse régionale.

II

Crédit Agricole Toulouse 31

**Une « ETI » Coopérative
de Banque-Assurances-Immobilier**

À Responsabilité économique départementale



A / Un acteur majeur du développement d'un territoire dynamique grâce à l'efficience dans l'exercice de ses trois métiers

a – Le développement commercial

La Caisse régionale Toulouse 31 se doit d'être au rendez-vous, pour accompagner les projets porteurs d'emplois et de développement économique, sur un marché régional dynamique exigeant, porté par un développement démographique ininterrompu, tiré par les grandes entreprises de biens et de services de l'agglomération toulousaine et par un tissu de petits professionnels ainsi qu'une filière agricole performante.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 est au service de 437 000 clients, soit une progression nette de 8 500 clients, au terme d'une année marquée par une forte dynamique de conquête.

L'activité bancaire affiche des résultats à la hausse tant en termes de collecte que de crédit. Ainsi, l'épargne confiée par les clients, qui permet de financer des projets sur le territoire, a augmenté d'environ 4 % pour atteindre un encours géré de 10,4 milliards d'euros.

Les engagements de crédits s'élèvent à 8 milliards d'euros. Les crédits à l'habitat ont progressé de + 7,4 %, soit un niveau bien supérieur au marché local. De même, les clientèles professionnelles, entreprises et collectivités locales ont bénéficié d'une augmentation de 14 % d'encours de crédit d'équipement. Au total, 1,4 milliard d'euros de crédits nouveaux (+ 7 %) ont irrigué l'économie locale, celle-ci étant également soutenue par la reconduction d'environ 1,1 milliard d'euros de crédit de trésorerie et de garantie.

Les services bancaires pour l'accompagnement quotidien des clients progressent également, avec 190 000 comptes services et 243 000 cartes bancaires (+ 2,2 %).

Les activités Assurances et Immobilier ont, en 2012, confirmé la confiance porté par les clients du Crédit Agricole Toulouse 31. En effet, pas moins de 324 000 contrats d'assurances de Biens et de Personnes constituent le portefeuille de la Caisse, en progression de 20 000 contrats sur les douze derniers mois.

Square Habitat, dont la création remonte à 2009, occupe d'ores et déjà le 6^{ème} rang des acteurs de l'Immobilier en Haute-Garonne.

b – Le développement économique

En 2012, dans un contexte difficile, la Caisse régionale a encore renforcé sa solidité financière permettant ainsi de poursuivre son action au service du développement économique local :

- Le Produit Net Bancaire en progression de 3,3%, par rapport à 2011, se situe à 263,8 millions d'euros.
- Le résultat net progresse de 2,4 %, par rapport à 2011, pour atteindre un montant de 60,1 millions d'euros.
- La rémunération des parts sociales est fixée à 2,50 %.
- Le rendement des CCI pour 2012 (Certificats Coopératifs d'Investissement) est de 7,46 %.
- Avec 1 019 millions d'euros de capitaux propres consolidés, en progression de 5,7 %, le ratio de solvabilité (CRD/Bâle II) s'élève à 16,2 % (contre 15,7 % fin 2011) pour une norme de 8 %.

Le modèle coopératif porté par le Crédit Agricole Toulouse 31 crée de la richesse sur son territoire, la Haute-Garonne, et qu'il redistribue également sur ce même territoire, comme en témoignent les chiffres qui suivent.

Ainsi, le Produit Net Bancaire est utilisé de la façon suivante :

- 21 % aux salaires, intéressement et participation de ses salariés.
- 30 % aux impôts sur les salaires, taxes et impôts sur les sociétés.
- 7 % au coût du risque.
- Quasiment 21 % aux autres charges, dont une part importante vers le territoire : investissements, parrainages, dépenses d'entretien, de communication...
- 4 % pour rémunérer nos sociétaires et les porteurs de CCI et de CCA.
- Près de 19 % au renforcement des réserves nécessaire à la poursuite de nos actions.

B / Un acteur qui s'appuie sur les trois valeurs de son Plan Stratégique : Respect, Audace et Responsabilité pour rechercher l'intérêt et la satisfaction de ses clients dans leur relation

a – La recherche de l'intérêt et de la satisfaction du client

Depuis de nombreuses années, la Caisse régionale Toulouse 31 applique une politique recherchant systématiquement l'intérêt du client, par la proximité, par ses engagements relationnels, par son dispositif d'écoute et par la mesure de la satisfaction de ses clients.

• Une organisation de nos réseaux au service de nos clients

Les comportements de nos clients évoluent et requièrent de notre part une capacité à nous adapter et à répondre à leurs attentes.

En 2010, afin de répondre à un besoin client fondamental, d'avoir face à soi des personnes compétentes et expertes, l'organisation de nos agences a été revue.

Ont ainsi été créées des Agences Professionnelles et Patrimoniales, où des conseillers dédiés répondent aux attentes spécifiques de nos clients professionnels, agriculteurs et associations.

La proximité reste la règle d'or, chaque client demeure géré par son agence de proximité, tout en bénéficiant de l'expertise de spécialistes qui se rendent chez lui.

Parce que, pour nous, bien connaître son client, c'est aussi le rencontrer dans son cadre de vie, pour appréhender, de façon humaine et proche, la réalité de son besoin.

Dans le même esprit de professionnalisme, des agences spécialisées sont également à disposition de nos clients tels que les Collectivités Locales, les Institutionnels, les Organismes de Logement Social ou encore les Professionnels de l'Immobilier et Entreprises.

Le Crédit Agricole Toulouse 31 s'organise autour d'un réseau de **140 agences et points de vente** animés par près de **863 collaborateurs**, avec l'appui de l'expertise de **404 collaborateurs du siège social**. Au total **1 267 salariés** se mobilisent au service de ses clients.

Chaque agence de proximité est rattachée à une Caisse locale. Ce maillage dense est l'une des forces du Crédit Agricole. Cette organisation permet d'avoir une connaissance précise du territoire et de ses habitants, ainsi qu'une prise de décision au plus près de ses clients.

Au service des Particuliers : 112 agences

- 103 agences bancaires de proximité.
- 1 agence banque privée.
- 2 agences clientèles patrimoniales.
- 1 agence habitat conseil.
- 3 agences banque en ligne : télébanque, agence Internet et l'ouverture en 2012 d'e-cat31, agence 100 % à distance avec les clients.
- 1 nouvelle agence Crédit Agricole international clients, dédiée à la clientèle anglophone.
- L'espace W31, tout nouvel espace conseil sans rendez-vous, équipé d'un dispositif technologique et multimédia innovant, ouvert fin 2012, en plein cœur de Toulouse, place Wilson.

Au service des Professionnels : 14 agences spécialisées

- 8 agences clientèles professionnelles.
- 1 agence des entreprises.
- 1 agence offres spécialisées aux marchés professionnels.
- 1 agence assurpro.
- 1 agence des collectivités locales, du logement social et des investisseurs institutionnels.
- 1 agence des professionnels de l'immobilier.
- 1 agence banque d'affaires de l'entreprise.

14 agences immobilières : square habitat

Avec une vingtaine d'agences spécialisées, la Caisse régionale a fait le choix d'associer proximité et expertise pour apporter la meilleure réponse aux besoins exprimés par ses clients, qu'ils soient internautes, professionnels, étrangers, collectivités locales... sourds ou malentendants (accueil adapté, mis en place début 2013, en collaboration avec la coopérative Websourd).

Ce dispositif est complété par un troisième réseau de **70 points verts** qui permettent d'accéder auprès de commerçants à de nombreux services au quotidien, comme le retrait d'argent et par 275 automates bancaires, répartis sur l'ensemble du territoire.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec les filiales du Groupe Crédit Agricole pour offrir à toutes nos clientèles des expertises encore plus fines sur des sujets plus spécifiques.

La filiale AUXIFIP/UNIFERGIE apporte, entre autre, ses compétences concernant les partenariats publics privés pour les collectivités locales ou encore son expertise sur les grands sujets d'énergies renouvelables (méthanisation, éolien, photovoltaïque, réseaux de chaleur...) avec une ingénierie financière qui permet de valoriser les projets importants.

Crédit Agricole Corporate Investment Bank (CACIB) conseille et accompagne les clients entreprises, institutionnels et collectivités locales du Crédit Agricole Toulouse 31 dans des opérations de gestion financière complexe, leur permettant ainsi une gestion active de leur dette via des opérations de couverture de taux, par exemple, ou encore de couverture de change lors de leurs opérations à l'international.

En matière Immobilière, le Crédit Agricole Toulouse 31 propose sous sa marque **square habitat**, avec un réseau de 14 agences immobilières et de 30 commerciaux, un ensemble complémentaire de services immobiliers : transactions du neuf et de l'ancien, gestion locative et activité de copropriété. Un expert s'occupe de répondre aux besoins immobiliers des professionnels et 70 gestionnaires ont en charge la gestion locative et le service syndic.

Par ailleurs, **Crédit Agricole Immobilier** est la filiale Groupe Crédit Agricole, experte en immobilier professionnel et a capacité à accompagner nos clients professionnels dans les différents métiers qu'elle exerce, à savoir, la construction de locaux, la promotion immobilière (bureaux, logements, éco-quartiers, équipements publics), l'administration de biens, le facility management, le conseil et la valorisation d'actifs immobiliers.

- **Des engagements pour la vente « juste » des produits et des services**

Le projet des Caisses régionales « Engagements Relationnels » positionne l'intérêt du client et sa satisfaction au cœur de notre stratégie avec un objectif : se différencier par la relation avec le client, en répondant à ses besoins de manière loyale, transparente et en lui apportant les conseils les plus pertinents, facturés au juste prix.

Pour développer notre différence et notre ambition à rester une banque utile, centrée sur l'intérêt client et la vente « juste » des produits et des services, notre Caisse régionale a pris 13 engagements qui apporteront des preuves concrètes de ce positionnement.

Ces engagements relationnels nationaux s'inscrivent naturellement au centre de notre projet d'entreprise TOP 14, qui incluait déjà cette démarche en positionnant l'intérêt client au cœur de notre stratégie.

Notre Caisse régionale a mis en place 3 des 13 engagements relationnels :



Ces 3 engagements nous permettent d'apporter des preuves tangibles de notre différence :

- **Objectivité** : nous garantissons un conseil objectif car les conseillers n'ont aucune incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre.
 - Le besoin du client est pris en compte par une approche conseil basée sur la découverte globale de ses besoins.
 - La Rémunération de la Performance Commerciale (RPC), depuis plusieurs années, ne priviliege la vente d'aucun produit en particulier.
- **Transparence** : nous donnons les moyens à nos clients de mieux connaître les produits, en leur proposant des fiches mémo expliquant l'essentiel des caractéristiques de chaque produit avec :
 - Une présentation objective des avantages et des risques pour le client.
 - Des informations complémentaires pour optimiser l'utilisation du service en cours de vie.
 - Des informations utiles, sur les points particuliers ou les points d'attention, qui simplifient la compréhension et visent à lever le moindre doute.
 - Une communication simple, compréhensible et pédagogique.
- **Rétractation** : nous laissons le temps de la réflexion à nos clients et leur laissons la possibilité de revenir sur leur engagement dans un **délai de 30 jours** (hors crédit et fonds d'investissement responsable AMUNDI).
- **Nos méthodes pour la vente « juste » de produits et services : l'outil Vente Personnalisée (V.P.S.)**

La construction d'une solution d'épargne pour chaque client est structurée autour de l'outil «Vente Personnalisée». Cette méthodologie est basée sur l'évaluation de la compétence et des connaissances du client en matière d'instruments financiers, la découverte de son patrimoine, de ses revenus, de ses objectifs et enfin la proposition d'une solution adaptée aux besoins et au profil du client (bilan conseil). En cas d'inadéquation de la solution avec les besoins, le conseiller est alerté. Cette démarche de conseil visant à proposer le bon produit au bon client fait l'objet d'un archivage signé.

En règle générale, la situation du client est évaluée tous les trois ans ou plus fréquemment lors de changement de cette dernière.

b – L’écouter du client

Au delà de l’action permanente des salariés et des Elus sur le terrain, la Caisse régionale Toulouse 31 ajuste, en permanence, ses processus pour répondre au plus près aux attentes de ses clients.

Un dispositif de traitement des réclamations clients est en place depuis plusieurs années. Il comprend :

- Un outil informatique qui centralise l’ensemble du processus réclamations.
- Un tableau de bord mensuel de suivi.
- Un point hebdomadaire réalisé dans chaque agence.

Le pilotage du traitement des réclamations clients a permis de réels progrès en matière de délai de résolution des insatisfactions.

La Caisse régionale s’est engagée à : (4^{ème} engagement relationnel mis en œuvre)

- Remettre à ses clients un accusé de réception sous 48 h de leur demande.
- Traiter les réclamations dans un délai de 30 jours et à défaut, à adresser aux clients une lettre d’attente, les informant du bon traitement en cours.

En septembre 2012, l’Autorité de Contrôle Prudentiel, a reprécisé la définition de la réclamation comme étant la manifestation d’un mécontentement client. Selon cette définition, ce sont 7 855 réclamations qui ont été enregistrées en 2012, seulement 39 d’entre elles portaient sur un défaut de conseil (contre 7 045 en 2011, dont 50 réclamations pour défaut de conseil).

Le délai de traitement est de moins de deux semaines (**13,9 jours** en moyenne).

Ces réclamations portent essentiellement sur le prix des prestations et services et sur la rémunération des produits d’épargne et d’assurance, suite à la crise financière qui atteint l’ensemble des clients.

Pour améliorer sans cesse la qualité de ses services, un recensement des dysfonctionnements est également effectué à la Caisse régionale.

Ce recensement est alimenté par l’analyse des réclamations clients, les outils de veille des différentes Directions, les informations transmises par les utilisateurs, et les informations recueillies et complétées sur le terrain par les Elus. L’unité « Qualité clients » centralise les dysfonctionnements et les transmet aux responsables Processus clients concernés pour correction.

Le service en charge de ce processus s’engage sur le délai de traitement, informe l’unité « Qualité clients » des actions entreprises puis informe à son tour le déclarant de la suite donnée à sa déclaration.

Mesurer la satisfaction client :

La Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31, pour ajuster sa stratégie et répondre au plus près aux attentes de ses clients, évalue régulièrement son image auprès de sa clientèle.

Les 5 enquêtes prévues en 2012 ont été réalisées (particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs, enquête sur les engagements relationnels).

27 000 clients particuliers nous ont attribué une note de satisfaction de 7 sur 10. Cette satisfaction reste stable par rapport à 2008.

Accueil, écoute, compétences, réactivité sont les principaux critères de satisfaction soulignés par notre clientèle des particuliers.

Cette même note est de 6,1 sur 10 pour les clients professionnels, de 6,7 sur 10 pour les 5 600 clients agriculteurs consultés et de 7 sur 10 pour la clientèle entreprises.

Une enquête auprès de nos clients a également été réalisée, en juin 2012, pour vérifier que les engagements relationnels mis en œuvre étaient perçus positivement par les clients, dans la relation qu'ils entretiennent avec leur conseiller.

Les résultats de cette enquête menée auprès de nos clients ont démontré que :

- 7 clients sur 10 considèrent qu'ils ont été conseillés en toute objectivité et que leur conseiller leur a proposé une solution adaptée à leur besoin (objectivité).
- 9 clients sur 10 considèrent que les caractéristiques des produits et services leur ont été clairement expliquées (transparence).
- 9 clients sur 10 savent qu'ils bénéficient d'un délai de rétractation.

Au-delà de ces enquêtes ponctuelles, la Caisse régionale a mis en place un dispositif permanent de mesure externe de la satisfaction de ses clients par le biais de l'**Indice de Recommandation Client (IRC)**.

Cet indice, déployé pour la première fois en 2012, permet d'évaluer la propension des clients à recommander leur banque. Plus qu'un simple indicateur de satisfaction, il mesure le degré d'engagement pour la marque et l'intensité de la relation client.

En 2013, cet indice sera à nouveau mesuré pour la Caisse régionale et pour chaque agence, permettant ainsi de mettre en place les ajustements nécessaires au plus près des clients.

Les résultats 2012 de cette enquête menée par un cabinet externe sont encourageants puisque la Caisse régionale affiche le meilleur indice face à ses concurrents locaux.

C / Un acteur qui garantit, par la pratique de ses collaborateurs, la sécurité des opérations et la confiance de ses clients dans l'exercice de ses activités de Banque-Assurances-Immobilier

a – La garantie de la sécurité des opérations et la confiance des clients

Depuis de nombreuses années, la Caisse régionale a organisé le pilotage et le fonctionnement du contrôle de la maîtrise des risques, sachant combien il est important de maîtriser les différents domaines car :

- D'une part, elle constitue un facteur essentiel de la confiance et de la sécurité de ses clients, collaborateurs et parties prenantes.

- D'autre part, le défaut de maîtrise de ces éléments entraînerait des sanctions pénales et financières lourdes.

Assurer la sécurité des opérations

La Caisse régionale a inscrit cette préoccupation dans les orientations de son Plan Stratégique puisqu'elle en a fait la définition de son axe « Organisation » : « des structures, des règles du jeu et des processus efficents au service de solutions sur mesure ».

Pour ce faire, elle a souhaité clarifier les règles de fonctionnement interne pour augmenter la sécurité d'exécution des opérations :

- D'une part, en relayant son système de délégations de façon à concilier proximité de la décision et sécurité.
- D'autre part, par une refonte de son règlement intérieur et en consacrant une partie spécifique aux règles de discipline propres à l'exercice de l'activité de Banque-Assurances-Immobilier. Il traite notamment des questions de prévention de situation de conflits d'intérêts, de fraude et des règles de gestion des comptes de ses salariés.

• Habilitation des conseillers

Chaque collaborateur est habilité pour la vente de certains produits après validation des connaissances dans les domaines suivants :

- Assurance-vie : carte assurance-vie.
- Assurances IARD (incendie-accidents, risques divers) : carte assurance IARD.
- Instruments financiers : certification AMF.

• Appréciation du niveau de connaissance des clients sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF)

Afin d'apporter à nos clients le meilleur conseil et la plus grande transparence, nos conseillers effectuent une analyse approfondie de la situation de nos clients au travers d'une fiche de qualification complétée à chaque ouverture de compte-titre.

Le taux de qualification des comptes-titres ouverts et actifs a évolué de 16,5 % en 2009 à 96,5 % en 2012.

Une action de complétude sur les qualifications manquantes est en cours de réalisation.

• Lutte Anti-Blanchiment

Le dispositif de lutte anti-blanchiment consiste à la mise en œuvre d'actions de surveillance des comptes pour isoler les capitaux provenant d'infractions graves, soit par les déclarations de nos réseaux commerciaux, soit par l'utilisation d'un outil national de repérage des fonctionnements atypiques des comptes (NORKOM).

Les opérations ainsi détectées font l'objet d'une déclaration de soupçons à « TRACFIN » (cellule de coordination placée sous l'autorité du Ministère de l'Economie et des Finances).

La fiabilisation des dispositifs repose sur la formation régulière de l'ensemble des collaborateurs agences et siège. Près de 100 % des collaborateurs du Crédit Agricole Toulouse 31 ont été formés. En 2012, 2 154 alertes NORKOM ont été signalées contre 2 211 en 2011.

Favoriser la confiance des clients des clients

Tout nouveau produit et toute nouvelle activité doivent faire l'objet d'une validation de conformité avant leur mise en marché.

Cette démarche transversale permet de vérifier les aspects de conception du produit, les aspects juridiques, marketing et de distribution et la conformité du service, le tout dans une exigence de protection de la clientèle.

- **Conformité et déontologie**

Le Crédit Agricole Toulouse 31 applique strictement la législation en vigueur et élabore notamment sa propre déontologie pour mieux défendre les intérêts de ses clients et préserver la sécurité du secteur financier. Nos collaborateurs, chargés de la gestion de la relation client, du fonctionnement des comptes et de l'offre des produits financiers, sont rigoureusement formés aux procédures officielles de lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption, et la lutte anti-terrorisme.

La charte de déontologie réunit nos engagements en tant que professionnel vis-à-vis de nos clients. Elle repose sur des principes de confidentialité, d'intégrité, de respect des procédures et de comportements, tant à l'intérieur de l'entreprise qu'à l'extérieur.

En complément de cette charte, diffusée à l'ensemble du personnel, la Caisse régionale s'est dotée de règles complémentaires, applicables à toutes les personnes susceptibles de se trouver en conflit d'intérêts et de délit d'initié.

b – Des objectifs RESE partagés avec les parties prenantes de la Caisse régionale

La Caisse régionale développe une politique volontariste de partenariats afin de s'associer, pour être encore plus efficace dans ses actions, aux différents acteurs économiques du développement de son territoire.

Elle travaille de façon active, à leur côté, dans l'intérêt commun de la rentabilité et du meilleur service rendu à ses clients et au territoire. Ces partenariats visent à rechercher, à chaque fois, la meilleure expertise à proposer à ses clients, par la recherche de solutions innovantes.

Les partenaires sont choisis afin d'assurer au client final un service de qualité et d'expertise complémentaire par rapport au service bancaire proposé par Crédit Agricole Toulouse 31.

Une étude attentive de leur solvabilité est réalisée afin de recommander des partenaires de confiance à nos clients. Les différents partenariats sont validés par le comité de développement, après avoir été soumis à notre direction de la conformité.





Dans le même esprit, la Caisse régionale veille de façon très attentive et privilégié les fournisseurs locaux et responsables, permettant ainsi de générer de la richesse sur notre territoire.

Le Crédit Agricole Toulouse 31 s'engage à travers une charte d'achats à « Intégrer le développement durable et la démarche responsabilité sociale et environnementale (règlementaire, qualité...) » dans ses politiques achats. Concrètement, cela se traduit par la sélection de matériaux et services qui ont obtenu des labels ou des certifications de qualité et de respect de l'environnement.



La Caisse régionale travaille également avec des sous-traitants locaux qui emploient des personnes handicapées ou en insertion professionnelle, ainsi que des entreprises de tri et de recyclage de déchets (recyclage du papier collecté, des piles et des cartouches d'encre usagées, etc.). C'est le cas notamment de la société DSI, entreprise adaptée, qui assure le transport du courrier entre le siège et les agences.

III

Crédit Agricole Toulouse 31

Une « ETI » Coopérative de Banque-Assurances-Immobilier

À Responsabilité sociale et sociétale affirmée



A / L'engagement social interne

a – Une politique active de création d'emplois et d'accroissement des qualifications

En 2012, poursuivant sa politique active de création d'emplois, le Crédit Agricole Toulouse 31 a recruté 73 nouveaux collaborateurs. L'effectif total de l'entreprise s'élève à 1267 salariés, dont 1176 collaborateurs engagés en contrat à durée indéterminée, au 31/12/2012.

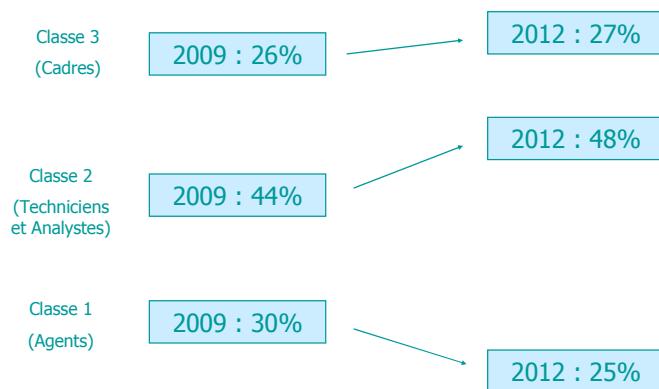
Ces recrutements sont intervenus dans les réseaux, mais également au siège afin de pourvoir des postes devenus vacants compte-tenu du turn-over naturel des effectifs (17 départs à la retraite et 1 décès) ou pour répondre à des besoins nouveaux en rapport avec les ambitions de développement de la Caisse régionale.

Fiers de leur entreprise, les salariés du Crédit Agricole Toulouse 31 témoignent d'un attachement fort à leur Caisse régionale, comme au Groupe Crédit Agricole. Les départs volontaires restent peu nombreux (28 en 2012) et ont souvent pour destination une autre entité du Groupe Crédit Agricole (12 mobilités dans ce cadre en 2012).

En parallèle, le Crédit Agricole Toulouse 31 apporte une attention particulière au développement de ses emplois et à l'adéquation de ses compétences avec les besoins de ses clientèles et de son territoire.

Ainsi, le nombre d'emplois en contact direct avec la clientèle s'est encore accru dans le courant de l'année 2012 avec 68 % des collaborateurs de la Caisse régionale affectés dans les réseaux.

De plus, poursuivant un mouvement initié depuis plusieurs années, la structure des effectifs continue de se renforcer vers plus de qualification ; les emplois de techniciens, d'analystes et de cadres représentant 74,5 % des effectifs de la Caisse régionale.



Acteurs de leur évolution professionnelle, les salariés de la Caisse régionale sont appelés à évoluer au sein de l'entreprise, à accroître le niveau de leurs responsabilités et à développer leurs compétences. A ce titre, en 2012 :

- 127 salariés ont été promus dans un emploi supérieur.
- 493 salariés ont reçu une augmentation au titre de l'accroissement de leurs compétences.
- 57 salariés ont bénéficié d'une reconnaissance de leur expertise dans leur emploi.

Pour permettre la détection des salariés à potentiels, recenser les souhaits de mobilités ou déterminer les besoins de formation professionnelle, chaque salarié présent dans l'entreprise bénéficie d'une évaluation de ses compétences et connaissances.

Pour cela, la Caisse régionale s'est attachée à développer la culture managériale en formant l'ensemble de ses managers à la conduite des entretiens d'évaluation et en adaptant les supports d'appréciation pour les objectiver et favoriser l'expression des axes de progrès fixés aux collaborateurs.

En 2012, 92 % des salariés de la Caisse régionale ont été ainsi évalués au cours d'un temps d'échange spécifique avec leur manager.

b – Le développement des relations avec les écoles et les universités pour attirer les talents

Attirer les talents est un enjeu majeur pour l'avenir de la Caisse régionale et la qualité de service qu'elle entend offrir à ses clients. C'est pourquoi le Crédit Agricole Toulouse 31 continue d'investir pour renforcer sa notoriété et devenir un employeur de choix.

Dans ce cadre, le développement des relations avec les écoles et universités sur le territoire de la Haute-Garonne permet d'offrir à des étudiants de nombreuses opportunités pour découvrir ou intégrer la Caisse régionale, appréhender la diversité de nos métiers tout en bénéficiant de l'expertise de nos collaborateurs pour apprendre et se former.

Cette contribution des équipes à développer le talent et les connaissances des étudiants, associés à des programmes de formations et des accompagnements individuels, les aideront à mieux appréhender leur vie professionnelle.

En outre, en définissant sa politique en matière d'accueil de stagiaires, le Crédit Agricole Toulouse 31 garantit à tous les étudiants intégrant la Caisse régionale, la réalisation d'un stage conforme à la finalité pédagogique de leur formation.

En 2012, 111 étudiants ont été accueillis au sein de la Caisse régionale afin d'y réaliser un stage à vocation diplômante.

c – Le maintien d'une politique de rémunération fidélisante

En matière de rétribution, le Crédit Agricole Toulouse 31 a maintenu une politique de rémunération fidélisante et motivante fondée sur des principes d'équité, de transparence et de non-discrimination.

C'est dans ce cadre, que deux accords d'entreprise ont été signés en 2012 sur le thème de la rémunération :

- Un accord sur le pouvoir d'achat qui détermine notamment une enveloppe annuelle destinée à accompagner financièrement les promotions et reconnaître l'engagement des salariés via des augmentations individuelles.
- Un accord sur la rémunération extra-conventionnelle, qui détermine les conditions dans lesquelles les salariés peuvent bénéficier d'un complément de salaire sous la forme d'une rémunération variable assise sur leur performance dans leur emploi.

Globalement, grâce au bénéfice des accords d'entreprise et de branche en matière de rétribution, entre 2011 et 2012, la rémunération brute moyenne des salariés de la Caisse régionale s'est accrue de + 4,4 %.

Cet accroissement a concerné l'ensemble des catégories de salariés (+ 6,7 % pour les agents de classe 1, + 4,9 % pour les techniciens et analystes de classe 2, + 3,8 % pour les cadres de classe 3), et a plus concerné les femmes (+ 5,1 %) que les hommes (+ 4 %).

d – L'investissement massif dans la formation

Depuis de nombreuses années déjà, le Crédit Agricole Toulouse 31 accorde une importance toute particulière à la gestion des ressources humaines tout au long de la vie professionnelle et plus particulièrement à l'une de ses composantes : la formation professionnelle.

Adaptée aux besoins des collaborateurs, la formation permet aussi d'accompagner le développement de leurs compétences et de leur employabilité.

En 2012, ce sont plus de 5 500 jours de formation qui ont été dispensés, représentant plus de 6 % de la masse salariale.

Le taux de salariés formés s'est élevé à plus de 86 % en 2012, pour une durée moyenne de formation de 35,7 heures.

En outre, dans un contexte social en forte évolution, un accord d'entreprise sur la formation professionnelle dans les Caisses régionales a été signé à la fin de l'année 2011, pour anticiper :

- L'allongement des carrières professionnelles, en maintenant un niveau de formation élevé pour chaque salarié quelque soit son âge (63 % des salariés de plus de 45 ans ont été formés en 2012), son sexe ou son emploi.
- Les rapides évolutions technologiques.

La Caisse régionale a eu recours à différents modes d'apprentissage correspondant aux attentes des salariés tels que le e-learning, le monitorat ou des modes de formations hybrides qui combinent apprentissage à distance et présentiel.

2013 connaîtra un effort particulier sur la formation dans un contexte :

- De bascule informatique vers le système d'information « NICE » commun à l'ensemble des Caisses régionales du Crédit Agricole.
- De déploiement des engagements relationnels, via le dispositif Relation Client 2.0.

e – L'accompagnement des jeunes dans l'emploi grâce à l'apprentissage

Pour la Caisse régionale, la formation en alternance a vocation à :

- Aider les jeunes à consolider leur formation initiale par l'acquisition de connaissances, savoir-faire et expériences, afin de contribuer au développement de leur employabilité.
- Aider les jeunes à accéder à leur 1^{er} emploi et favoriser leur insertion professionnelle sur notre territoire.
- Donner aux jeunes toutes leurs chances pour trouver un emploi.

Dans le cadre de son dispositif de formation en alternance, la Caisse régionale a accueilli en 2012 :

- 53 jeunes en contrat d'apprentissage.
- 34 jeunes en contrat de professionnalisation.

En 2012, 13 salariés ont intégré la Caisse régionale au terme de leur formation en alternance.

f – La lutte contre toutes les formes de discriminations

En s'appuyant sur ses 3 valeurs, « Audace, Respect, Responsabilité », qui fondent le code éthique de la Caisse régionale, le Crédit Agricole Toulouse 31 s'appuie sur la diversité de ses effectifs et de ses talents, considérant que celle-ci constitue des atouts en matière de performance, de compétitivité et d'innovation.

A ce titre, la Caisse régionale agit de manière concrète sur 3 domaines :

- L'égalité entre les femmes et les hommes.
- La promotion de la diversité au sein de l'entreprise.
- L'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Egalité entre les Femmes et les Hommes

Le Crédit Agricole Toulouse 31 a poursuivi, tout au long de l'année 2012, son implication en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les femmes représentent :

- 55 % de l'effectif total.
- 33,1 % des cadres.

A emploi identique, le salaire de base des femmes est égal à celui des hommes. Chaque emploi est positionné en référence à la convention collective.

Pour autant, la Caisse régionale, par des accords d'entreprise, a décidé pour garantir cette équité, et éventuellement de rattraper d'anciens écarts :

- De déterminer annuellement une enveloppe d'augmentations, destinée à la réduction des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.
- De procéder à une distribution parfaitement paritaire des attributions individuelles.
- De faire bénéficier les femmes d'une garantie de réévaluation de leur rémunération durant leur congé maternité.

En 2012, grâce à ces dispositifs, seulement 16 femmes ont été concernées par la mesure de réduction des écarts de rémunération alors qu'elles étaient 44 en 2009 à avoir été identifiées selon des critères similaires, démontrant ainsi l'efficacité de ces mesures.

A l'appui de ces mesures quantitatives, des mesures qualitatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ont été mises en œuvre telles que :

- Un accompagnement lors du départ et du retour de congé maternité des collaboratrices.
- Un accès à distance, via le portail extranet du Groupe Crédit Agricole, aux informations sur la vie de la Caisse régionale Toulouse 31 (offres d'emploi, informations internes).
- Le bénéfice de CESU pour aider à financer les frais de garde des enfants en bas âge.
- L'organisation du travail à temps partiel, chaque fois que le fonctionnement de l'unité d'affectation le permet.

La promotion de la diversité au sein de l'entreprise

En 2010, le Crédit Agricole Toulouse 31 signait la charte de la diversité.

Dès lors, l'engagement du Crédit Agricole Toulouse 31 en faveur de la diversité s'est renforcé dans l'ensemble de ses actions en matière de Ressources Humaines, dont notamment le recrutement, mais également par son implication sur le territoire de la Caisse régionale.

En 2011, au titre de son partenariat avec l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance, située dans le quartier Bellefontaine à Toulouse, la Caisse régionale Toulouse 31 a reçu le Trophée de la Diversité.

Cette même année, avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion et l'IUT de Toulouse, la Caisse régionale permettait à des personnes en échec scolaire et en difficulté d'intégration sur le marché de l'emploi de pouvoir bénéficier d'une formation en alternance pour l'obtention d'un Diplôme universitaire.

Enfin, en 2012, le Crédit Agricole Toulouse 31 accueillait dans ses effectifs 11 nationalités différentes et procédait au recrutement en CDI de 13 nouveaux collaborateurs issus de la diversité.

L'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Le projet Handicap Emploi Crédit Agricole (HECA), porté par une association créée en 2006, pour agir en faveur de l'emploi des personnes handicapées, a atteint son objectif en permettant de recruter 37 travailleurs handicapés depuis cette date et de dépasser le seuil de 6 % de travailleurs handicapés dès l'année 2011.

A la fin de l'année 2012, 48 travailleurs vivant une situation de handicap sont employés en contrat à durée indéterminée au sein de la Caisse régionale.

Cet effort pour augmenter le nombre de travailleurs handicapés au sein de la Caisse régionale et favoriser l'accès à l'emploi pour tous sera poursuivi en 2013, notamment en s'appuyant sur de nouveaux partenariats noués par la Caisse régionale dans le courant de l'année 2012 (ex. : « Agir Ensemble »), lesquels s'inscrivent dans la continuité des partenariats déjà existants tels qu'avec « Cap Emploi » et l'IUT de Toulouse.

g – L'écoute des personnes

Le Crédit Agricole Toulouse 31 accorde une importance toute particulière à l'existence d'un dialogue social de qualité, fondé sur l'écoute et la prise en compte des situations pouvant conduire à la dégradation des conditions de travail des salariés.

Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre au sein de la Caisse régionale afin de faciliter l'expression des collaborateurs, que ce soit directement ou par la voix des représentants du personnel.

En matière de prévention des risques psychosociaux, la Caisse régionale a déployé un outil de déclaration et de suivi des actes d'agression ou d'incivilités dont nos collaborateurs pourraient être victimes, ceci avec l'objectif de déterminer les causes de ces manifestations violentes et de pouvoir agir en prévention mais également en répression chaque fois que nécessaire.

De plus, afin de proposer un accompagnement individuel aux salariés confrontés à des difficultés d'ordre professionnel ou personnel, le Crédit Agricole Toulouse 31 a mis en place le recours à un tiers de confiance que les collaborateurs peuvent consulter en toute confidentialité. En 2012, 7 collaborateurs ont eu recours à l'assistance du tiers de confiance et ont pu bénéficier de solutions face leurs difficultés rencontrées.

Enfin, si les indicateurs de santé et de sécurité au travail sont bons, avec un absentéisme pour maladie faible (4,4 %) et un taux d'accidents de travail et de trajet également très bas (1,1 %), la Caisse régionale demeure très active en matière de prévention des risques professionnels dont notamment concernant les risques propres à l'activité bancaire, en maintenant des investissements en matière de sécurité des personnes et des biens particulièrement élevés.

Cet engagement sociétal fort et permanent s'est traduit par les résultats de l'enquête sociétale que la Caisse régionale a menée en 2012 auprès de ses salariés.

Avec un taux de réponse très élevé (78 %), témoignant de l'engagement de ses collaborateurs, les résultats de cette étude, en forte progression par rapport à l'enquête de 2009, ont confirmé le très fort attachement des collaborateurs à l'entreprise et leur fierté à travailler dans une entreprise où les valeurs de responsabilité et de respect occupent une large place.

B / L'engagement sociétal et solidaire externe

a - Une valeur économique créée et distribuée sur le territoire qui garantit la réalisation des engagements pris

L'engagement sociétal et solidaire du Crédit Agricole Toulouse 31 s'appuie sur les résultats économiques, fruit de ce modèle différent de banque coopérative, permettent une redistribution au territoire de la richesse créée par et sur ce même territoire.

Le Crédit Agricole consacre tous les ans 1 % de son résultat net, soit 600 K€, pour financer les actions économiques, sociales et solidaires, permettant notamment à plus de 500 associations de réaliser leurs projets.

Comme vu précédemment, notre responsabilité économique et nos bons résultats économiques nous permettent d'exercer pleinement cet engagement sociétal.

Ainsi, le Crédit Agricole Toulouse 31, Banque Coopérative met en place de nombreux programmes de soutien au territoire.

Le financement de ces programmes intervient soit au travers de fonds gérés par les Caisses locales du Crédit Agricole, eux mêmes alimentés par les résultats de l'activité du Crédit Agricole Toulouse 31 Banque-Assurances-Immobilier, soit directement par la Caisse régionale.

b – Soutenir le développement économique de la Haute-Garonne

Au-delà, de l'exercice de son rôle de 1er financeur de l'économie locale, concrétisé par les 8 milliards d'euros de crédits accordés, la Caisse régionale, au travers de plusieurs actions, souhaite favoriser :

- La création d'entreprise et le maintien de l'emploi.
- Le développement du goût d'entreprendre.

Créé en 2001, le Fonds de Développement Local est le plus important des dispositifs mis en place grâce à une enveloppe financière qui a vocation à accompagner des sociétaires porteurs de projet de création-reprise d'activité économique à intérêt sociétal local.

En 2012, il a permis d'accompagner **57 projets** pour un montant total de **127 K€** :

- Soit à l'initiative directe des Caisses locales.
- Soit en complément d'une offre spécifique, créée en 2012, destinée aux projets de création-reprise d'entreprise et qui permet aux clients de bénéficier de différentes prises en charge financières et d'un accompagnement dans la réalisation de son projet par des professionnels expérimentés dans ce type d'opérations.



Ce fonds finance également les projets portés par les plateformes d'initiatives locales (20 K€ en 2012), partenaires qui collaborent avec la Caisse régionale, les créateurs/repreneurs d'entreprise, en leur offrant l'expertise et l'expérience nécessaires au succès de leur projet.

partenaires locaux (20 K€ en 2012) accompagnent,

Une convention signée avec **L'ADIE** permet également, au travers d'enveloppes de financement, d'accompagner des microprojets professionnels.

En 2012, **7 pré-diagnostic**s ont été réalisés.

L'action de la Caisse régionale concerne également le soutien à l'innovation grâce notamment aux partenariats liés avec les trois pôles de compétitivité toulousains :



AGRIMIP Sud Ouest Innovation a pour objectif la réalisation de projets innovants, dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro-ressources.

Aerospace Valley a pour ambition de faire croître les emplois sur notre territoire dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués.

Cancer Bio Santé poursuit un double objectif : contribuer au développement de produits et technologies innovants afin d'améliorer le soin au patient, dans la lutte contre le cancer, d'une part, et renforcer la filière bio santé, d'autre part.

Ce soutien économique s'exprime également dans l'accompagnement que nous souhaitons apporter à nos clients dans la gestion de leurs difficultés.

La Caisse régionale a joué un rôle actif dans la construction d'une solution pérenne lors des difficultés rencontrées par l'entreprise aéronautique LATECOERE.

Ainsi, par ces différents dispositifs, la Caisse régionale veille à accompagner la réussite de tous les projets, du plus petit au plus grand, en conjuguant son expertise et celle des principaux acteurs économiques clés de la Haute Garonne comme l'ADIE, BGE Sud Ouest, Comminges Initiative, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, France Active, Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées...

c – La conduite d'une action sociale et solidaire, en faveur des plus démunis et de l'insertion

Ce volet comprend quatre grands types d'actions :

- La solidarité.
- L'insertion.
- L'animation des territoires.
- La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel.

En 2012, ce sont près 400 K€ qui ont été alloués à différentes associations dont 74 K€ accordés directement par les Caisse locales.

Ces différentes actions bénéficient de l'action de la fondation du Crédit Agricole qui est dotée d'un budget annuel de 100 K€. Dans ce cadre, 14 projets ont été soutenus dont 5 plus spécifiquement destinés à accompagner des projets Passion Jeunes (ex. : mission d'alphabétisation en Côte d'Ivoire, appui d'un orphelinat au Pérou).

La solidarité au cœur de notre engagement

Nos actions visent à aider les plus démunis.

La politique de recouvrement de la Caisse régionale vise à privilégier la recherche systématique de solutions amiables. Les ventes judiciaires restent une exception dans le traitement des dossiers.



Le dispositif Passerelle s'adresse, lui, aux clients les plus en difficultés, victimes d'accidents de la vie (chômage, maladie, handicap...) et ayant la volonté de s'en sortir. Depuis 2008, une équipe de 2 salariés reçoit les clients, les conseille et leur apporte des solutions durables, après avoir établi avec eux un diagnostic financier de leur situation. En 2012, 17 Administrateurs de Caisses locales bénévoles sont venus renforcer l'action et apporte un soutien complémentaire avec leur connaissance de la réalité du territoire.

Depuis 2008, ce sont 522 clients qui ont été accompagnés dont 102 en 2012.

Cet engagement solidaire est complété par plusieurs autres dispositifs :

- Une action conjointe avec la Banque Alimentaire qui a permis de collecter en 2012, auprès des clients, Elus et salariés 1 tonne de denrées alimentaires.
- La mise en place de congés solidaires qui ont permis à plusieurs collaborateurs d'accompagner des missions humanitaires.
- Un fonds de développement humanitaire, mis à la disposition des Caisses locales, permet, au plus près des besoins, de soutenir des microprojets sociaux et solidaires. 33 projets ont été ainsi soutenus en 2012.
- Une participation active de la Caisse régionale à deux courses pédestres :



➤ Depuis 2010, la Caisse régionale soutient la course pédestre la « **CORRIDA** » organisée au profit de l'**Association ELA**, Association Européenne contre les Leucodystrophies et des Greffés de la moelle osseuse de Midi-Pyrénées, à la fois financièrement mais également par l'implication de ses salariés, qui assurent, pour 80 d'entre eux, en tant que bénévoles, une partie de la logistique et de la sécurité de la course.



➤ Cet engagement est également relayé par 80 coureurs, salariés et Elus de la Caisse régionale, lors du Marathon de Toulouse. En 2012, ils ont couru pour soutenir **l'Association Dominique** et ont permis le versement de 1 300 €, en offrant 1 € par kilomètre parcouru.

Cette solidarité vise également à soutenir l'accompagnement de personnes en situation de handicap ou gravement malades.

Pour mener cette action et y associer ses sociétaires, la Caisse régionale a lancé en 2011 la carte sociétaire :



Son principe est simple. A chaque retrait ou paiement du sociétaire porteur de la carte, la Caisse régionale abonde un fonds destiné à financer cet engagement solidaire.

Après avoir versé l'an dernier 15 K€ à l'association « Un maillot pour la vie », le fonds constitué en 2012 par l'utilisation des 20 190 cartes sociétaires, permettra d'accompagner 4 nouvelles associations :

- **L'AFSEP** (Association Française des Sclérosés en Plaques) par ailleurs déjà soutenue depuis 2008, par un mécénat de compétences (un salarié est mis à disposition à mi-temps par la Caisse régionale pour assurer le développement de l'association).
- **L'Association Dominique** qui apporte son soutien aux enfants atteints de lésions et troubles cérébraux.

- **L'ARCHE en Pays Toulousain** qui apporte son aide aux personnes adultes atteintes d'un handicap mental.
- **L'Ecole de la Deuxième Chance** qui s'occupe de la réinsertion de jeunes sortis du cursus scolaire traditionnel.

L'insertion

L'action de la Caisse régionale vise également à favoriser **l'insertion ou la réinsertion**.

L'action la plus emblématique est l'accompagnement de **l'Ecole de la Deuxième Chance**.



Cet établissement accueille plus de 500 élèves qu'il accompagne dans la construction d'un parcours de réussite professionnelle, le choix d'un métier, l'accès à l'emploi, et une insertion durable dans le monde du travail et dans la société.

La Caisse régionale accompagne financièrement cette école en versant une dotation dans le cadre de la Taxe d'Apprentissage et en impliquant ses équipes Ressources Humaines et Passerelle dans la formation des jeunes étudiants en leur donnant des cours de maîtrise budgétaire, de simulation d'entretien et d'aide à la rédaction de CV. Cette action a valu à la Caisse régionale d'être récompensée par le **Trophée de la Diversité**. La Caisse régionale a renforcé son engagement, en 2012, en proposant l'accueil d'élèves au sein de ses équipes dans le cadre de stages ou de contrats à durée déterminée.

Humaines et Passerelle dans la formation des jeunes étudiants en leur donnant des cours de maîtrise budgétaire, de simulation d'entretien et d'aide à la rédaction de CV. Cette action a valu à la Caisse régionale d'être récompensée par le **Trophée de la Diversité**. La Caisse régionale a renforcé son engagement, en 2012, en proposant l'accueil d'élèves au sein de ses équipes dans le cadre de stages ou de contrats à durée déterminée.

Cet engagement vis-à-vis de l'insertion a été élargi en 2012 :

- D'une part, par la mise en place de microcrédit aux particuliers, permettant de favoriser le maintien ou le retour à l'emploi, toujours avec l'aide de l'ADIE. Souvent destinés à l'acquisition d'un moyen de locomotion, ces crédits permettent à des personnes exclues des circuits bancaires habituels de conserver leur emploi. Les clients, potentiellement bénéficiaires de ces crédits, sont détectés par les agences, puis adressés aux équipes de l'ADIE qui font preuve de la meilleure expertise, pour traiter avec efficacité ces situations de financement particulier.
- D'autre part, par l'adhésion d'une vingtaine de cadres de la Caisse régionale au dispositif « Les quartiers ont du talent » dont l'objectif est d'accompagner individuellement des jeunes diplômés issus de milieux défavorisés dans la recherche d'un 1^{er} emploi.

L'animation du territoire

La vocation du Crédit Agricole Toulouse 31 est également d'être un acteur de l'animation du territoire. Chaque année, il accompagne un nombre significatif d'acteurs dans la réalisation de leurs projets. Les domaines d'intervention sont variés :

- Sport : Partenariat Stade Toulousain, par exemple.
- Culture.
- Musique.
- Patrimoine.





Ainsi, au global, ce sont plus de 500 projets locaux porteurs de développement économique, de solidarité ou d'animation des territoires qui sont soutenus par le Crédit Agricole Toulouse 31. Cela représente tous les ans un engagement financier global de plus de 600 K€.

IV

Crédit Agricole Toulouse 31

**Une ETI Coopérative
de Banque-Assurances-Immobilier**

À Responsabilité environnementale



A / Les engagements environnementaux propres pour limiter notre impact environnemental

Notre engagement en faveur de l'environnement se traduit par notre comportement quotidien, pour limiter l'impact sur l'environnement de notre activité de Coopérative en Banque-Assurances-Immobilier.

a - Le bilan Carbone



Le Bilan Carbone :

En mettant en place un « Bilan Carbone », la Caisse régionale s'est engagée dans une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité et adopter des mesures correctives si nécessaires.

Dès 2008, le Crédit Agricole Toulouse 31 a réalisé son 1^{er} bilan Carbone avec le cabinet EcoAct. Un suivi a depuis été mis en place afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

A cet égard, cet engagement a été reconnu lors de l'enquête environnement initiée par la Direction du développement durable du Crédit Agricole SA, à laquelle participaient 32 Caisses régionales sur 39, par la 12^{ème} place qu'occupe la Caisse régionale dans ce classement.

Cette enquête portait sur 5 axes et avait pour objectif d'évaluer le niveau d'avancement de chaque Caisse régionale en la matière :

- Politique de management environnemental.
- Démarche interne, l'offre de produits verts à destination de nos clients.
- Actions externes et relation avec les parties prenantes.
- La communication - formation.

En 2012, a été réalisé un nouveau Bilan Carbone. Le périmètre d'étude a été élargi pour y inclure SQUARE Habitat.

De manière globale, nos efforts sur les différents postes ont permis de réduire les émissions.

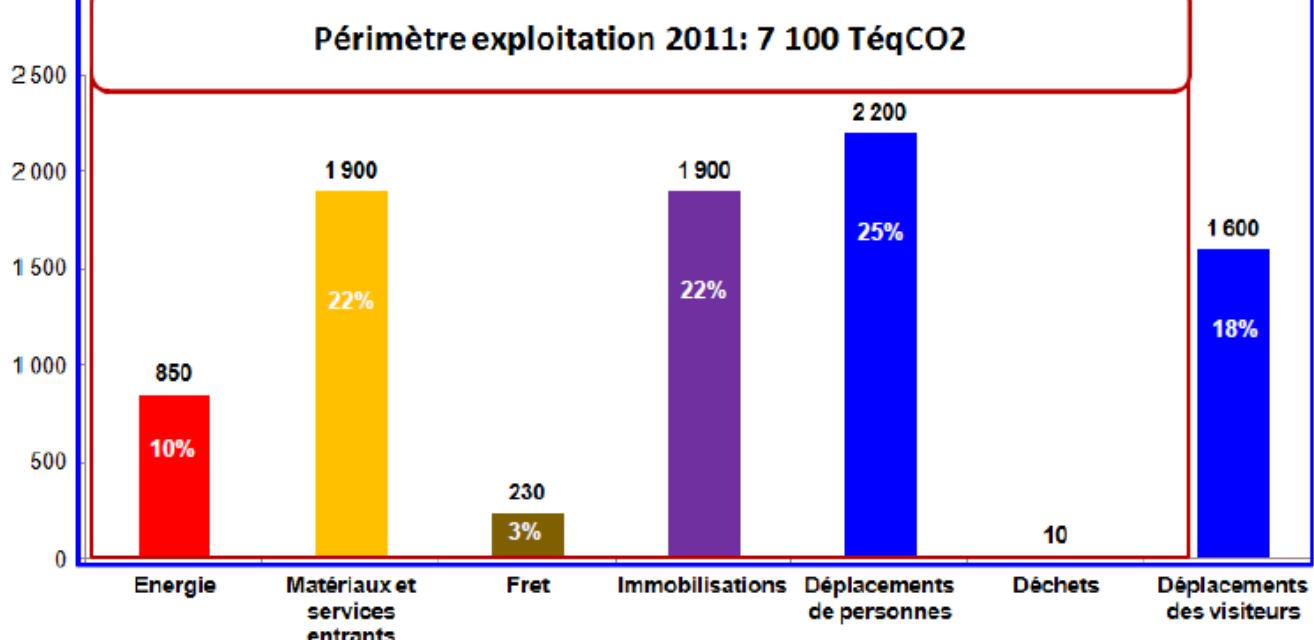
Dans notre activité de Banque-Assurances-Immobilier, les émissions sont essentiellement concentrées sur :

- Les déplacements des salariés et des clients.
- L'achat de biens ou de services externes.
- L'énergie.

Nos émissions s'élèvent à 8 700 TéqCO₂.

Elles représentent l'équivalent des émissions annuelles de 730 français ou 3 200 A/R Paris-New York en 2^{nde} classe.

Périmètre global 2011: 8 700 TéqCO2



Les déplacements des salariés et des clients :

Les déplacements représentent une part importante de nos émissions.

Un objectif à long terme a été fixé visant à réduire leur impact en améliorant les solutions de transport.

En 2011, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées au déplacement des personnes induit par l'activité de la Caisse régionale s'élèvent à **2 200 t_{eq}CO₂** soit 25 % des émissions du Bilan Carbone.

La répartition est la suivante :

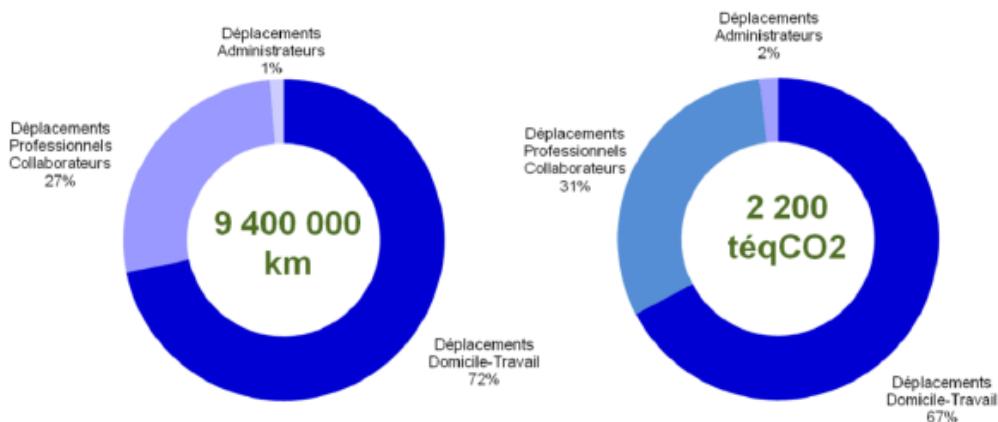


Figure 3-1 : Répartition de la distance parcourue (en km) et des émissions de GES (en téqCO2) générées par les déplacements de personnes en lien avec l'activité de la Caisse Régionale

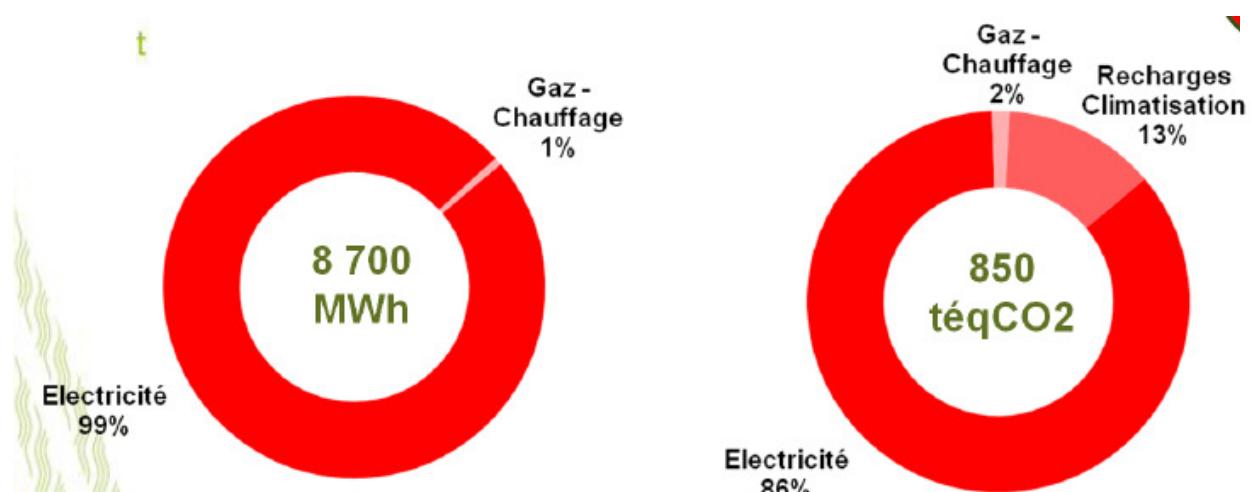
Des mesures ont été mises en place pour réduire cet impact, telles que :

- La préconisation de réunions en audio ou visioconférences.
- Des mesures offertes aux salariés pour favoriser l'acquisition d'un véhicule « propre ».
- La recherche systématique d'une affectation au plus près du domicile.
- Avec, bien entendu, la densité du maillage de nos agences, avec en moyenne une agence tous les 50 Km².

La consommation d'énergies :

La consommation énergétique du Crédit Agricole Toulouse 31 est surtout centrée sur l'électricité après la quasi suppression des équipements à gaz ou à fioul et l'installation de chauffages électriques et de climatisation.

L'effort principal a été de réguler les dépenses énergétiques par des actions visant par exemple à couper les éclairages pendant la nuit et à réguler le chauffage en hiver à 21°C et la climatisation en été à 23°C.



En 2011, la consommation électrique totale au siège social et dans les agences du réseau se situe à 8 613 000 KWh, soit l'équivalent de 731 téqCO₂.

Ainsi, en 2011, par rapport à 2008, nos émissions bénéficient d'une diminution de :

- 4 % sur l'électricité.
- 87 % sur le gaz Chauffage.
- 15 % sur les recharges climatisation.

En 2012, notre consommation électrique se situe à 7 929 353 KWh, reflet des actions engagées.

Depuis janvier 2011, le Crédit Agricole Toulouse 31 est producteur d'électricité suite à l'installation de 580 m² de panneaux photovoltaïques sur les toitures de nos locaux de Castelginest. La centrale photovoltaïque représente une puissance de 38 KWC.

Nous avons produit :

- En 2011 : 43 752 KWh soit 5 253 kg de CO₂ évité.
- En 2012 : 36 258 KWh soit 4 352 kg de CO₂ évité.

La consommation d'eau :

En 2011 la consommation d'eau au siège social était de 4 150 m³, et nous constatons pour 2012 une importante baisse avec une consommation à 3 424 m³.

La gestion des déchets :

En 2011, les émissions de Gaz à effet de serre liées aux déchets directs s'élèvent à 190 tonnes soit 10 tèqCO₂ (moins de 1 % du Bilan carbone).

Le papier représente 57 % en tèqCO₂ et 94 % en tonnes.

Une configuration des imprimantes en recto verso a été systématisée pour diminuer la consommation de papier. La collecte et le recyclage du papier et des cartouches d'encre ont été mises en place depuis plusieurs années.

En 2012, 123 tonnes de papier ont été recyclées, pour 200 tonnes en 2011, en nette diminution du fait de notre politique responsable de consommation.

Le papier acheté est issu de la sylviculture durable avec le label PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières).

B / Les offres à destination de nos clientèles : l'offre verte.

Cet engagement en faveur de l'environnement se traduit également dans les offres et services que nous proposons à la clientèle pour leur permettre de réduire leur impact carbone.

a - L'offre de financement

Une gamme de financement « Prêts Verts » est déclinée au Crédit Agricole Toulouse 31, permettant ainsi d'accompagner nos clients dans leurs démarches de travaux d'économie d'énergie et d'investissements de production d'électricité « verte ».

Ainsi, nos clients particuliers peuvent bénéficier de :

- **L'Eco-PTZ** : Le Crédit Agricole est habilité à proposer l'Eco-PTZ. Adopté par la loi de finances 2009 et du Grenelle de l'environnement, l'Eco-PTZ vient compléter la gamme des instruments financiers pour la rénovation thermique des logements. Il est distribué sans conditions de ressources et sans intérêt à payer.
 - 174 Eco-PTZ ont été mis en place en 2012 représentant 2 951 K€ de travaux pour réduire les déperditions énergétiques des logements anciens.
- **Le Prêt Economies d'Energie (PEE)** est destiné aux travaux d'économie d'énergie dans les logements anciens.
 - 47 Prêts Economies d'Energie mis en place en 2012 (contre 122 en 2011) pour un montant de 648 K€ (contre 1 377 K€ en 2011).
- **Le Prêt Solaire** : 43 financements en 2012 ont permis de financer l'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant de 963 K€ (118 installations photovoltaïques en 2011 pour 2 142 K€).

L'offre destinée à nos clientèles « professionnelles »

L'offre destinée à toutes nos clientèles professionnelles (agriculteurs, professionnels, entreprises, collectivités locales, organismes de logement social, associations, professionnels de l'immobilier) s'organise quant à elle autour d'une gamme de « prêts verts pro » et de partenariats.



- **Les « prêts verts pros » pour financer :**
 - ✓ Les investissements de production d'énergie « verte » : photovoltaïque, éolien, méthanisation mais aussi hydroélectricité, réseau de chaleur.
 - ✓ Les travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments permettant 20 % d'économie d'énergie par rapport à la situation initiale.

Ainsi, au 31 décembre 2012, 165 clients avaient bénéficié d'un financement de la gamme « prêt vert pro » représentant dans les livres du Crédit Agricole Toulouse 31 un encours de crédit de 36 Millions d'euros sur les énergies renouvelables. Une progression importante par rapport à l'année précédente où la Caisse Régionale enregistrait 17,6 Millions d'euros d'encours crédit répartis sur 142 clients, liée à la montée en puissante du partenariat avec la Région Midi-Pyrénées et vitrine de notre implication active au côté de cette collectivité territoriale pour accompagner sur notre territoire le développement des énergies renouvelables.

- **les partenariats :**

- **Région Midi-Pyrénées – Banque Européenne d'Investissement**

La Caisse régionale a été retenue aux côtés d'autres partenaires financiers pour contribuer à l'effort régional défini dans le Plan Climat Energie de la Région. Ce partenariat permet d'offrir à nos clients des financements à taux préférentiels grâce

à un cofinancement avec la BEI et une garantie de la Région à hauteur de 25 % des financements destinés à la production d'électricité.

- **Un partenariat avec un bureau d'étude ingénierie local CGB-CONCEPT**

Avec pour objectif de permettre à nos clients de sécuriser leur projet par un conseil expert et indépendant personnalisé. Le BET vérifie ou élabore l'étude de faisabilité technique permettant ainsi une bonne compréhension du projet et une sécurisation de ce dernier par une étude indépendante. Ce bureau d'étude est habilité pour les labellisations, les bilans carbone, et permet également d'optimiser le volet financier de nos clients par la recherche de subventions.

- **Un partenariat avec CAMCA COURTAGE**, filiale du Groupe Crédit Agricole et courtier en Assurances Spécialisées. Ce partenariat permet à nos clients de bénéficier d'un programme d'assurances optimisé pour leurs installations et en Dommages Ouvrage aux meilleures conditions financières.

b - L'offre d'épargne

Le Livret de Développement Durable (LDD) :

Le LDD est une solution d'épargne pour les particuliers.

Les fonds collectés sont destinés au financement des projets liés à l'amélioration énergétique de l'habitat.



En 2012, le nombre de clients détenteurs d'un Livret Développement Durable s'élève à **133 895**, pour un **encours de 559 millions d'euros**.

La gamme ISR :

Nous proposons à nos clients une gamme élargie de placements « **Investissement Socialement Responsable** » ou **ISR**. Ces fonds sont principalement construits et gérés selon des critères (analyse de la croissance des entreprises, de leur profit et endettement...), qui prennent en compte des critères extra-financiers, tels que l'environnement, le social et la gouvernance. Ils permettent de donner du sens à son épargne, de bénéficier d'une plus grande transparence et de privilégier une vision à long terme de son investissement.

Au 31 décembre 2012, **217 clients** ont adopté cette démarche de placements solidaires représentant un montant d'encours de **3 055 K€**.

c- l'offre de services dématérialisés

- **L'e-relevé mensuel** : en 2012, 63 374 personnes physiques ont opté pour la dématérialisation de leur relevé de compte, en progression de 78 % par rapport à 2011.



- **L'offre en ligne** : en 2012, 1 034 souscriptions 100 % en ligne ont été initiées, en progression de 22 % par rapport à 2011.

Un geste simple pour l'environnement, une contribution concrète à la réduction de la consommation de papier et à la préservation de nos forêts.

- **L'espace W31** : une agence clients pour un service en ligne. 100 % de la publicité produits en papier, a été remplacée en numérique.

RENDEZ-VOUS PLACE WILSON



■ ESPACE MULTIMÉDIA
■ CONSEIL SANS RENDEZ-VOUS

La Responsabilité Economique Sociale et Environnementale au Crédit Agricole Toulouse 31

Notre engagement à être une Entreprise de Taille Intermédiaire coopérative qui assume pleinement sa Responsabilité Economique, Sociale et Environnementale est une réalité ancrée dans notre fonctionnement depuis plus de 110 ans.

Nos valeurs sont entrepreneuriales et mutualistes. Et c'est grâce à ces deux piliers que nous sommes le 1^{er} banquier de la Haute-Garonne.

En 2013, nous poursuivrons nos travaux pour continuer à gagner en efficacité, en maîtrise et en responsabilité à l'écoute et au service de l'ensemble de nos parties prenantes.

Nos engagements porteront sur :

- L'excellence dans la relation avec nos clients,
- nos pratiques en ressources humaines et sociales,
- le développement économique de nos territoires,
- notre responsabilité sociétale.

En réaffirmant que ces engagements ne pourront être tenus que parce qu'ils s'appuieront sur des performances économiques solides.

~ ANNEXES ~

Liste des indicateurs correspondants

Gouvernance

Thème	Chiffres / Éléments clés	cf. page	Art. 225-105-1 Code du Commerce
1. Pourcentage des clients - sociétaires dans la base client.	% des clients-sociétaires dans le portefeuille client : 136 135 sociétaires pour un portefeuille client au 31/12/2012 436 724 clients soit 31,2 % .	p. 7	
2. a) Composition des organes de Gouvernance.	Conseil d'Administration : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Age moyen : 55 ans et demi. ▪ H/F : 4 femmes et 14 hommes. ▪ CSP : Agriculteurs, chefs d'entreprises... 	p. 8	1a1
2. b) Composition des organes de Gouvernance.	Comité de direction : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Age moyen : 47 ans. ▪ H/F : 3 femmes et 5 hommes. ▪ CSP : cadres de Direction. 	p. 4	1a1
3. a) Taux de présence aux Conseils d'Administration et aux Assemblées Générales.	Administrateurs aux CA de la Caisse Régionale : 100 %.	p. 8	
3. b) Taux de présence aux Conseils d'Administration et aux Assemblées Générales.	Sociétaires aux AG des Caisses Locales : 3,1%.	p. 7	
4. Politique incluant des éléments environnementaux et sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration du Développement durable dans la stratégie d'entreprise : Oui, dans le cadre du Plan Stratégique. ➤ Coopération avec les parties prenantes externes : Oui, dans le cadre de la politique d'achat et avec les partenaires institutionnels. 	p. 3-4	3b1

Bonnes pratiques dans les affaires

Thème	Chiffres / Éléments clés	cf. page	Art. 225-105-1 Code du Commerce
5. Pourcentage des salariés formés aux procédures anti-corruption.	<p>(Nombre de salariés formés/ Effectif moyen utile annuel : près de 100 % des collaborateurs.</p> <p>(Types de formation : Présentiel ou e-formation.</p> <p>(Y a-t-il des obligations par métier ? Oui. Toute personne en contact avec la clientèle + collaborateurs du siège sur certaines activités (monétique, chèques, recouvrement).</p>	p. 19	3d1
6. Pratiques relatives à la satisfaction client.	<p>(Indicateurs quantitatifs de satisfaction : 5 enquêtes de satisfaction clients + 1 enquête pour mesurer l'efficience de la mise en place des engagements relationnels + 1 dispositif permanent de mesure de la satisfaction client ou Indice de Recommandation Client.</p> <p>(Enquête Qualitest (évolution tendance N/N-1), complétée par des indicateurs de dysfonctionnement (réclamations, risque opérationnel RO relatifs à la clientèle) : En 2011, 50 réclamations par défaut de conseil contre 39 en 2012 soit une variation négative de 11 en 2012.</p> <p>En 2011, 12 risques opérationnels pour un montant de 141 K€ contre 8 pour un montant de 41 k€ en 2012.</p> <p>(Réclamations : Evolution du nombre de N à N-1: En 2011 : 7 045 réclamations ; en 2012 : 7 855 soit une variation de + 810 réclamations.</p>	p. 17 p. 16 p. 16	3d2

7. a) Politique pour la conception et la vente « juste » des produits et services.	<p>(Description des pratiques de vente et de la prise en compte de la primauté de l'intérêt du client (code déontologique) :</p> <p>Engagements relationnels : Objectivité, Transparence, Rétractation.</p> <p>L'outil de Vente Personnalisée (VPS) : Proposer des solutions adaptées au besoin client selon son profil.</p> <p>Une organisation de nos réseaux au service de nos clients : des agences professionnelles et patrimoniales, un centre d'affaires, des agences de proximité.</p>	p. 14-15 p. 15 p. 12-14	3d2
7. b) Politique pour la conception et la vente « juste » des produits et services.	<p>(Description du dispositif MIF (Mesure des instruments financiers), de son intégration dans la formation des conseillers et du contrôle par la conformité.</p> <p>Dispositif intégré dans la formation des nouveaux collaborateurs et des nouveaux managers.</p> <p>(Description du dispositif NAP (Nouvelles activités et procédures) :</p> <p>Tout nouveau produit commercialisé, et toute nouvelle activité sont obligatoirement présentés en Comité de Développement, organe valideur, avec avis préalable du responsable de la conformité pour vérification du processus de commercialisation, des cibles clientèles, de l'accompagnement des collaborateurs.</p> <p>(Evaluation quantitative des dispositifs par les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de réponse MIF : 96,5% des clients détenteurs de comptes titres sont qualifiés. ✓ pour les risques opérationnels (RO) : Coûts des risques de non conformité (RNC)/PNB d'activité : 0,32 %. ✓ Nombre de réclamations pour défaut de conseil : 39 en 2012 contre 50 en 2011. 	p. 19 p. 19 p. 16	3d2
8. Domaines d'activité soumis à l'analyse de risque en matière de corruption.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Description du dispositif Lutte Anti-Blanchiment (LAB) et de la charte de déontologie. ➤ Nombre d'alertes NORKOM et de déclarations TRACFIN : En 2012 2 154, contre 2 211 en 2011. 	p. 19	3d1

<p>9. Achats responsables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relations fournisseurs et sous-traitants répertoriés Prestataires de Services Essentiels Externalisés (PSEE). - Respect des clauses réglementaires. - Mesures de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eléments d'une charte d'achats qui correspondent au respect des principes du Développement durable : labels NF Environnement, Imprim'vert, PEFC. ➤ Descriptif de l'activité des entreprises adaptées, sollicitées par CA Toulouse 31 : Entreprise de nettoyage, prestataires de recyclage, de conditionnement, de courrier, de tri de déchets. ➤ Des critères économiques, sociaux et environnementaux sont-ils pris en compte dans les cahiers des charges et appels d'offres ? Si oui, lesquels ? Oui, réinsertion, handicap, sous traitant locaux. ➤ Description des contrôles et nombre de contrôles opérés lorsque disponible : Pas de contrôle dédié RSE avec intégration si possible des labels ci-dessus. 	<p>p. 21</p> <p>p. 21</p> <p>p.21</p>	<p>3c1</p>
<p>10. Intégration des parties prenantes dans la réflexion RSE (clients, investisseurs et partenaires sociaux...) : non développé par la CR 31.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Salariés ➤ Clients ➤ Institutions ➤ Concurrence ➤ Société civile 		<p>3b1</p>
<p>11. Initiative pour accroître la compréhension financière par type de bénéficiaires.</p>	<p>(Description des pratiques pour améliorer le service client :</p> <p>Engagements relationnels, Outil VPS, MIF.</p> <p>(Segmentation de la clientèle et spécialisation des équipes commerciales et les réseaux :</p> <p>Une segmentation entre clients Particuliers, Professionnels, Agriculteurs, Entreprises, Collectivités Locales, Organismes de logement social, Professionnels de l'immobilier.</p> <p>Des réseaux et commerciaux dédiées : Agences de proximité, professionnels, Centre d'affaires.</p> <p>(Pratiques de diffusion tarifaire :</p> <p>Tous les ans les conditions générales de banque sont disponibles en agence et envoyées aux clients via les relevés de compte.</p>	<p>p. 14-19</p>	<p>3d2</p>

<p>12. Processus pour contrôler les exigences environnementales et sociales incombant aux clients.</p>	<p>(Interne: Description des pratiques existantes en matière de collecte de documents réglementaires conduisant à l'octroi de prêts : Contrôles mis en place au niveau des services engagements pour les dossiers hors délégation et au niveau des directeurs d'agences pour les dossiers en délégation sous le contrôle de la Direction des risques et de la conformité.</p> <p>(Externe: Renvoi aux travaux nationaux sur les risques environnementaux et analyse extra financière. : La Caisse Régionale est pilote avec d'autres CR au niveau du GROUPE, résultats en 2013.</p>		3d2
--	--	--	-----

Relations de l'homme au travail

Thème	Chiffres / Éléments clés	Cf. page	Art. 225-105-1 Code du Commerce
13. Effectif total par type d'emploi, contrat et zone géographique.	<p>Effectif total par type d'emploi : 1 267.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ AA : 301. ▪ TAU : 558. ▪ Cadres : 317. <p>Répartition par type d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CDI : 1176. ▪ CDD : 91. <p>Nombre et ratio/effectif au 31.12.12 :</p> <p>Répartition siège social/réseau : 70% réseau / 30% siège.</p>	p. 23 p. 13	1a1
14. Turn over du personnel.	<p>Sur la base des CDI, nombre ou taux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ embauches : 73. ▪ démissions : 16. ▪ décès : 1. ▪ retraites : 17. ▪ mobilité intragroupe: 12. 	p. 23	1a2
15. Organisation du travail.	Taux d'absentéisme : 4,4%.	p. 28	1b1
16. Taux d'accidents au travail	Taux d'accidents au travail : 1,10% ?	p. 28	1d3
17. Nombre moyen d'heures de formation par salariés.	<p>(Taux de conversion en % de la masse salariale : 6%.</p> <p>(Nombre d'heures moyen de formation par salariés 35,7 heures.</p>	p. 25	1e2
18. Programme de développement de compétences et de formation tout au long de la vie.	<p>(Répartition d'effectif par âge :</p> <p>(Répartition des salariés formés par âge :</p> <p>(Poids des différentes tranches d'âge / nombre de salariés formés par âge ?</p>	p. 25	1e1
19. Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière.	<p>(Taux de salariés appréciés chaque année : 92%</p> <p>(Taux de promotions : 15,65% pas en lecture directe</p> <p>(Taux de bénéficiaires d'une augmentation de rémunération : 57,57% pas en lecture directe</p>	p. 23-24	1a3
20. Répartition des employés par sexe, âge et appartenance aux minorités.	<p>Répartition des salariés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ H/F: femmes = 55% de l'effectif soit 645. ▪ Catégorie socioprofessionnelle : ▪ Appartenance aux minorités (Charte de la diversité) : 58 	p. 26-28	1f3
21. Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle.	<p>Salaire moyen H/F :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ AA : F : 26 272 € / H : 25 895 €. ▪ TAU : F : 30 877 € / H : 32 428. ▪ CHARGES ACTIVITES : F : 40 268 €. H : 43 293 €. ▪ Resp Pôle : F : 64 580 € / H : 71 604 €. 	p. 25	1a3
22. Evolution du salaire moyen par classe (AA,Tau et cadres).	<p>Evolution du salaire moyen par classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ AA : 6%. ▪ TAU : 3,3%. ▪ Cadres (RM) : 3,2%. 		1a3
23. Taux de salariés handicapés employés.	<p>(Taux des salariés handicapés : 4% mais pas en lecture directe soit 48 salariés, et 6,2 % atteint avec le recours d'entreprises adaptées.</p> <p>(Taux corrigé (prise en compte des unités bénéficiaires) : 70,72%.</p>	p. 28	1f2

Engagement environnemental

Thème	Chiffres / Éléments clés	cf. page	Art. 225-105-1 Code du Commerce
24. Emissions totales directes ou indirectes de gaz à effet de serre (GES) (en Tonnes de CO ₂ /ETP).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Emissions totales de gaz à effet de serre (GES) en tonnes : 8700 T_{eq}CO₂ en 2011. (Emissions par poste. (Déplacements : 9400000 km 2 200 T_{eq}CO₂. (Energie : 8700000kwh ou 850 T_{eq}CO₂. (Matériaux et services achetés : 1 900 T_{eq}CO₂. (Déchets : 190 tonnes soit 10 T_{eq}CO₂. (Immobilisations : 1900 T_{eq}CO₂. (Actions mises en place : voir rapport. 	p. 35-38	2a1 + 2d1 + 2d2
25. Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en matière de déplacements professionnels (salariés et Administrateurs).	<ul style="list-style-type: none"> (Expliquer les mesures prises et leurs impacts : Pour tous préconisation de réunions en audio ou visioconférences / favoriser l'achat de véhicules propres, recherche d'affectation au plus près du domicile, des agences couvrant le territoire. (Salarisés. (Administrateurs. (Suivi des kms et évolution. 	p. 35-38	2a1 + 2d1 + 2d2
26. Consommation de Papier en poids et en volume.	<ul style="list-style-type: none"> (Consommation de Papier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ en poids : 178,6 tonnes. ▪ en volume : 5,7 T_{eq}CO₂. ➤ Suivi Taxe Ecofolio : Tonnage total déclaré en 2011 : 177. ➤ Editique (chèques, relevés bancaires, enveloppes et bordereaux et carnets de remise de chèques, rouleaux DAB...) 	p. 35-38	2c2
27. Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées (papier et consommables).	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées (papier et consommables) : aucune	p. 35-38	2c2
28. Masse totale des déchets, par types et par mode de traitement.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Papier : 110 tonnes. ➤ Consommables : 5588 (nombre) 100% recyclé. ➤ Informatiques et téléphones (DEE) : parc non renouvelé récemment. ➤ Indiquer % de valorisation des déchets envoyés au recyclage : 123,16 tonnes de papier recyclé. 	p. 35-38	2a3
29. Consommation d'énergie directe répartie par source.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consommation globale : 8 700 T_{eq}CO₂ : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fioul ▪ Gaz : 87 MWH soit 17 T_{eq}CO₂. ▪ Électricité (En kwh/m² voire kwh/ETP) : 731 T_{eq}CO₂ ou 8613000 kwh. ▪ Autres énergies : non. 	p. 35-38	2a3

<p>30. Valeur monétaire des produits et services conçus pour apporter un bénéfice environnemental.</p>	<p>➤ Montants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eco PTZ : 2 951 K€ en 2012. ▪ PEE : 648 K€ en 2012. ▪ Prêt solaire : 963 k€ en 2012. ▪ Poids PEE+EcoPtz/Réel habitat total : 0.07% en 2012. <p>➤ Nombre et évolutions N/N-1 des prestations audit conseil énergie (pro): non significatif.</p> <p>➤ Evolution N/N-1 pour les nombre de PTZ + (impact sociétal primo-accédant et approche performance énergétique).</p> <p>➤ EnR tous Marchés spécialisés (pro) :</p> <p style="color: blue;">165 clients bénéficient d'un financement prêt vert pro pour 36 millions € d'encours au 31/12/2012.</p> <p>➤ Ratio % réalisation EnR / Total réalisation marchés spécialisés (pro) : négligeable.</p>	<p>p. 38-39</p>	<p>2a1 + 3d2</p>
<p>31. Implication financière, risques et opportunités pour l'activité de l'organisation liés au changement climatique.</p>	<p>➤ Equipement des agences et des bâtiments au siège social pour réduire les pertes d'énergie et la consommation d'électricité : couper les éclairages la nuit, réguler le chauffage et la climatisation.</p> <p>➤ Indiquer l'énergie produite par site photovoltaïque de Castelginest : En 2012, 36 258 KWh.</p>	<p>p. 37</p>	<p>2a1</p>
<p>32. Processus pour améliorer les compétences du personnel à mettre en œuvre les politiques et procédures environnementales et sociales.</p>	<p>➤ Description des mécanismes de formation des salariés liés à la politique RESE : pas de formation dédiée en 2012.</p> <p>(Responsabilité directe (fonctionnement de l'entreprise) et indirecte (commercialisation produits et services en lien avec le DD) : suivi des actions et offres clients.</p>		<p>2a2</p>
<p>33. Volume d'eau prélevée par source.</p>	<p>(m3 globaux de consommation de l'entreprise : 3 424 m3 en 2012.</p> <p>(Préciser si système de récupération d'eau, voire de recyclage) : pas de récupération.</p>	<p>p. 38</p>	<p>2c1</p>

Engagement sociétal

Thème	Chiffres / Éléments clés	cf. page	Art. 225-105-1 Code du Commerce
35. Valeur économique directe créée et distribuée.	<p>Indicateurs quantitatifs de Performance économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PNB : 263,8 M€ en 2012. ▪ Résultat net : 60,10 M €. ▪ Rémunération des parts sociales et CCI : 2,50 % et 7,46 %. ▪ Intéressement et participation. ▪ Investissements sur le territoire/Valorisation des engagements sociétaux. ▪ Financements en partenariat avec la Région : 25 M€. ▪ Partenariats sportifs : 302 K€ sur 12 grands partenariats. ▪ Mécénat : 102 K€ sur 10 projets. ▪ Fonds de développement local économique : 127 K€. ▪ Fonds de développement local humanitaire. <p>(source rapport de gestion)</p>	<p style="text-align: right;">p. 11</p> <p style="text-align: right;">p. 12</p> <p style="text-align: right;">p. 12 & 29</p> <p style="text-align: right;">p. 39</p> <p style="text-align: right;">p. 33</p> <p style="text-align: right;">p. 30</p> <p style="text-align: right;">p. 29</p>	3a1
36. Points d'accès dans les endroits peu peuplés ou défavorisés.	<p>Nomenclature d'accès aux services de banque (narratif) => distribution sur le territoire (urbain, périurbain, rural) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ agences : 103 et 14 spécialisées. ▪ bureaux permanents : 140. ▪ automates : 275. ▪ points verts : 70. ▪ Nombre de DAB-GAB/10000 habitants. ▪ Nombre de bureaux permanents/10000 habitants. 	p. 13	3a2
37. Initiative pour améliorer l'accès aux services financiers des populations défavorisées (microcrédit).	<p>Décrire le dispositif (y compris les partenariats) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de dossiers PASSERELLE dans l'année : 102. ▪ Nombre de dossiers et les montants des microcrédits de l'année : 2 dossiers pour les particuliers à partir d'octobre. ▪ Nombre de dossiers traités et évolution N/N-1. ▪ Nombre de sorties favorables : sur 26 dossiers clos en 2012, 25 ont eu une issue favorable. 	p. 31	3a2
38. Initiative pour améliorer l'accès aux services financiers des populations handicapées.	<p>➤ Equipement des agences et des automates pour permettre l'accès aux services bancaires pour les personnes à mobilité réduite, les malvoyants et les malentendants : Websourd sur une agence.</p> <p>➤ Taux d'agences qui répondent aux normes 2015 : 100 % en prévision.</p>		
39. Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs.	<p>Mettre en avant les actions conduites et période de crise exceptionnelle. Actions mutualistes de la CR et des caisses locales. Informations précises communiquées par le Directeur général sur les éléments explicatifs de crise, avec éléments de réponse à destination des salariés et Elus.</p>		3b2

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.

Le 31 DECEMBRE 2012

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2012

Attestation de présence du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

A l'attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L. 511-35 du Code monétaire et financier.

Responsabilité de la direction

Il appartient au conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés par la Caisse Régionale et disponibles sur demande.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012. Il ne nous appartient pas en revanche de vérifier la pertinence de ces informations.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Paris-La Défense, le 1er mars 2013

Le Vérificateur indépendant
ERNST & YOUNG et Associés
Département Développement durable



Eric Duvaud